



Bilan social

2014 / 2015



« NE LAISSER SUBSISTER AUCUNE **INÉGALITÉ** QUI ENTRAÎNE DE **DÉPENDANCE** »

- CONDORCET

Editorial

Une priorité, une dynamique, une volonté de dialogue

Je suis très heureux de vous présenter le bilan social 2014-2015 de l'académie de Nice.

Le bilan social est d'abord un outil pérenne de diagnostic et de pilotage essentiel dans le domaine social. C'est une photographie de notre académie qui permet de dresser chaque année un état des lieux actualisé de la situation des personnels.

Il a également pour objectif de faciliter un dialogue social de qualité en nourrissant la réflexion et la discussion à travers le partage de données fiables et objectives.

Il est enfin un outil de communication en assurant une information complète et transparente accessible à tous.

Dans la continuité des précédents, cette nouvelle édition s'est notamment enrichie de développements relatifs aux accidents du travail. J'ai également souhaité que sa charte graphique évolue afin de s'inscrire pleinement dans l'identité visuelle de notre académie.

Je tiens à remercier tous les acteurs de la gestion des ressources humaines qui ont contribué à la réalisation de ce bilan social. Il est le fruit d'un travail collectif mené sous l'impulsion de notre Secrétaire générale adjointe-directrice des ressources humaines, Cécile BRIEAU, dans une dynamique de cohérence et de transversalité de la politique de GRH conduite dans notre académie.

Je souhaite qu'il permette à chacun d'entre vous de prendre la mesure de l'extraordinaire richesse que constitue la ressource humaine dans notre académie qui est tournée avant tout, vers la réussite de nos élèves.



Emmanuel ETHIS
Recteur de l'académie de Nice
Chancelier des universités

Sommaire

Sources et champs	9
Les entrepôts ministériels de données	9
Les systèmes d'information de l'Education Nationale	9
La contribution des services	9
Périmètre d'analyse	10
Les dates d'observation.....	10
Les définitions.....	11
1 Les effectifs et les caractéristiques démographiques	15
Délégations et consommations d'emplois par programme	17
BOP 0140 Enseignement scolaire public du premier degré.....	17
BOP 0141 Enseignement scolaire public du second degré	18
BOP 0214 Soutien de la politique de l'éducation nationale.....	19
BOP 0230 Vie de l'élève.....	20
BOP 0139 Enseignement privé	22
Répartition des effectifs	23
Répartition des effectifs de personnels dans le secteur public et le secteur privé.....	23
Chiffres clés	23
Ensemble des personnels	24
Les personnels enseignants du public et du privé sous contrat.....	26
Autres personnels.....	29
Répartition par genre	31
Âges moyens / tranches d'âge	37
Pyramides des âges	41
2 La carrière	45
Recrutements / Concours	47
Personnels enseignants du premier degré: secteurs public et privé sous contrat	47
Personnels enseignants, d'éducation et d'orientation du second degré dans le secteur public.....	48
Personnels enseignants du second degré dans le secteur privé sous contrat	50
Personnels d'encadrement et administratifs, techniques, sociaux et de santé	51
Promotion / avancement	55
Personnels enseignants du premier degré dans le secteur public.....	55
Personnels enseignants du second degré dans le secteur public	55
Personnels de direction et d'inspection	56

Personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé, et personnels de laboratoire.....	57
Les rémunérations.....	58
Masse salariale par budget opérationnel de programme.....	58
Rémunération des personnels titulaires.....	59
Indices de rémunération et primes.....	60
Les mesures catégorielles.....	60
3 La vie des personnels.....	63
Lieu d'exercice.....	65
Les établissements scolaires de l'académie.....	65
Répartition de l'ensemble des effectifs.....	66
La mobilité.....	70
Mouvement des personnels enseignants du premier degré dans le secteur public.....	70
Mouvement des personnels enseignants du second degré dans le secteur public.....	71
Mouvement inter-académique des personnels de direction et d'inspection.....	73
Mouvement des personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé, et des personnels de laboratoire.....	73
Les temps partiels.....	75
Evolution globale du temps partiel.....	75
Personnels titulaires des secteurs public et privé sous contrat.....	75
Les enseignants des secteurs public et privé sous contrat.....	76
Les personnels titulaires non-enseignants.....	78
Le remplacement.....	79
Enseignement du premier degré.....	79
Enseignement du second degré.....	80
Personnels ATSS et ITRF.....	81
Absences / Congés pour raisons de santé.....	82
L'absentéisme des personnels pour raison de santé.....	82
L'absentéisme par tranche d'âge.....	83
L'absentéisme par catégorie de personnel : détail par corps.....	85
Proportion d'agents ayant pris au moins un congé durant l'année.....	87
Répartition des absences par motif.....	87
Les flux de personnels.....	88
Les départs définitifs dans le secteur public.....	88
Les sorties provisoires (détachement, disponibilités, etc.).....	90
4 Accompagnement des parcours professionnels.....	93
Les personnels à besoins particuliers.....	95
Les actions en faveur des personnels en situation de handicap.....	96
Les bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE).....	96

Recrutements des bénéficiaires de l'obligation d'emploi	97
Maintien dans l'emploi, aménagement des postes de travail	98
Priorités médicales dans le cadre des mutations	99
Le dispositif des postes adaptés et des allègements de service	100
Enseignants du premier degré	100
Enseignants du second degré	100
Accompagnement des parcours professionnels	102
Le dispositif Conseil Mobilité Carrière (CMC)	102
Le droit individuel à la formation	103
La formation professionnelle	104
Personnels enseignants du premier degré	104
Personnels enseignants du second degré	106
Personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé	107
Personnels d'encadrement	107
Congés de formation	108
5 L'action sociale et la prévention des risques professionnels	111
Le service social et la politique académique d'action sociale	113
Activité du service social en faveur des personnels	113
L'action sociale	115
La politique de prévention des risques professionnels	118
Les accidents de travail	118
Le service de santé des personnels	119
Hygiène, santé, sécurité et conditions de travail	121
6 Les relations professionnelles	125
Le dialogue social	127
La rénovation du dialogue social	127
Les comités techniques	127
Les Comités Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail académique et départementaux	129
Les Commissions Académiques et Départementales de l'Action Sociale	131
Les Commissions Administratives Paritaires Académiques et Départementales	132
Contentieux et protection juridique	135
Le contentieux	135
La protection juridique des personnes	135
7 Annexes	137
Détail de la typologie retenue	139
Sigles	141

SOURCES ET CHAMPS

Les entrepôts ministériels de données

Le ministère met à la disposition des académies des outils informatiques permettant d'entreposer et historiser des données synthétiques extraites des systèmes d'information de l'académie :

- ✓ **Bilan Social Académique (BSA)** : Les données relatives aux effectifs, à la rémunération, à l'affectation, aux flux et aux congés / absences des personnels.
- ✓ **Le Contrôle National des emplois** : Les données relatives aux délégations et consommations des emplois budgétaires.
- ✓ **EGIDE** : Données relatives à la formation professionnelle des personnels enseignants dans le premier et le second degré.
PROPYLEE - OSREM1D : Données relatives au remplacement dans le 1er degré.

Remarque : les données relatives aux années scolaires antérieures sont susceptibles de varier d'une année sur l'autre du fait de saisies ayant un effet rétroactif.

Les systèmes d'information de l'Education Nationale

Les systèmes d'information de l'Education Nationale contribuent à l'alimentation des entrepôts de données évoqués précédemment. En cas d'absence d'entrepôt de données, ces systèmes sont exploités directement :

- ✓ **EPP** (Gestion des personnels enseignants dans le second degré, personnels d'éducation, d'orientation, de direction et d'inspection),
- ✓ **AGAPE06** et **AGAPE83** (Gestion des personnels enseignants dans le 1^{er} degré),
- ✓ **AGORA** (Gestion des personnels IATSS),
- ✓ **OCEAN** (Concours et recrutements dans le secteur public et le secteur privé sous contrat).

La contribution des services

Toutes les informations présentées dans ce bilan social sont vérifiées et commentées par les services quand cela s'avère nécessaire. De plus, en cas d'absence d'information chiffrée directement accessible par les moyens évoqués ci-dessus, les services contribuent ou procèdent à la récolte et la restitution des données :

- ✓ Les données relatives **aux promotions, avancements et mouvements des personnels du 1^{er} degré** proviennent des divisions de gestion des personnels des directions des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN),
- ✓ Les données relatives **aux promotions, avancements, congés de formation des personnels du 2nd degré, des personnels d'inspection et de direction et des personnels IATSS**, ainsi que les données relatives **au remplacement et au mouvement des personnels administratifs** proviennent du pôle Ressources Humaines au rectorat,

- ✓ Les données relatives à **la formation professionnelle** proviennent des directions des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN) pour le 1^{er} degré, et du service de la formation tout au long de la vie pour les enseignants du 2nd degré, personnels de direction, d'inspection, d'éducation, d'orientation et IATSS.
- ✓ Les données relatives aux **recrutements et concours** proviennent des différents services de gestion des personnels et du département des examens et concours du rectorat.
- ✓ Les données relatives à **l'accompagnement des personnels** proviennent de plusieurs services du Pôle Ressources Humaines du rectorat, dont le service d'appui aux ressources humaines et le service de la gestion des affaires sociales et transversales.
- ✓ Les données relatives aux champs de la **santé**, du **social** et de la **sécurité au travail** proviennent des services académiques santé, social, de la mission santé et sécurité au travail, du service de la gestion des affaires sociales et transversales et du service d'appui aux ressources humaines.
- ✓ Les données relatives aux **relations professionnelles, au contentieux et à la protection juridique** sont établies par le service d'appui aux ressources humaines et le service des affaires juridiques.

Périmètre d'analyse

Les individus dénombrés dans les effectifs sont les personnels enseignants ou non enseignants, titulaires ou non titulaires, du secteur public et désormais du secteur privé sous contrat. Ne sont retenus dans ce bilan que les personnels gérés par le rectorat et les directions des services départementaux de l'éducation nationale des Alpes-Maritimes et du Var, affectés et en position d'activité. Les personnels gérés en universités ne sont pas pris en compte dans ce bilan social.

Les dates d'observation

Les données du bilan social relatives aux effectifs, aux lieux d'affectation des personnels, aux quotités de service et aux indices de rémunérations sont observées et analysées au 31 décembre de chaque année. Ainsi, les individus recensés pour l'année scolaire 2013-2014 sont les individus observés le 31 décembre 2013.

Les données relatives aux flux sont observées et analysées sur les périodes précisées ci-après :

- ✓ les départs définitifs (fin de fonction) : entre le 01/10/2013 et le 30/09/2014,
- ✓ les départs provisoires entre le 01/09/2013 et le 31/08/2014,
- ✓ les réintégrations entre le 02/09/2013 et le 01/09/2014,
- ✓ les congés et absences entre le 01/09/2013 et le 31/08/2014.

Les données relatives aux emplois budgétaires sont désormais calculées sur l'année scolaire. Les données relatives aux opérations de mouvement ainsi que celles relatives aux opérations de promotion et d'avancement sont celles qui ont été présentées durant l'année scolaire 2013-2014.

Les définitions

La typologie des personnels désormais retenue

La typologie des personnels qui est désormais retenue est la typologie adoptée par le ministère de l'éducation nationale. Cette typologie est uniquement liée au corps des agents. Ainsi, les enseignants du 1^{er} degré qui exercent dans le second degré restent classés dans la catégorie "Enseignants du 1^{er} degré". Une table des sigles est disponible à la fin du document.

Les unités de compte

Sauf mention contraire, les effectifs présentés dans ce bilan renvoient à des personnes physiques. Les emplois budgétaires sont calculés en ETP (Equivalents temps pleins). Cette unité intègre le temps de travail et la quotité de service. Ainsi 1 ETP pourra correspondre à :

- ✓ 1 personne à temps plein travaillant toute l'année scolaire,
- ✓ 2 personnes à mi-temps travaillant toute l'année scolaire,
- ✓ 2 personnes à plein temps travaillant chacune 6 mois durant l'année scolaire.

Contexte socio-économique de l'académie

La répartition des populations (scolaires ou non) sur le territoire de l'académie est particulièrement concentrée sur le littoral. Cette situation qui se traduit par une forte urbanisation, caractérise plus spécifiquement les Alpes Maritimes avec une faible densité de population dans le haut-pays. La population du Var, également urbanisée le long du littoral, se répartit toutefois dans le moyen-pays des bassins de Draguignan et de Brignoles.

Cette concentration de la population dans les centres urbains se retrouve dans la couverture du territoire en établissements scolaires de taille généralement plus importante que ce qui peut être observé en moyenne nationale à la fois dans le premier et le second degré.

La croissance démographique est plus soutenue dans le Var que dans les Alpes Maritimes : le taux moyen annuel de variation de population de 2008 à 2015 est de 0,6 % pour le Var contre une stabilité pour les Alpes Maritimes dont 0,1% est dû au mouvement naturel (naissances – décès) pour les deux départements et 0,5% au solde des mouvements migratoires seulement pour le Var.

Les effectifs d'élèves du 1^{er} degré, tous secteurs d'enseignement confondus, continuent de progresser à la rentrée 2014-2015, en particulier dans l'enseignement élémentaire, alors que les effectifs d'élèves dans le second degré se stabilisent, en baisse sensible dans les collèges compensée par des progressions d'effectifs en lycée. La progression des effectifs est plus soutenue dans le secteur privé dont la part reste toutefois limitée à 10,7%.

Les indicateurs concernant la composition sociale de la population de l'académie révèle une situation mitigée. Malgré une plus faible présence à l'entrée en 6^{ème} d'élèves issus de milieux défavorisés socialement (3^{ème} académie à plus faible taux), la dispersion sociale observée dans l'académie s'accroît - l'académie se situe au 15^{ème} rang des académies à plus forte disparité sociale qui se traduit par de plus fortes disparités sociales entre établissements qu'au sein des établissements - avec une surreprésentation des familles monoparentales et des difficultés sociales renforcées dans les collèges REP de l'académie. Les écarts de revenus sont également caractéristiques de cette partie de la région PACA en raison de l'importance du travail saisonnier non qualifié et de ses conséquences sur le niveau de salaires.

Ce constat est à compléter par une analyse des spécificités des deux départements aux contextes historico-industriels différents. Même si les deux départements se caractérisent par un contexte sociodémographique similaire, à savoir une forte présence d'emplois dans les services et une surreprésentation de familles monoparentales, les situations divergent toutefois au regard des niveaux de revenus nettement plus élevés et la part des RSA plus faible dans les Alpes Maritimes, alors qu'une plus forte présence de l'emploi public et un taux de chômage plus élevé sont observés dans le Var. Ces différents constats indiquent une situation socialement et économiquement plus favorable dans les Alpes Maritimes dépassant le niveau moyen national des revenus fiscaux, alors que la situation du département du Var, en termes de revenu et de la place du RSA, est proche des niveaux nationaux.

Source : Rectorat de l'académie de Nice, Département Prospective et Performance

1 Les effectifs et les caractéristiques démographiques

Délégations et consommations d'emplois par programme.....	17
BOP 0140 Enseignement scolaire public du premier degré.....	17
BOP 0141 Enseignement scolaire public du second degré	18
BOP 0214 Soutien de la politique de l'éducation nationale.....	19
BOP 0230 Vie de l'élève.....	20
BOP 0139 Enseignement privé	22
Répartition des effectifs	23
Répartition des effectifs de personnels dans le secteur public et le secteur privé.....	23
Chiffres clés	23
Ensemble des personnels	24
Les personnels enseignants du public et du privé sous contrat.....	26
Autres personnels.....	29
Répartition par genre	31
Âges moyens / tranches d'âge	37
Pyramides des âges	41

DELEGATIONS ET CONSOMMATIONS D'EMPLOIS PAR PROGRAMME

Les consommations d'emplois sont recensées par Budget Opérationnel de Programme Académique (BOPA) et catégorie d'emplois (classification spécifique au suivi budgétaire des emplois).

Ces consommations sont mises en regard de la dotation octroyée à l'académie pour assurer ses missions (plafond d'emplois). L'unité de compte utilisée est l'équivalent temps plein calculé sur l'année scolaire (ETPA). Cette notion se différencie de la notion "personne physique" (cf. page 11 : les définitions).

BOP 0140 Enseignement scolaire public du premier degré

Bilan de la consommation des emplois

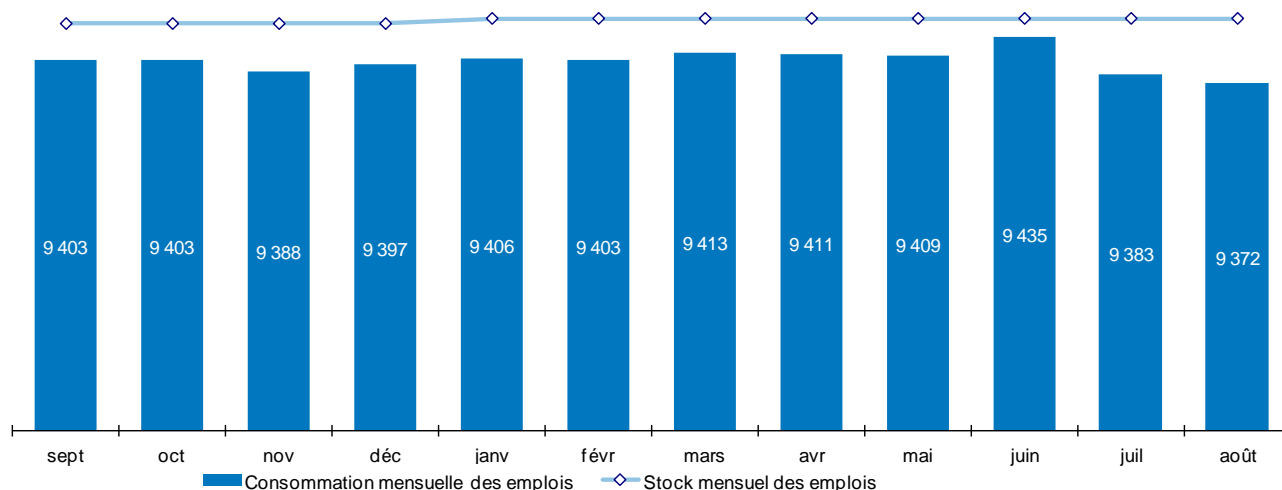
BOP 0140 - Enseignement scolaire public du 1 ^{er} degré	Plafond moyen sur 12 mois	Consommation moyenne sur 12 mois en ETPA	Solde année scolaire 2014-2015	Solde année scolaire 2013-2014
Enseignants	9 203,4	9 141,2	62,2	-7,1
Intervenants extérieurs	0,0	0,0	0,0	0,0
Enseignants du second degré	4,0	2,0	2,0	1,0
Personnels d'encadrement et de pilotage	41,0	42,4	-1,4	0,2
Stage M2	0,0	0,0	0,0	-0,4
Contractuels admissibles	0,0	0,0	0,0	10,5
Enseignants stagiaires	190,0	198,8	-8,8	0,0
Congés de formation rémunérés	19,0	17,5	1,5	2,1
Total hors assistants étrangers	9 457,4	9 401,9	55,5	6,3

Source : Contrôle National des Emplois (CNE)

Sur l'année scolaire 2014-2015, le plafond d'emplois est sous-consommé à hauteur de 55,5 ETPA. Cette situation est la conséquence d'un décalage entre les prévisions de libérations de supports et le constat notamment sur les soldes de flux de temps partiel à la rentrée scolaire 2014.

Au vu de cette situation, il a été procédé à compter du 15 décembre 2014 au recrutement d'enseignants contractuels.

Evolution mensuelle de la consommation au regard des emplois délégués



Source : Contrôle National des Emplois (CNE)

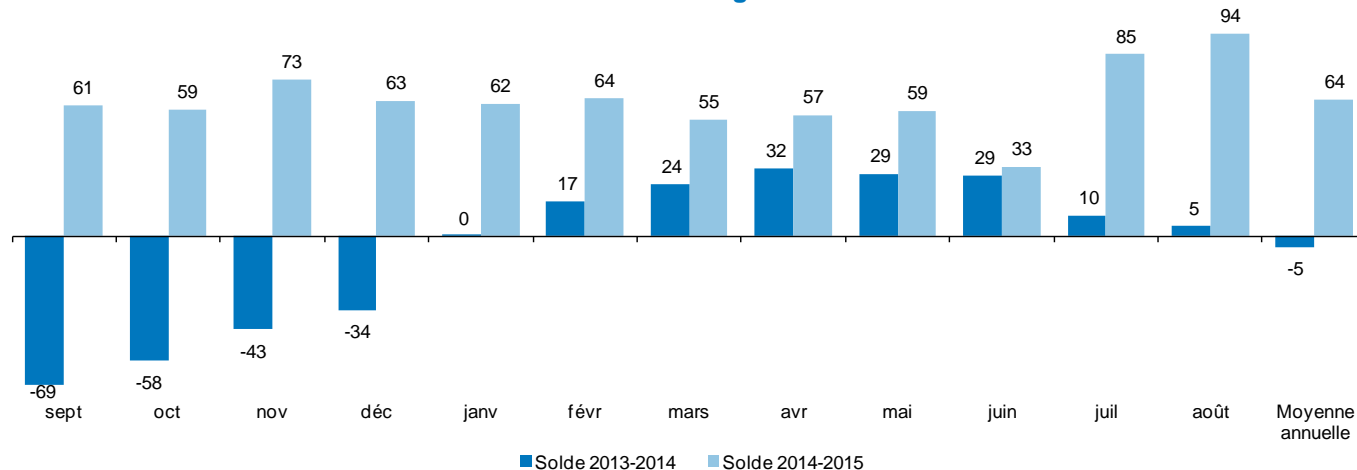
La dotation en emplois du programme 140 prend en compte la mesure de rentrée de + 100 emplois au 1^{er} septembre 2014. Cette mesure se traduit par un apport supplémentaire en moyens d'enseignement des enseignants stagiaires (session renouvelée 2014) et par des créations d'emplois d'enseignants titulaires.

Au 1^{er} janvier 2015, la dotation en emplois comptabilise le transfert des postes adaptés de longue durée (PALD) du CNED à l'Etat : +7 emplois sur le programme 140.

Evolution comparée de la situation budgétaire des enseignants du premier degré (y/c congés de formation)

L'évolution mensuelle des situations budgétaires 2013-2014 et 2014-2015 signale le passage d'une situation de surnombre à une situation de sous-consommation d'emplois depuis janvier 2014 sous l'effet des flux RH (libérations de supports supérieurs aux intégrations). Ce phénomène s'est accentué en septembre 2015 avec une inversion de tendance sur les flux de temps partiels (départs supérieurs aux retours).

Evolution mensuelle des situations budgétaires 2013-2014 et 2014 -2015



Source : Contrôle National des Emplois (CNE)

BOP 0141 Enseignement scolaire public du second degré

Bilan de la consommation des emplois

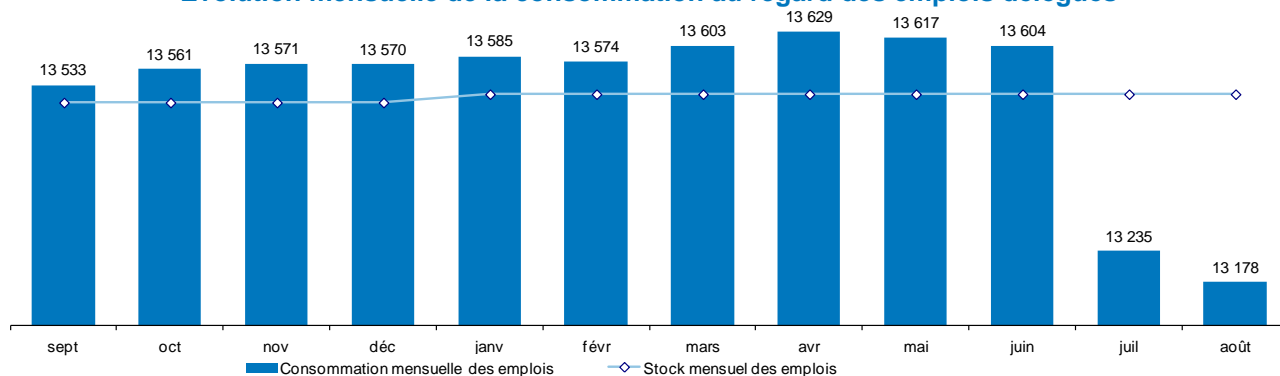
BOP 0141 - Enseignement scolaire public du 2 nd degré	Plafond moyen sur 12 mois	Consommation moyenne sur 12 mois en ETPA	Solde année scolaire 2014-2015	Solde année scolaire 2013-2014
Accompagnement et suivi des élèves	301,0	292,3	8,7	9,2
Personnels d'encadrement et de pilotage	440,3	440,4	-0,1	-3,3
ATOSS	838,2	865,4	-27,2	-21,2
Enseignants du second degré	11 286,8	11 396,1	-109,3	-21,2
Enseignants du premier degré	248,8	288,5	-39,7	-41,1
Contractuels admissibles	0,0	0,0	0,0	39,0
Enseignants stagiaires	266,0	211,8	54,2	0,0
Vacataires	104,0	2,1	101,9	50,6
Congés de formation rémunérés	27,0	25,1	1,9	1,0
Total hors assistants étrangers	13 512,0	13 521,6	-9,6	13,0

Source : Contrôle National des Emplois (CNE)

Sur l'année scolaire 2014-2015, le plafond d'emplois est dépassé de 9,6 ETP. La situation de surnombre des personnels administratifs se poursuit.

Par rapport aux années précédentes, on constate que l'académie n'a quasiment plus recours aux vacataires 200H et privilégie le recours à un vivier de contractuels pour pourvoir les postes vacants et assurer le remplacement.

Evolution mensuelle de la consommation au regard des emplois délégués



Source : Contrôle National des Emplois (CNE)

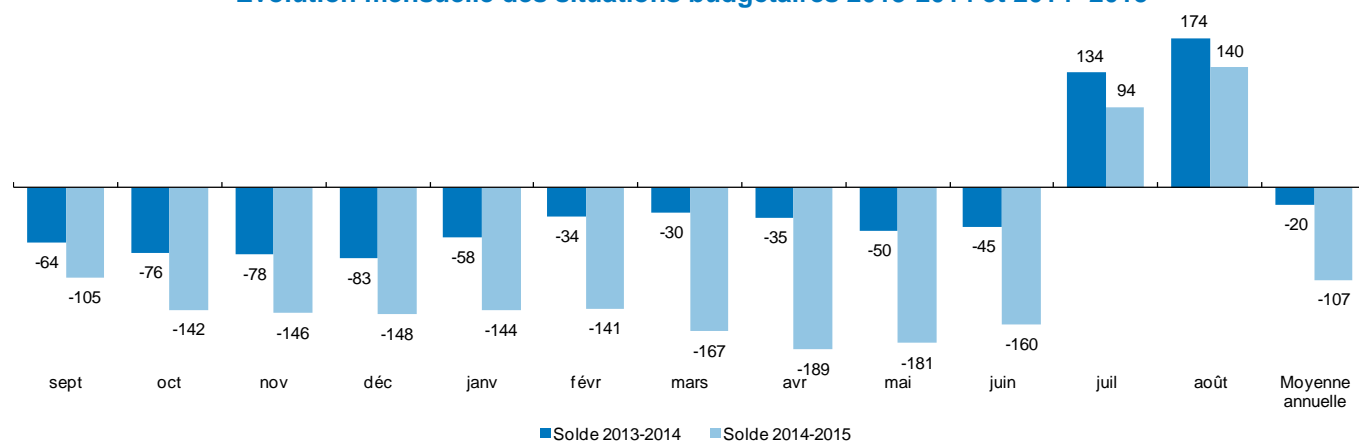
La dotation prend en compte le transfert des postes adaptés de longue durée (PALD) du CNED à l'Etat (+15 ETP) et la transformation de 16 emplois de CASU dans le corps des attachés d'administration de l'Etat CIGEM au 1^{er} janvier 2015 (changement des lignes de délégation).

Depuis la rentrée scolaire 2014, les enseignants stagiaires sans expérience sont affectés pour un 1/2 service devant élèves (moyens d'enseignement) et comptabilisés pour 1 ETP financier.

Evolution comparée de la situation budgétaire des enseignants (y/c congés de formation)

La situation de surnombre apparent sur les personnels enseignants du second degré (107 ETP) s'explique par la sous-consommation de la ligne vacations 200h (104 ETP) et par le différentiel entre la dotation et la consommation des enseignants stagiaires (54 ETP).

Evolution mensuelle des situations budgétaires 2013-2014 et 2014-2015



Source : Contrôle National des Emplois (CNE)

BOP 0214 Soutien de la politique de l'éducation nationale

Bilan de la consommation des emplois

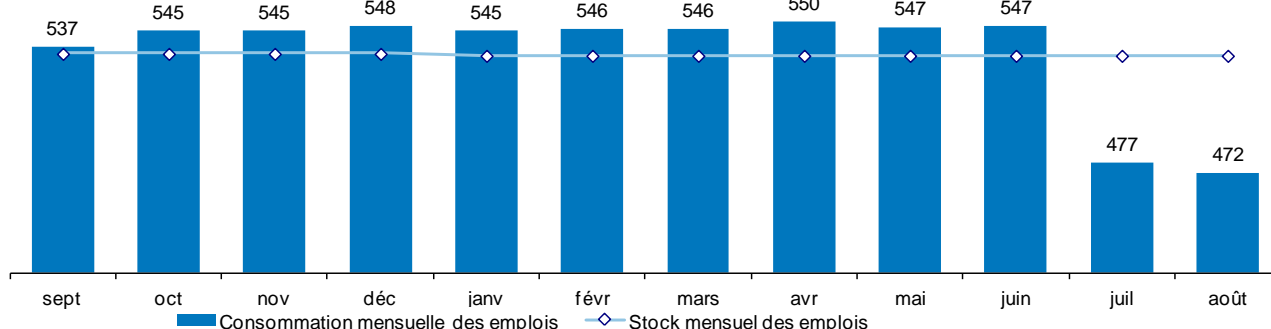
BOP 0214 - Soutien de la politique de l'Education Nationale	Plafond moyen sur 12 mois	Consommation moyenne sur 12 mois en ETPA	Solde année scolaire 2014-2015	Solde année scolaire 2013-2014
Enseignants du second degré	0,0	0,0	0,0	0,0
Personnels ATOS	485,3	491,3	-6,0	-4,3
Personnels d'encadrement	26,5	24,9	1,6	1,3
Accompagnement des élèves - Filière MDS et ORI	20,0	17,2	2,8	2,5
Congés formation rémunérés	1,0	0,8	0,2	1,0
Total	532,8	534,2	-1,4	0,6

Source : Contrôle National des Emplois (CNE)

Globalement le plafond d'emplois du programme 214 est respecté.

La dotation prend en compte la transformation de 5 emplois de CASU dans le corps des attachés d'administration de l'Etat CIGEM (changement des lignes de délégations) et le transfert d'un emploi de catégorie B vers le programme 156 (service facturier) au 1^{er} janvier 2015.

Evolution mensuelle de la consommation au regard des emplois délégués



Source : Contrôle National des Emplois (CNE)

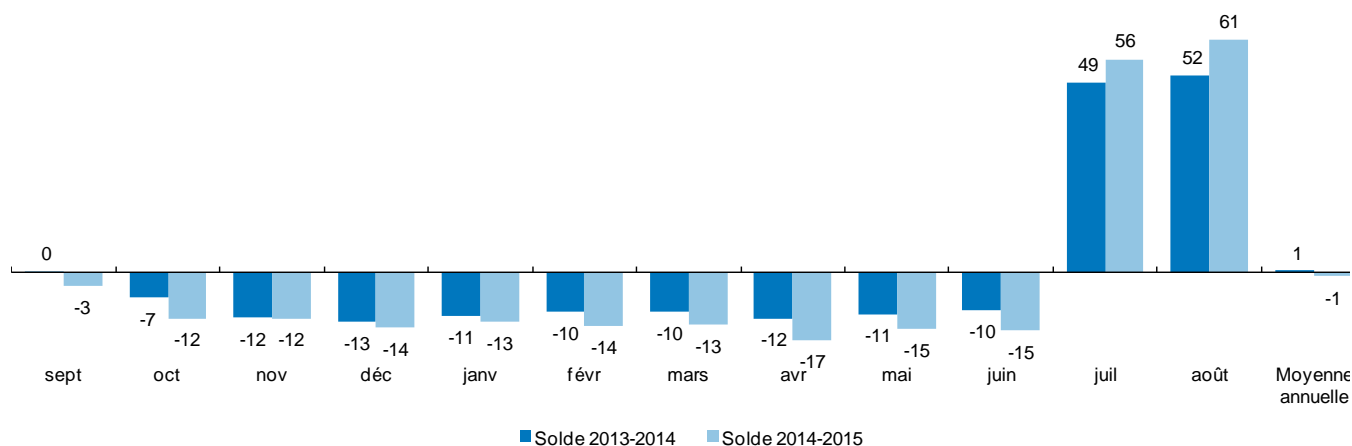
La dotation en emplois prend en compte la variation d'un emploi par rapport à l'année précédente pour les fonctions de délégué académique au numérique (DAN).

La baisse de la consommation d'emplois en juillet et août 2015 s'explique par les variations des contrats pendant la période estivale.

Evolution comparée de la situation budgétaire des enseignants (y/c congés de formation)

Le solde budgétaire reste stable entre les deux exercices budgétaires.

Evolution mensuelle des situations budgétaires 2013-2014 et 2014 -2015



Source : Contrôle National des Emplois (CNE)

BOP 0230 Vie de l'élève

Bilan de la consommation des emplois

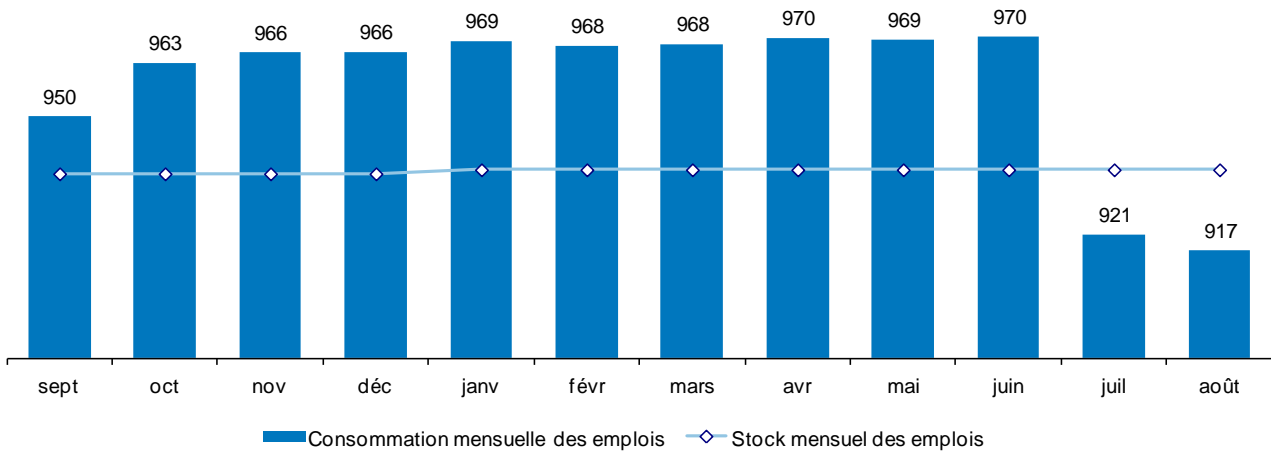
BOP 0230 - Vie de l'élève	Plafond moyen sur 12 mois	Consommation moyenne sur 12 mois en ETPA	Solde année scolaire 2014-2015	Solde année scolaire 2013-2014
Assist. soc., cons. techn. et contract. des SS	67,0	64,9	2,1	1,8
Infirmiers	188,0	192,9	-4,9	-4,8
Medecins	37,0	39,1	-2,1	-2,1
Conseillers principaux d'éducation	330,0	343,2	-13,2	-17,2
Assistants d'éducation AVSI	313,7	317,1	-3,4	-4,2
Contractuels admissibles	0,0	0,0	0,0	1,3
Congés de formation rémunérés - CPE	1,0	0,8	0,2	-0,1
Total	936,7	958,0	-21,4	-25,2

Source : Contrôle National des Emplois (CNE)

Globalement le solde en emplois est déficitaire de 21 emplois, en diminution par rapport à l'année scolaire précédente compte tenu de l'augmentation du plafond d'emplois des CPE (331 emplois en 2014-2015 contre 320 emplois et 2 contractuels admissibles en 2013-2014).

Par ailleurs, depuis le 1^{er} janvier 2015, la consommation des assistants d'éducation AVSi prend en compte les personnels accompagnants des enseignants en situation de handicap (assistance humaine). Le financement de ces emplois est assuré par le fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP).

Evolution mensuelle de la consommation au regard des emplois délégués



Source : Contrôle National des Emplois (CNE)

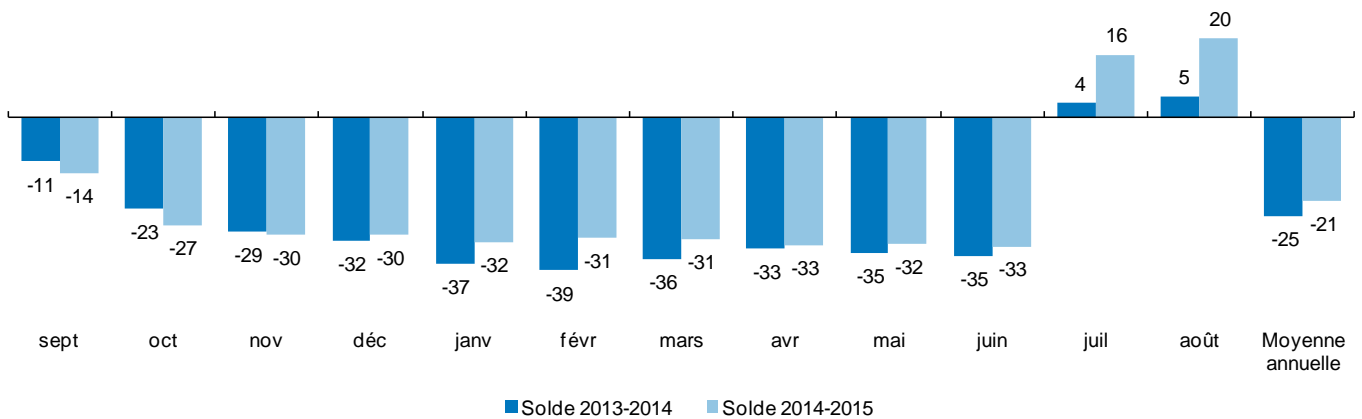
La dotation en emplois de l'année scolaire 2014-2015 prend en compte le schéma d'emplois de rentrée 2014 : variation des emplois de CPE (+3), d'assistant de service social (+2), d'infirmier (+1), de médecin (+1), d'AVSi (+4), création des emplois de CPE stagiaires (+8) et suppression des emplois de contractuels admissibles (-2).

La progression de la dotation des AVSi correspond au transfert entre le HT2 et le T2 des personnels accompagnant des élèves en situation de handicap (AESH) suite à la modification du statut de ces personnels. Désormais, après six années en contrat à durée déterminée, les AESH bénéficient d'un contrat de droit public à durée indéterminée.

Evolution comparée de la situation budgétaire des enseignants (y/c congés de formation)

Au vu des éléments indiqués ci-dessus, le solde budgétaire entre les deux années s'améliore.

Evolution mensuelle des situations budgétaires 2013-2014 et 2014 -2015



Source : Contrôle National des Emplois (CNE)

BOP 0139 Enseignement privé

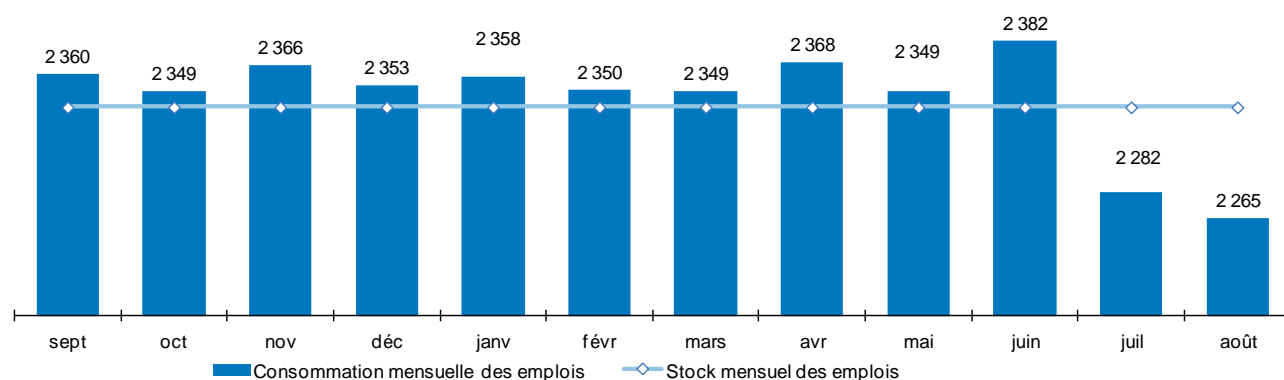
Bilan de la consommation des emplois

BOP 0139 - Enseignement privé du 1 ^{er} et 2 nd degré	Plafond moyen sur 12 mois	Consommation moyenne sur 12 mois en ETPA	Solde année scolaire 2014-2015	Solde année scolaire 2013-2014
Enseignants du premier degré privé	655,1	675,1	-20,0	-11,4
Enseignants du second degré privé	1 653,5	1 637,2	16,2	5,2
Enseignants stagiaires	30,0	29,5	0,5	3,5
Congés formation rémunérés	0,0	2,3	-2,3	-2,5
Total	2 338,6	2 344,1	-5,6	-5,2

Source : Contrôle National des Emplois (CNE)

Pour l'année scolaire 2014-2015, le plafond d'emplois du programme 139 est légèrement dépassé. Les moyens supplémentaires accordés à la rentrée scolaire sont délégués sur la ligne des enseignants du second degré privé.

Evolution mensuelle de la consommation au regard des emplois délégués



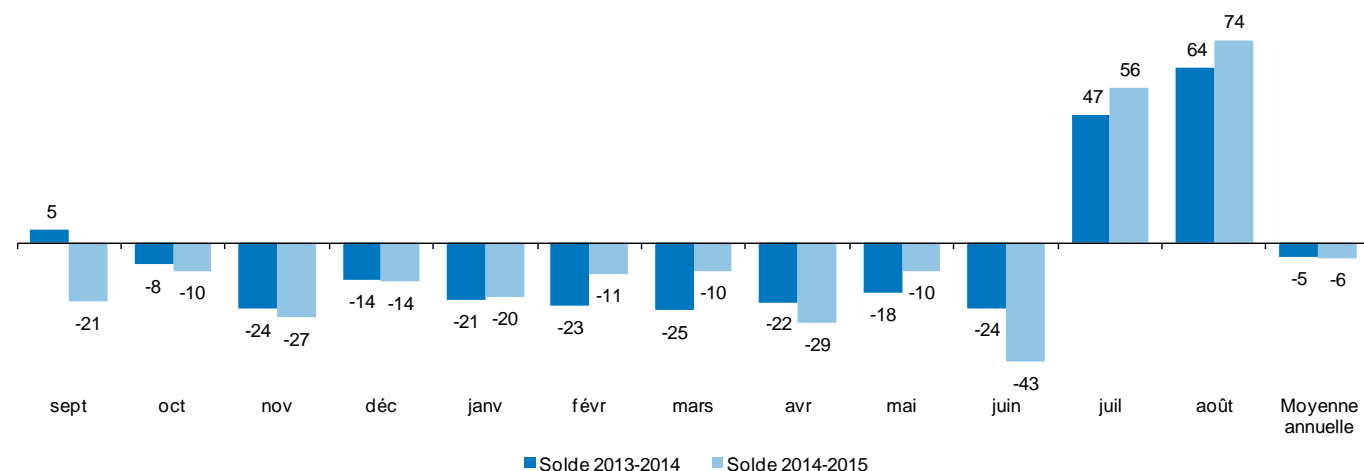
Source : Contrôle National des Emplois (CNE)

La dotation en emplois pour l'année scolaire 2014-2015 prend en compte la fin du dispositif des contractuels admissibles (1/3 de service 1/2 ETP financier), la suppression des décharges de formation créées à titre transitoire aux rentrées 2012 et 2013, les créations d'emplois de stagiaires à la rentrée 2014 (1/2 service 1 ETP financier) ainsi que les moyens supplémentaires au titre des redéploiements démographiques et de la réussite éducative.

Evolution comparée de la situation budgétaire des enseignants (y/c congés de formation)

La fin des contrats sur les mois de juillet et août permet un lissage de la consommation annuelle. La situation de surnombre constatée sur l'année 2014-2015 reste stable par rapport à celle constatée l'année précédente.

Evolution mensuelle des situations budgétaires 2013-2014 et 2014-2015

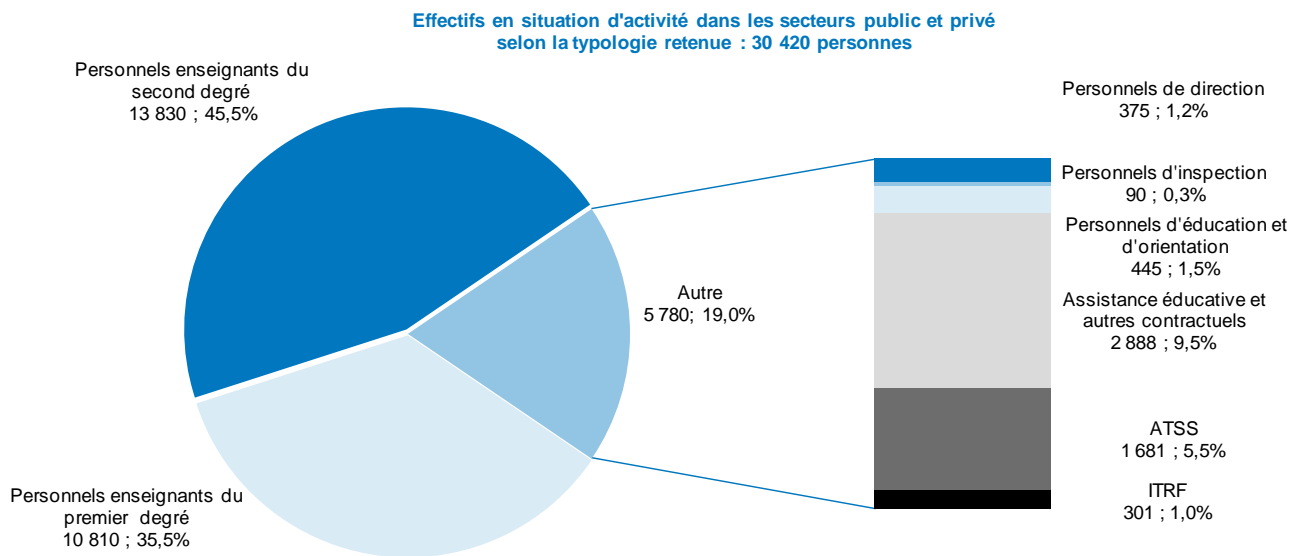


Source : Contrôle National des Emplois (CNE)

REPARTITION DES EFFECTIFS

Dans la continuité du bilan social 2013-2014, l'académie de Nice présente une typologie des personnels basée uniquement sur le corps. La composition et les effectifs de chacune de ces catégories sont présentés en annexe.

Répartition des effectifs de personnels dans le secteur public et le secteur privé



Source : Entrepôt de données BSA

Chiffres clés

30 420 personnels en activité

27 883 personnels dans le secteur public

23 882 personnels titulaires (85,7%)
4 001 non-titulaires (14,3%)

22 104 personnels enseignants exerçant dans le 1^{er} et le 2nd degré (81,0%)

910 personnels de direction, d'inspection, d'éducation et d'orientation (3,0%)

2 888 personnels d'assistance éducative et autres contractuels (9,5%)

1 982 personnels IATOSS (6,5%)

2 537 personnels dans le secteur privé

2 075 personnels titulaires (81,8%)
462 personnels non titulaires (18,2%)

Tous ces personnels sont enseignants

Ensemble des personnels

Répartition des effectifs N et N-1

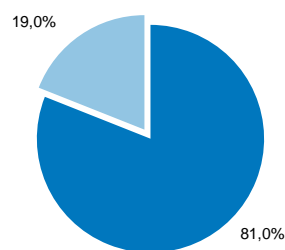
Date	Ensemble	Enseignants public et privé	Part des enseignants public et privé	Autres personnels	Part des autres personnels
31/12/2013	30 433	24 667	81,1%	5 766	18,9%
31/12/2014	30 420	24 640	81,0%	5 780	19,0%
Variation	-13	-27	- 0,1 pts	14	+ 0,0 pts

Source : Entrepôt de données BSA

30 420 personnels sont recensés en situation d'activité le 31/12/2014, soit une stabilité par rapport à l'année précédente (- 13 personnes).

La répartition entre enseignants et autres personnels, respectivement 81,0% et 19,0%, reste stable.

Ensemble des personnels au 31/12/2014



■ Enseignants public et privé ■ Autres personnels

Source : Entrepôt de données BSA

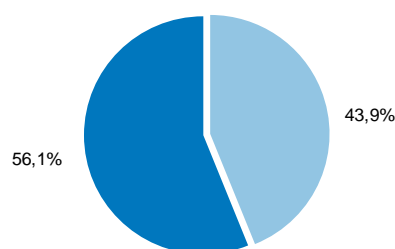
Effectif N et N-1 des personnels enseignants par niveau d'enseignement

Niveau	31/12/2013	31/12/2014	31/12/2014 en %	Evolution	Evolution en %
Enseignants 1 ^{er} degré	10 810	10 810	43,9%	0	0,0%
Enseignants 2 nd degré	13 857	13 830	56,1%	-27	-0,2%
Total	24 667	24 640	100,0%	-27	-0,1%

Source : Entrepôt de données BSA

Les enseignants du second degré représentent plus de la moitié du corps enseignant.

Personnels enseignants Répartition par niveau d'enseignement



■ Enseignants 1er degré ■ Enseignants 2nd degré

Source : Entrepôt de données BSA

Effectif N et N-1 des autres personnels par catégorie

Autres personnels	31/12/2013	31/12/2014	31/12/2014 en %	Evolution	Evolution en %
Direction, Inspection, Education, Orientation	909	910	15,7%	1	0,1%
ATSS ITRF	1 956	1 982	34,3%	26	1,3%
Dont encadrement	105	104	1,8%	-1	-1,0%
Assistance éducative et autres contractuels	2 890	2 876	49,8%	-14	-0,5%
Contractuels BOE (enseignants et administratifs)	11	12	0,2%	1	9,1%
Total	5 766	5 780	100,0%	14	0,2%

Source : Entrepôt de données BSA

La hausse de la population non enseignante se poursuit à un rythme modéré (0,2%).

Ventilation par catégorie et par secteur

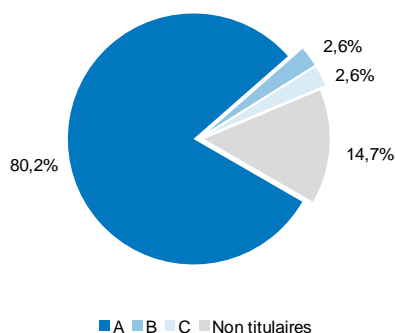
Catégorie FP	Public	Privé	Ensemble	Titulaires en %	Total en %
A	22 327	2 071	24 398	94,0%	80,2%
B	774	4	778	3,0%	2,6%
C	781	0	781	3,0%	2,6%
Titulaires	23 882	2 075	25 957	100%	85,3%
Non titulaires	4 001	462	4 463		14,7%
Total	27 883	2 537	30 420		100,0%

Catégorie FP : Catégorie fonction publique
Source : Entrepôt de données BSA

Les personnels de catégorie A représentent 94,0% des titulaires et 80,2% de l'ensemble des personnels. Ils sont en grande majorité enseignants.

Les non-titulaires représentent 14,7% de l'ensemble de la population.

Ensemble des personnels
Répartition par catégorie FP



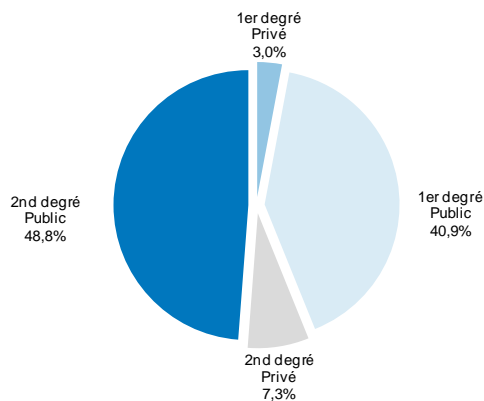
Source : Entrepôt de données BSA

Enseignants 1D et 2D : part du public et du privé sous contrat

Catégorie	Public		Privé		Secteurs et niveaux en %		Total
	Effectifs	Effectifs en %	Effectifs	Effectifs en %	Public	Privé	
Enseignants du 1 ^{er} degré	10 081	93,3%	729	6,7%	45,6%	28,7%	10 810
Enseignants du 2 nd degré	12 023	86,9%	1 807	13,1%	54,4%	71,3%	13 830
Total	22 104	89,7%	2 536	10,3%	100,0%	100,0%	24 640

Source : Entrepôt de données BSA

La part de l'enseignement privé sous contrat, en corrélation avec le niveau des effectifs d'élèves scolarisés est de 13,1% pour le second degré et de seulement 6,7% pour le premier degré.



Source : Entrepôt de données BSA

Enseignants public et privé sous contrat : répartition par catégorie

Les enseignants sont quasiment tous des personnels de catégorie A. Les enseignants de catégorie B ne représentent que 1,1% de l'ensemble des enseignants.

La part des non-titulaires est de 5,5%. Cette catégorie englobe les professeurs contractuels, les vacataires ainsi que les maîtres auxiliaires.

Catégorie FP	Public	Privé	Ensemble	Titulaires en %	Total en %
A	20 958	2 070	23 028	98,9%	93,5%
B	251	4	255	1,1%	1,0%
Titulaires	21 209	2 074	23 283	100,0%	94,5%
Non titulaires	895	462	1 357		5,5%
Total	22 104	2 536	24 640		100,0%

Catégorie FP : Catégorie fonction publique
Source : Entrepôt de données BSA

La présence de non-titulaires dans le secteur privé sous contrat est nettement plus élevée : 18,2%.

Autres personnels : répartition par catégorie

Parmi les personnels titulaires de cette catégorie, une personne sur 2 est de catégorie A.

Le pourcentage élevé de personnels non titulaires (53,7% soit 3108 non titulaires) s'explique essentiellement par la présence des assistants d'éducation au nombre de 2 888.

Catégorie FP	Public	Titulaires en %	Total en %
A	1 369	51,2%	23,7%
B	523	19,6%	9,1%
C	781	29,2%	13,5%
Titulaires	2 673	100,0%	46,3%
Non titulaires	3 106	-	53,7%
Total	5 779	-	100,0%

Catégorie FP : Catégorie fonction publique

Source : Entrepôt de données BSA

Les personnels enseignants du public et du privé sous contrat

Répartition par corps dans le public

Catégorie	Corps	Effectifs	Niveau en %	Total en %
Enseignant 1 ^{er} degré	Professeur des écoles	9 830	97,5%	44,5%
	Instituteur	251	2,5%	1,1%
		10 081	100,0%	45,6%
Enseignant 2 nd degré	Certifié	7 073	58,8%	32,0%
	P.L.P.	1 590	13,2%	7,2%
	Agrégé	1 498	12,5%	6,8%
	Professeur contractuel	838	7,0%	3,8%
	Professeur d'EPS	802	6,7%	3,6%
	Professeur de chaire supérieure	71	0,6%	0,3%
	M.A.	53	0,4%	0,2%
	Chargé d'enseignement en EPS	51	0,4%	0,2%
	P.E.G.C.	41	0,3%	0,2%
	Vacataire	4	0,0%	0,0%
A.E.	2	0,0%	0,0%	
		12 023	100,0%	54,4%
Total		22 104		100,0%

Source : Entrepôt de données BSA

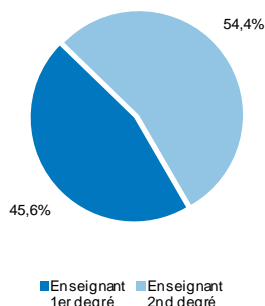
Les enseignants du second degré sont majoritaires parmi les personnels enseignants (54,4%).

Parmi les enseignants du premier degré, la part des instituteurs (2,5%) est de plus en plus réduite au fur et à mesure des départs à la retraite.

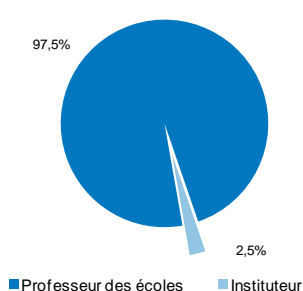
Parmi les enseignants du second degré, les certifiés sont majoritaires avec un taux de 58,8%. Les agrégés et les PLP ont un poids équivalent : plus d'un enseignant sur dix pour chacune de ces catégories.

Les professeurs d'EPS représentent 6,7% de l'ensemble des enseignants du second degré.

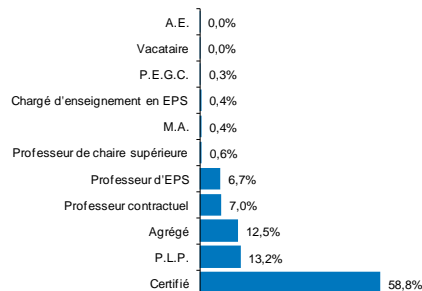
Enseignants du secteur public



Enseignants du 1^{er} degré du secteur public



Enseignants du second degré public Répartition par corps



Source : Entrepôt de données BSA

Répartition par corps dans le privé sous contrat

Catégorie	Corps	Effectifs	Niveau en %	Total en %
Enseignant 1 ^{er} degré	Professeur des écoles	619	84,9%	24,4%
	Instituteur suppléant	106	14,5%	4,2%
	Instituteur	4	0,5%	0,2%
		729	100,0%	28,7%
Enseignant 2 nd degré	Certifié	1 050	58,1%	41,4%
	M.A.	356	19,7%	14,0%
	P.L.P.	175	9,7%	6,9%
	Professeur d'EPS	117	6,5%	4,6%
	Agrégé	76	4,2%	3,0%
	A.E.	31	1,7%	1,2%
	Professeur de chaire supérieure	2	0,1%	0,1%
Total		1 807	100,0%	71,3%

Source : Entrepôt de données BSA

Les enseignants du second degré représentent 71,3% de l'ensemble des enseignants dans le secteur privé sous contrat pour 54,4% dans le secteur public du fait d'une présence limitée du secteur privé sous contrat dans l'enseignement du premier degré.

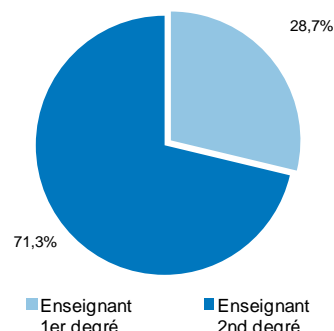
Les instituteurs sont relativement plus présents que dans le secteur public : 15,0% contre 2,5%.

Dans le second degré, tout comme dans le secteur public, la population la plus représentée est la population des certifiés : 58,1% des enseignants.

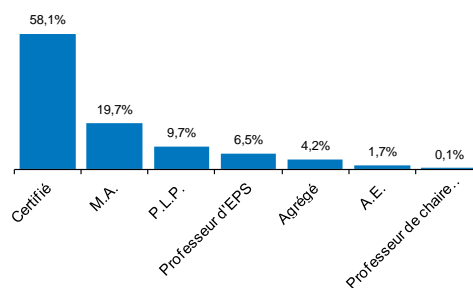
La population de maîtres auxiliaires y est nettement plus nombreuse : 19,7% pour 0,4% dans le secteur public.

A l'inverse, la population d'agrégés ne représente que 4,2% des enseignants pour 12,5% dans le secteur public.

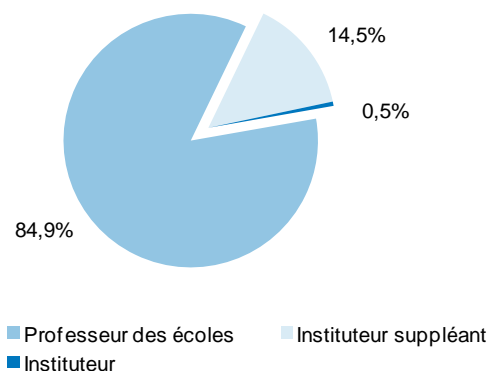
Enseignants du secteur privé



Enseignants du second degré privé Répartition par corps



Enseignants du 1er degré du secteur privé



Source : Entrepôt de données BSA

Enseignants titulaires 1D public par fonction

Fonction	Instituteurs	Professeurs des écoles	Total	Total en %
Enseignement	210	8 169	8 379	83,1%
Remplacement	27	1 125	1 152	11,4%
Besoins éducatifs AIS hors classe	12	345	357	3,5%
Pilotage et animation pédagogique	0	80	80	0,8%
Direction	0	36	36	0,4%
Accompagnement soutien et hors AIS	0	35	35	0,3%
Conseil en formation continue	0	4	4	0,0%
Autres (*)	2	36	38	0,4%
Total	251	9 830	10 081	100,0%

(*) Postes adaptés, conseillers pédagogiques, inspection, etc.
Source : Entrepôt de données BSA

Plus d'un enseignant sur 10 est affecté à des fonctions de remplacement dans le premier degré public.

3,5% des enseignants répondent à des besoins d'enseignement spécifiques : besoins éducatifs liés au dispositif de l'Adaptation et de l'Intégration Scolaire (AIS) hors classe, accompagnement et soutien.

1,2% des enseignants sont affectés à des fonctions de pilotage, d'animation, et de direction.

Enseignants titulaires 2D public par fonction

Fonction	A.E.	Agrégé	Certifié	Chargé d'enseignement en EPS	Professeur de chaire supérieure	PLP	P.E.G.C.	Professeur d'EPS	Total	Total en %
Enseignement	2	1 488	6 775	51	71	1 548	40	801	10 776	96,8%
Documentation	0	1	233	0	0	0	1	0	235	2,1%
Chef de travaux	0	0	0	0	0	0	0	0	55	0,5%
Conseiller en formation continue	0	0	11	0	0	3	0	0	14	0,1%
Laboratoire	0	1	10	0	0	0	0	0	11	0,1%
Autres (*)	0	3	23	0	0	10	0	1	37	0,3%
Total	2	1 493	7 052	51	71	1 561	41	802	11 128	100,0%

(*) Postes adaptés, réadaptation, conseillers pédagogiques, etc.
Source : Entrepôt de données BSA

La quasi-totalité des enseignants est devant les élèves.

Enseignants titulaires 1D public par corps et département

Corps	Alpes-Maritimes	En %	Var	En %	Académie	En %
Instituteur	171	3,3%	80	1,6%	251	2,5%
Professeur des écoles	4 946	96,7%	4 883	98,4%	9 829	97,5%
Total	5 117	100,0%	4 963	100,0%	10 080	100,0%

Source : Entrepôt de données BSA

Les instituteurs sont deux fois plus nombreux parmi les enseignants du premier degré dans les Alpes-Maritimes que dans le Var.

Enseignants titulaires 2D public par corps et département

Corps	Alpes-Maritimes	En %	Var	En %	Académie	En %
A.E.	0	0,0%	2	0,0%	2	0,0%
Agrégé	893	15,6%	605	11,2%	1 498	13,5%
Certifié	3 573	62,2%	3 500	65,0%	7 073	63,6%
Chargé d'enseignement en EPS	19	0,3%	32	0,6%	51	0,5%
Professeur de chaire supérieure	48	0,8%	23	0,4%	71	0,6%
P.L.P.	776	13,5%	814	15,1%	1 590	14,3%
P.E.G.C.	29	0,5%	12	0,2%	41	0,4%
Professeur d'EPS	404	7,0%	398	7,4%	802	7,2%
Total	5 742	100,0%	5 386	100,0%	11 128	100,0%

Source : Entrepôt de données BSA

Le poids des certifiés, majoritaires, est similaire dans les deux départements.

Les agrégés sont moins nombreux dans le Var que dans les Alpes-Maritimes, département qui scolarise plus de lycéens d'enseignement général et technologique et de post-baccalauréat. L'inverse est observé pour les PLP. Cet écart est en partie lié à une offre de formation de la voie professionnelle plus développée dans le Var.

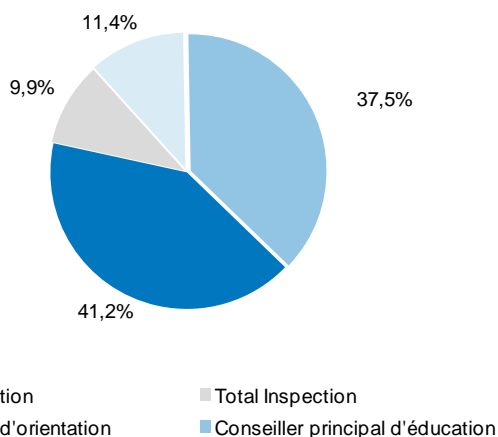
Autres personnels

DIEO par corps et fonction N et N-1

Catégorie	Grade	31/12/2013	31/12/2014	Catégorie au 31/12/2014 en %	Total en %	Evolution
Direction	Administration	1	1	0,3%	0,1%	0
	Principal adjoint de collège	115	119	31,7%	13,1%	4
	Principal de collège	139	136	36,3%	14,9%	-3
	Proviseur adjoint de lycée	42	42	11,2%	4,6%	0
	Proviseur adjoint de lycée professionnel	19	19	5,1%	2,1%	0
	Proviseur de lycée	39	39	10,4%	4,3%	0
	Proviseur de lycée professionnel	18	18	4,8%	2,0%	0
	Proviseur de vie scolaire	1	1	0,3%	0,1%	0
		374	375	100,0%	41,2%	1
Education et orientation	Conseiller d'orientation intérimaire	1	1	0,2%	0,1%	0
	Conseiller principal d'éducation	335	341	76,6%	37,5%	6
	Personnel d'orientation	108	103	23,1%	11,3%	-5
		444	445	100,0%	48,9%	1
Inspection	Inspecteur d'académie - inspecteur pédagogique régional	29	29	32,2%	3,2%	0
	Inspecteur d'académie adjoint	1	2	2,2%	0,2%	1
	Inspecteur d'académie (DSDEN)	2	2	2,2%	0,2%	0
	Inspecteur de l'éducation nationale	59	57	63,3%	6,3%	-2
		91	90	100,0%	9,9%	-1
Total		909	910		100,0%	1

DSDEN : Directeur des Services Départementaux de l'Education Nationale
Source : Entrepôt de données BSA

Direction, Inspection, Education et Orientation



Source : Entrepôt de données BSA

Les personnels d'éducation et d'orientation représentent près de la moitié de l'ensemble des personnels de direction, d'éducation, d'orientation et d'inspection. Le reste se partage pour 41,2% en personnel de direction et pour 9,9% en personnel d'inspection.

Les personnels de direction en collèges représentent plus des 2/3 des personnels de direction. De même, les IEN représentent près des 2/3 des personnels d'inspection.

Assistance éducative, pédagogique et autres contractuels par corps N et N-1

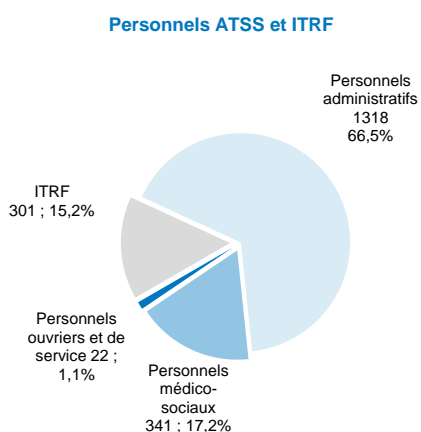
Corps	31/12/2013	31/12/2014	Catégorie au 31/12/2014 en %	Evolution
Assistant de langue vivante recruté localement	8	22	0,8%	14
Assistant d'éducation	2 749	2 733	95,0%	-16
Assistant étranger	133	121	4,2%	-12
Assistance éducative et pédagogique	2 890	2 876	100,0%	-14
Contractuels BOE (enseignants et administratifs)	11	12		1
Total	2 901	2 888		-13

Source : Entrepôt de données BSA

Personnels ATSS, ITRF par corps, catégorie et filière N et N-1

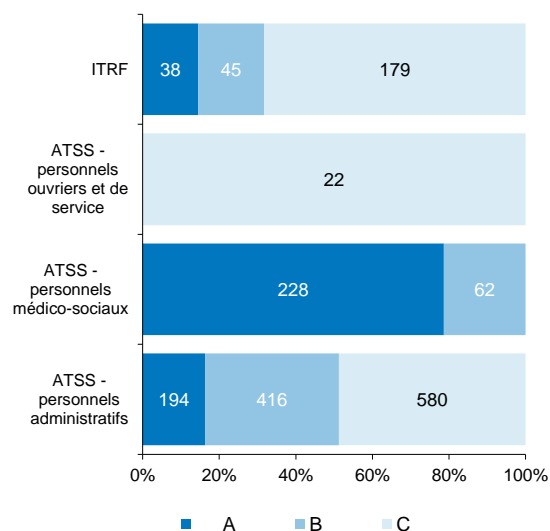
Parmi les 1 982 personnels ATSS et ITRF, 2/3 relèvent de la filière administrative. Un agent sur six appartient à la filière médico-sociale.

La filière personnels ouvriers et de service, en forte baisse (-49, soit -69,0%) représente 1,1% de l'ensemble, et les personnels ITRF, en forte hausse (+51, soit +20,4%) représentent 15,2% de l'ensemble des personnels. Ces évolutions sont en fait, le résultat d'un transfert de personnels ATEC de catégorie C de la filière ouvriers et de service en personnels ATRF de catégorie C de la filière ITRF.



Source : Entrepôt de données BSA

Personnels titulaires ATSS et ITRF



Source : Entrepôt de données BSA

Personnels administratifs

Catégorie FP	Corps	31/12/2013	31/12/2014	31/12/2014 en %	Evolution
A	AAE	182	180	13,7%	-2
	ADMENESR	12	12	0,9%	0
	Recteur	1	1	0,1%	0
	S.G.A.	1	1	0,1%	0
		196	194	14,7%	-2
B	SAENES 10	409	416	31,6%	7
		409	416	31,6%	7
C	ADJENES	566	580	44,0%	14
		566	580	44,0%	14
Non titulaires	Contractuels	125	122	9,3%	-3
	Contractuels individuels	8	6	0,5%	-2
		133	128	9,7%	-5
Total		1 304	1 318	100,0%	14

Catégorie FP : Catégorie fonction publique

Source : Entrepôt de données BSA

Personnels médico-sociaux

Catégorie FP	Corps	31/12/2013	31/12/2014	31/12/2014 en %	Evolution
A	Conseiller technique de service social	9	9	2,6%	0
	Infirmiers de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur	186	187	54,8%	1
	Médecin de l'éducation nationale - conseiller technique	2	2	0,6%	0
	Médecin de l'éducation nationale	33	30	8,8%	-3
		230	228	66,9%	-2
B	Assistant de service social des administrations de l'Etat	62	62	18,2%	0
		62	62	18,2%	0
Non titulaires	Assistante sociale contractuelle	8	9	2,6%	1
	Infirmière contractuelle	22	25	7,3%	3
	Médecin contractuel santé scolaire	9	17	5,0%	8
		39	51	15,0%	12
Total		331	341	100,0%	10

Catégorie FP : Catégorie fonction publique
Source : Entrepôt de données BSA

Personnels ouvriers et de service

Catégorie FP	Corps	31/12/2013	31/12/2014	31/12/2014 en %	Evolution
C	ATEC	58	22	100,0%	-36
		58	22	100,0%	-36
Non titulaires	Contractuels	12	0		-12
	Contractuels individuels	1	0		-1
		13	0	0,0%	-13
Total		71	22	100,0%	-49

Catégorie FP : Catégorie fonction publique
Source : Entrepôt de données BSA

Personnels ITRF

Catégorie FP	Corps	31/12/2013	31/12/2014	31/12/2014 en %	Evolution
A	Assistant ingénieur	11	11	3,7%	0
	Ingénieur de recherche	6	6	2,0%	0
	Ingénieur d'études	22	21	7,0%	-1
		39	38	12,6%	-1
B	Technicien de recherche et de formation	46	45	15,0%	-1
		46	45	15,0%	-1
C	Adjoint technique de recherche et de formation	144	179	59,5%	35
		144	179	59,5%	35
Non titulaires	Contractuels	21	39	13,0%	18
		21	39	13,0%	18
Total		250	301	100,0%	51

Catégorie FP : Catégorie fonction publique
Source : Entrepôt de données BSA

Répartition par genre

Ensemble des personnels

Répartition par secteur

Genre	Public	Public en %	Privé	Privé en %	Total	Total en %
Femmes	19 851	71,2%	1 906	75,1%	21 757	71,5%
Hommes	8 032	28,8%	631	24,9%	8 663	28,5%
Total	27 883	100,0%	2 537	100,0%	30 420	100,0%

Source : Entrepôt de données BSA

La représentation des femmes parmi l'ensemble des personnels est toujours en progression. Les femmes sont nettement majoritaires (71,5%, soit +0,3 point par rapport à l'année précédente), en particulier dans le secteur privé sous contrat (75,1%, soit +0,2 point).

Répartition enseignants et non enseignants

	Femmes	Hommes	Total	Part des femmes
Enseignants	17 457	7 183	24 640	70,8%
Autres personnels	4 300	1 480	5 780	74,4%
Total	21 757	8 663	30 420	100,0%

Source : Entrepôt de données BSA

Le taux de féminisation chez les enseignants (tous secteurs et tous niveaux) est de 70,8%, soit +0,2 point.

Il est plus élevé chez les non enseignants (74,4%, soit +0,3 point).

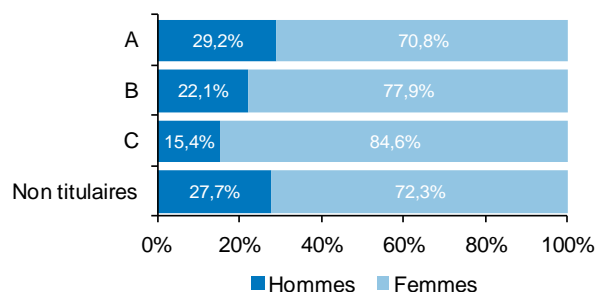
Répartition par catégorie

Catégorie FP	Enseignants hommes	Enseignants femmes	Part des femmes	Autres personnels hommes	Autres personnels femmes	Part des femmes	Total
A	6 678	16 350	71,0%	457	913	66,6%	24 398
B	51	204	80,0%	121	402	76,9%	778
C	0	0	0,0%	120	661	84,6%	781
Non titulaires	454	903	66,5%	782	2 324	74,8%	4 463
Total	7 183	17 457	70,8%	1 480	4 300	74,4%	30 420

Catégorie FP : Catégorie fonction publique

Source : Entrepôt de données BSA

Ensemble des personnels par catégorie



Source : Entrepôt de données BSA

La présence des personnels féminins, relativement plus faible parmi les catégories A, est nettement majoritaire quelle que soit la catégorie.

La féminisation des personnels la plus importante concerne les personnels non enseignants de catégorie C.

2 non titulaires sur 3 chez les enseignants et 3 non titulaires sur 4 chez les non enseignants sont des femmes.

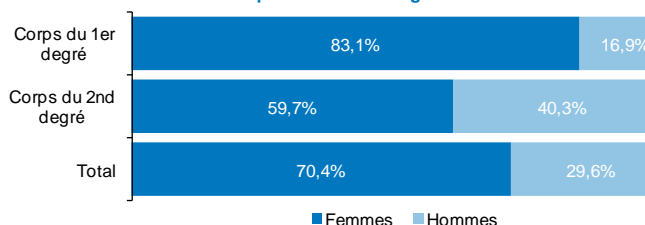
Personnels enseignants

Secteur public : Répartition par corps et niveau d'enseignement

Catégorie	Corps	Femmes	Hommes	Part des femmes
Enseignant du 1 ^{er} degré	Professeur des écoles	8 174	1 656	83,2%
	Instituteur	200	51	79,7%
		8 374	1 707	83,1%
Enseignant du 2 nd degré	A.E.	2	0	100,0%
	Agrégé	770	728	51,4%
	Certifié	4 599	2 474	65,0%
	Chargé d'enseignement EPS	27	24	52,9%
	Professeur de chaire supérieure	30	41	42,3%
	M.A.	36	17	67,9%
	P.L.P.	794	796	49,9%
	PEGC	28	13	68,3%
	Professeur d'EPS	364	438	45,4%
	Professeur contractuel	524	314	62,5%
Vacataire	3	1	75,0%	
		7 177	4 846	59,7%
Total		15 551	6 553	70,4%

Source : Entrepôt de données BSA

Enseignants du secteur public par niveau d'enseignement



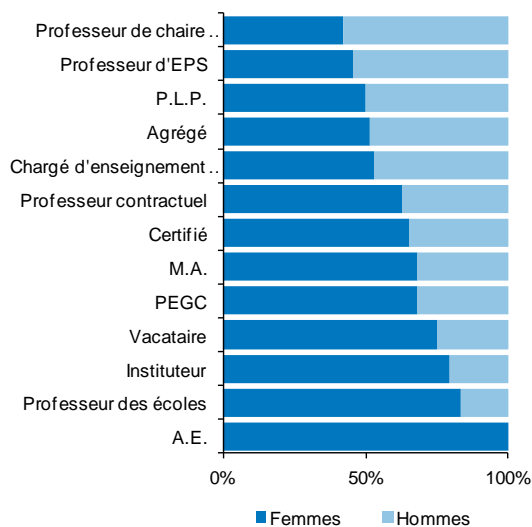
Source : Entrepôt de données BSA

La féminisation du corps enseignant est générale sauf pour :

- ✓ les agrégés et les enseignants de la voie professionnelle proches de la parité,
- ✓ les professeurs d'EPS et les professeurs de chaire supérieure où les hommes sont majoritaires.

La présence de personnels féminins la plus élevée, dépassant 80,0%, concerne les professeurs des écoles du premier degré.

Enseignants du secteur public par corps



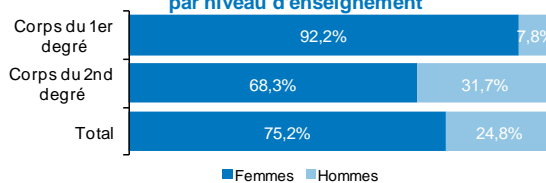
Source : Entrepôt de données BSA

Secteur privé sous contrat : par corps et niveau d'enseignement

Catégorie	Corps	Femmes	Hommes	Part des femmes
Enseignants du 1 ^{er} degré	Instituteur suppléant	100	6	94,3%
	Instituteur	4	0	100,0%
	Professeur des écoles	568	51	91,8%
		672	57	92,2%
Enseignants du 2 nd degré	A.E.	20	11	64,5%
	Agrégé	35	41	46,1%
	Certifié	773	277	73,6%
	Professeur de chaire supérieure	0	2	0,0%
	M.A.	240	116	67,4%
	P.L.P.	109	66	62,3%
	Professeur d'EPS	57	60	48,7%
		1 234	573	68,3%
Total		1 906	630	75,2%

Source : Entrepôt de données BSA

Enseignants du secteur privé sous contrat par niveau d'enseignement



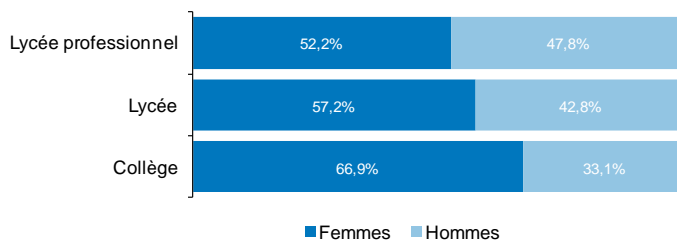
Source : Entrepôt de données BSA

La féminisation est plus forte parmi les enseignants du second degré privé sous contrat. Elle atteint 92,2% dans le premier degré. Les hommes sont majoritaires parmi les agrégés, et la parité ne se trouve que parmi les professeurs d'EPS.

Féminisation des enseignants du second degré (public et privé) : répartition par type d'établissement

La féminisation est plus importante dans les collèges du fait de la forte présence des certifiés, corps dans lequel les femmes sont les plus nombreuses.

Enseignants des secteurs public et privé par type d'établissement



Source : Entrepôt de données BSA

Personnels non enseignants

Personnels DIEO par corps

Catégorie	Corps / Grade	Femmes	Hommes	Part des femmes
Direction	Administration	0	1	0,0%
	Principal adjoint de collège	66	53	55,5%
	Principal de collège	71	65	52,2%
	Proviseur adjoint de lycée	26	16	61,9%
	Proviseur adjoint de lycée professionnel.	8	11	42,1%
	Proviseur de lycée	10	29	25,6%
	Proviseur de lycée professionnel	6	12	33,3%
	Proviseur de vie scolaire	1	0	100,0%
		188	187	50,1%
Education et orientation	Conseiller d'orientation intérimaire	1	0	100,0%
	Conseiller principal d'éducation	249	92	73,0%
	Personnel d'orientation	88	15	85,4%
		338	107	76,0%
Inspection	Inspecteur d'académie - inspecteur pédagogique régional	10	19	34,5%
	Inspecteur d'académie adjoint	0	2	0,0%
	Inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'éducation nationale	0	2	0,0%
	Inspecteur de l'éducation nationale	26	31	45,6%
		36	54	40,0%
Total		562	348	61,8%

Source : Entrepôt de données BSA

La parité d'ensemble observée chez les personnels de direction masque des disparités selon le type d'établissement : les hommes sont majoritaires dans la direction des lycées alors que les femmes sont majoritaires dans la direction des collèges et les fonctions d'adjointe quel que soit le type d'établissement.

Les personnels d'éducation et d'orientation sont majoritairement féminins (76,0%). L'inverse est observé chez les personnels d'inspection avec 60,0% de personnel masculin.

Personnels d'assistance éducative, pédagogique et autres contractuels par corps

Près de trois personnels sur quatre parmi les assistants d'éducation sont des femmes.

Corps	Femmes	Hommes	Part des femmes
Assistant de langue vivante recruté localement	16	6	72,7%
Assistant d'éducation	2 016	717	73,8%
Assistant étranger	93	28	76,9%
Contractuel bénéficiaire de l'obligation d'emploi	8	4	66,7%
Total	2 133	755	73,9%

Source : Entrepôt de données BSA

Personnels ATSS et ITRF par filière, catégorie et corps

Personnels administratifs

Catégorie FP	Corps	Femmes	Hommes	Part des femmes
A	AAE	126	54	70,0%
	ADMENESR	2	10	16,7%
	Recteur	1	0	100,0%
	S.G.A.	0	1	0,0%
		129	65	66,5%
B	SAENES 10	331	85	79,6%
		331	85	79,6%
C	ADJENES	531	49	91,6%
		531	49	91,6%
Non titulaires	Contractuel	114	8	93,4%
	Contractuel Individuel	6	0	100,0%
		120	8	93,8%
Total		1 111	207	84,3%

Catégorie FP : Catégorie fonction publique

Source : Entrepôt de données BSA

La plus forte féminisation se situe chez les personnels de catégorie C avec un taux de 91,6% alors que la féminisation chez les personnels de catégorie A est de 66,5%. Les personnels contractuels sont quasiment tous des femmes.

Personnels médico-sociaux

Catégorie FP	Corps	Femmes	Hommes	Part des femmes
A	Conseiller technique de service social des administrations de l'Etat	8	1	88,9%
	Infirmier de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur	174	13	93,0%
	Médecin de l'éducation nationale - conseiller technique	2	0	100,0%
	Médecin de l'éducation nationale	29	1	96,7%
		213	15	93,4%
B	Assistant de service social des administrations de l'Etat	58	4	93,5%
		58	4	93,5%
Non titulaires	Assistante sociale contractuelle	9	0	100,0%
	Infirmière contractuelle	24	1	96,0%
	Médecin contractuel santé scolaire	13	4	76,5%
		46	5	90,2%
Total		317	24	93,0%

Catégorie FP : Catégorie fonction publique

Source : Entrepôt de données BSA

La plus forte féminisation de toutes les filières concerne la filière médico-sociale avec un taux de 93,0%.

Personnels ouvriers et de service

Catégorie FP	Corps	Femmes	Hommes	Part des femmes
C	ATEC	16	6	72,7%
Total		16	6	72,7%

Catégorie FP : Catégorie fonction publique

Source : Entrepôt de données BSA

Personnels ITRF

Catégorie FP	Corps	Femmes	Hommes	Part des femmes
A	Assistant ingénieur	3	8	27,3%
	Ingénieur de recherche	1	5	16,7%
	Ingénieur d'études	6	15	28,6%
		10	28	26,3%
B	Technicien de recherche et de formation	13	32	28,9%
		13	32	28,9%
C	Adjoint technique de recherche et de formation	114	65	63,7%
		114	65	63,7%
Non titulaires	Contractuel	22	13	62,9%
	Contractuel Individuel	2	2	50,0%
		24	15	61,5%
Total		161	140	53,5%

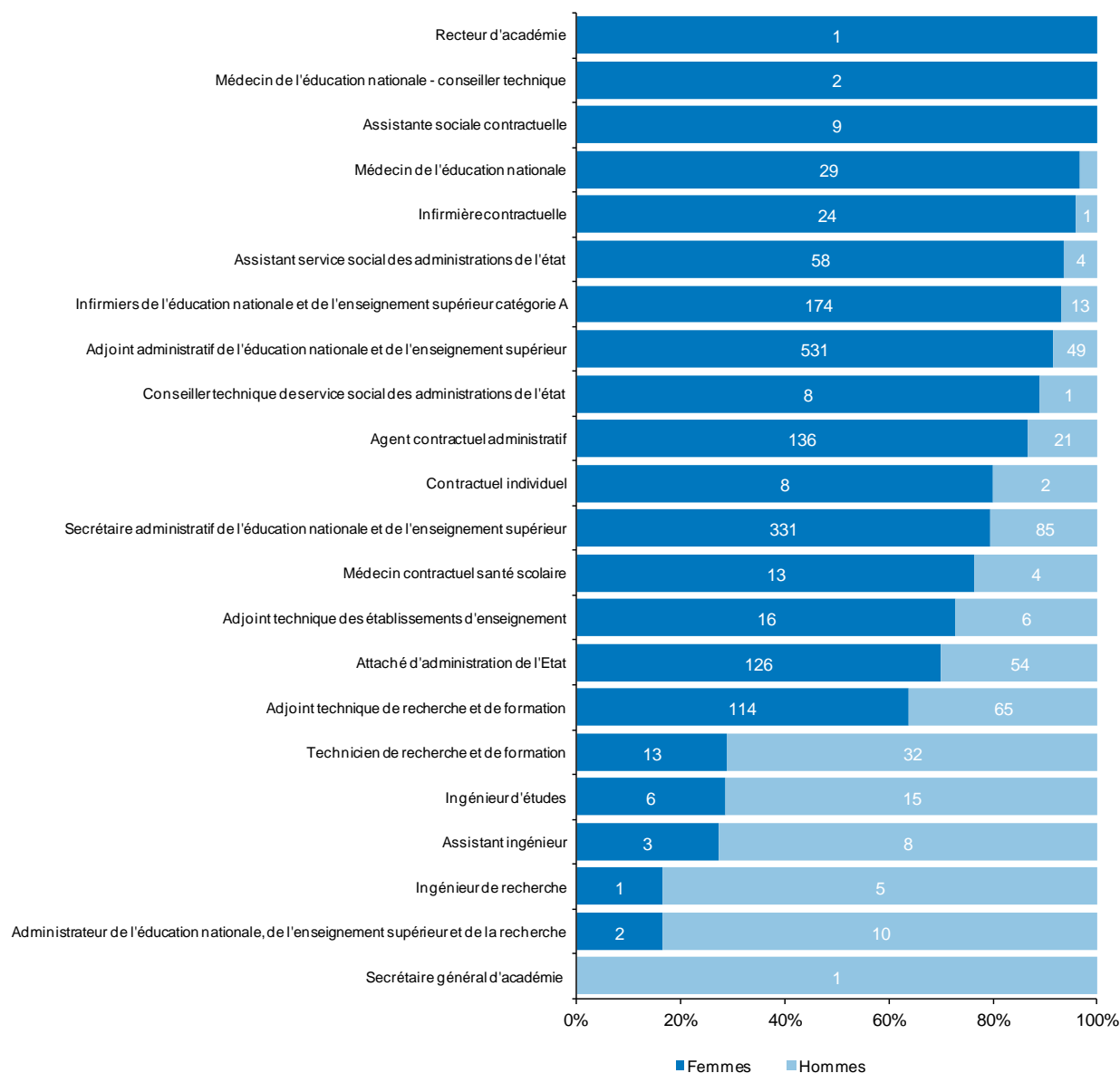
Catégorie FP : Catégorie fonction publique

Source : Entrepôt de données BSA

La parité d'ensemble (53,5%) des personnels ITRF masque une situation différenciée selon le niveau.

Les catégories A et B sont majoritairement masculines (environ 3 hommes sur 4) alors que près des 2/3 des catégories C et des contractuels sont des femmes.

Personnels ATSS et ITRF par genre



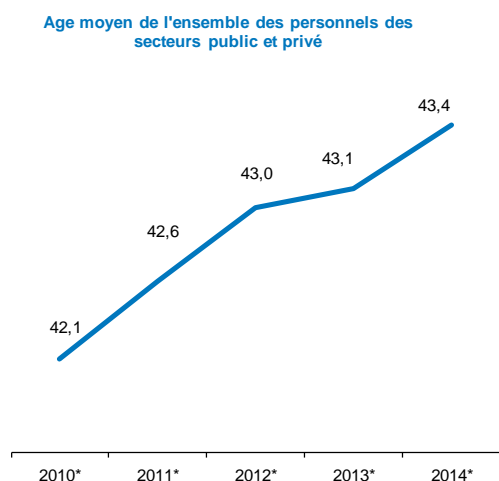
Source : Entrepôt de données BSA

Âges moyens / tranches d'âge

Âges moyens

Catégorie	2010*	2011*	2012*	2013*	2014*
Assistance éducative et autres contractuels	32,6	33,7	34,5	35,1	35,6
ATSS	47,2	47,5	48,5	48,6	49,0
Contractuels BOE (enseignants et administratifs)	43,1	40,8	44,5	43,3	39,7
Direction	51,7	51,6	51,6	51,2	51,3
Education et orientation	45,7	45,9	45,9	46,2	46,8
Enseignants 1er degré	41,6	42,1	42,6	42,7	43,1
Enseignants 2nd degré	43,4	43,6	43,9	43,9	44,2
Inspection	53,4	53,4	54,2	53,9	53,6
ITRF	45,8	46,4	44,5	44,9	46,3
Total	42,1	42,6	43,0	43,1	43,4

* Les données correspondent au 31/12 de chaque année.
Source : Entrepôt de données BSA



* Les données correspondent au 31/12 de chaque année.
Source : Entrepôt de données BSA

La tendance générale est à l'augmentation de l'âge moyen des personnels de l'éducation nationale de l'académie toutes catégories confondues : de 2010 à 2014, l'âge moyen a progressé de plus d'une année pour atteindre 43,4 ans. Les seules catégories qui échappent à cette tendance, concernent les personnels de direction et d'inspection, catégories les plus âgées mais dont le renouvellement permet un relatif rajeunissement.

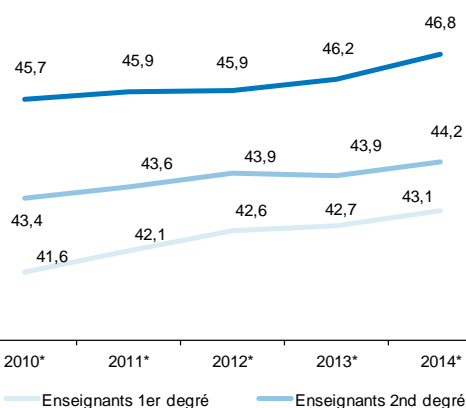
Les personnels les plus jeunes se retrouvent parmi les assistants d'éducation (âge moyen : 35,6 ans).

Les enseignants du second degré sont plus âgés (44,2) que les enseignants du premier degré (43,1).

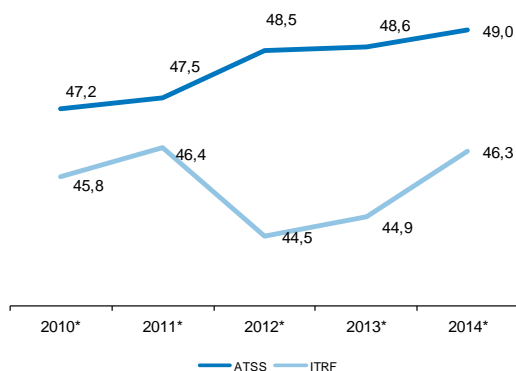
Les personnels non enseignants, ATSS (49,0) et ITRF (46,3) sont en moyenne plus âgés que les personnels enseignants.

A signaler : la baisse de l'âge moyen des ITRF en 2012 essentiellement due à l'intégration des personnels de laboratoire dans cette catégorie.

Age moyen de l'ensemble des enseignants, personnels d'éducation et d'orientation des secteurs public et privé

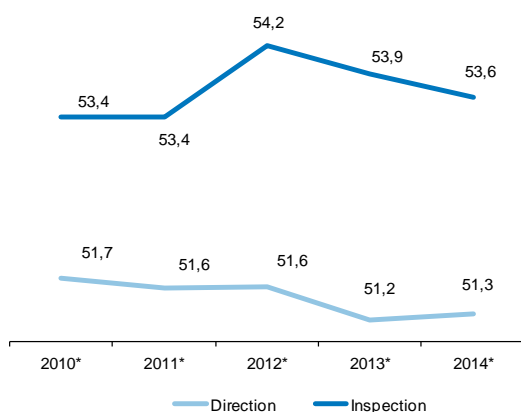


Age moyen des personnels ATSS et ITRF

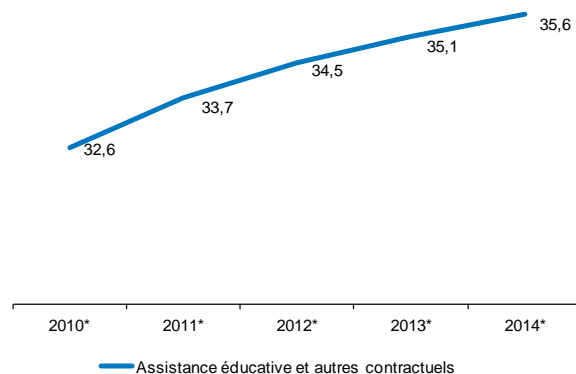


* Les données correspondent au 31/12 de chaque année.
Source : Entrepôt de données BSA

Age moyen des personnels de direction et d'inspection



Age moyen des personnels d'assistance éducative



* Les données correspondent au 31/12 de chaque année.
Source : Entrepôt de données BSA

Tranches d'âge

Ensemble des personnels par type et genre

Catégorie	Sexe	Âge moyen	Moins de 30 ans	Part des moins de 30 ans	De 30 à 39 ans	Part des 30 à 39 ans	De 40 à 49 ans	Part des 40 à 49 ans	50 ans et plus	Part des 50 ans et plus
Enseignants	Femmes	43,2	1 463	8,4%	5 120	29,3%	6 014	34,5%	4 860	27,8%
	Hommes	45,1	393	5,5%	1 766	24,6%	2 514	35,0%	2 510	34,9%
		43,7	1 856	7,5%	6 886	27,9%	8 528	34,6%	7 370	29,9%
Autres personnels	Femmes	43,0	769	17,9%	821	19,1%	1 237	28,8%	1 473	34,3%
	Hommes	39,7	475	32,1%	265	17,9%	308	20,8%	432	29,2%
		42,2	1 244	21,5%	1 086	18,8%	1 545	26,7%	1 905	33,0%
Total		43,4	3 100	10,2%	7 972	26,2%	10 073	33,1%	9 275	30,5%

Source : Entrepôt de données BSA

Les femmes sont en moyenne plus âgées que les hommes chez les personnels non enseignants alors que l'inverse est observé chez les personnels enseignants.

Chez les non enseignants, les hommes se répartissent de façon relativement équilibrée entre les moins de 30 ans, les 30 à 49 ans et les 50 ans et plus. Chez les femmes, on observe surtout une plus faible présence de personnels de moins de 30 ans.

La majorité des personnels enseignants se situe dans la tranche d'âge de 30 à 49 ans quel que soit le genre. Une plus forte présence de personnel de 50 ans et plus est observée chez les hommes (34,9%) que chez les femmes (27,8%).

Enseignants du public par corps

Corps	Âge moyen	Moins de 30 ans	Part des moins de 30 ans	De 30 à 39 ans	Part des 30 à 39 ans	De 40 à 49 ans	Part des 40 à 49 ans	50 ans et plus	Part des 50 ans et plus
Certifié	43,4	529	7,5%	2 074	29,3%	2 537	35,9%	1 933	27,3%
Agrégé	45,1	77	5,1%	387	25,8%	535	35,7%	499	33,3%
Vacataire	60,3	0	0,0%	1	25,0%	0	0,0%	3	75,0%
Chargé d'enseignement EPS	57,0	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	51	100,0%
Professeur de chaire supérieure	51,9	0	0,0%	2	2,8%	27	38,0%	42	59,2%
Instituteur	50,4	0	0,0%	0	0,0%	116	46,2%	135	53,8%
P.L.P.	46,0	43	2,7%	344	21,6%	632	39,7%	571	35,9%
PEGC	59,2	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	41	100,0%
Professeur d'EPS	45,2	45	5,6%	187	23,3%	290	36,2%	280	34,9%
Professeur contractuel	40,2	147	17,5%	278	33,2%	239	28,5%	174	20,8%
Professeur des écoles	42,8	844	8,6%	2 944	29,9%	3 349	34,1%	2 693	27,4%
M.A.	50,5	0	0,0%	0	0,0%	26	49,1%	27	50,9%
A.E.	57,0	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	2	100,0%
Total	43,6	1 685	7,6%	6 217	28,1%	7 751	35,1%	6 451	29,2%

Source : Entrepôt de données BSA

Globalement, les moins de 30 ans représentent moins d'un enseignant sur dix alors que les 50 ans et plus représentent plus d'un enseignant sur quatre.

Ainsi, plus de la moitié des enseignants du secteur public ont plus de 39 ans dont 35,1% de 40 à 49 ans et 29,2% de 50 ans et plus.

Les moins de 30 ans sont particulièrement représentés parmi les professeurs contractuels (17,5%). A l'inverse, les 50 ans et plus sont majoritaires dans les corps en voie d'extinction : les instituteurs (53,8%), les maîtres auxiliaires (50,9%). L'intégralité des chargés d'enseignement en EPS et des PEGC se situent également dans cette tranche d'âge.

Enseignants du privé sous contrat par corps

Corps	Âge moyen	Moins de 30 ans	Part des moins de 30 ans	De 30 à 39 ans	Part des 30 à 39 ans	De 40 à 49 ans	Part des 40 à 49 ans	50 ans et plus	Part des 50 ans et plus
Professeur des écoles	45,3	28	4,5%	163	26,3%	198	32,0%	230	37,2%
Agrégé	47,1	1	1,3%	21	27,6%	18	23,7%	36	47,4%
Certifié	46,8	44	4,2%	241	23,0%	309	29,4%	456	43,4%
Professeur de chaire supérieure	49,5	0	0,0%	0	0,0%	1	50,0%	1	50,0%
Instituteur suppléant	36,5	29	27,4%	37	34,9%	30	28,3%	10	9,4%
Instituteur	54,0	0	0,0%	0	0,0%	1	25,0%	3	75,0%
P.L.P.	45,9	4	2,3%	48	27,4%	59	33,7%	64	36,6%
Professeur d'EPS	44,3	6	5,1%	30	25,6%	44	37,6%	37	31,6%
A.E.	52,2	0	0,0%	0	0,0%	10	32,3%	21	67,7%
M.A.	39,6	59	16,6%	129	36,2%	107	30,1%	61	17,1%
Total	44,9	171	6,7%	669	26,4%	777	30,6%	919	36,2%

Source : Entrepôt de données BSA

Les enseignants du secteur privé sont plus âgés que ceux du secteur public. Les deux tiers des enseignants ont plus de 39 ans et la part des 50 ans et plus dépasse le tiers de l'ensemble de la population.

DIEO par corps et fonction

Corps	Âge moyen	Moins de 30 ans	Part des moins de 30 ans	De 30 à 39 ans	Part des 30 à 39 ans	De 40 à 49 ans	Part des 40 à 49 ans	50 ans et plus	Part des 50 ans et plus
Administration	61,0	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	1	100,0%
Principal adjoint de collège	46,9	0	0,0%	23	19,3%	52	43,7%	44	37,0%
Principal de collège	54,3	0	0,0%	1	0,7%	30	22,1%	105	77,2%
Proviseur adjoint de lycée	48,1	0	0,0%	2	4,8%	26	61,9%	14	33,3%
Proviseur adjoint de lycée professionnel	49,4	0	0,0%	0	0,0%	10	52,6%	9	47,4%
Proviseur de lycée	56,0	0	0,0%	0	0,0%	2	5,1%	37	94,9%
Proviseur de lycée professionnel	56,4	0	0,0%	0	0,0%	1	5,6%	17	94,4%
Proviseur de vie scolaire	57,0	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	1	100,0%
C.P.E.	46,1	7	2,1%	77	22,6%	136	39,9%	121	35,5%
Conseiller d'orientation intérimaire	55,0	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	1	100,0%
Personnel d'orientation	48,9	1	1,0%	19	18,4%	34	33,0%	49	47,6%
Inspecteur d'académie adjoint	52,5	0	0,0%	0	0,0%	1	50,0%	1	50,0%
Inspecteur d'académie - IPR	53,8	0	0,0%	0	0,0%	8	27,6%	21	72,4%
Inspecteur de l'éducation nationale	53,4	0	0,0%	2	3,5%	9	15,8%	46	80,7%
Inspecteur d'académie - DSDEN	57,5	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	2	100,0%
Total	49,3	8	0,9%	124	13,6%	309	34,0%	469	51,5%

IPR : Inspecteur Pédagogique Régional

DSDEN : Directeur des Services Départementaux de l'Education Nationale

Source : Entrepôt de données BSA

Plus d'un personnel de direction et d'orientation sur deux a 50 ans et plus, avec une présence pour cette tranche d'âge qui dépassent les 70% pour les principaux et les proviseurs ainsi que les personnels d'inspection.

Assistance éducative, pédagogique et autres contractuels par corps

Corps	Âge moyen	Moins de 30 ans	Part des moins de 30 ans	De 30 à 39 ans	Part des 30 à 39 ans	De 40 à 49 ans	Part des 40 à 49 ans	50 ans et plus	Part des 50 ans et plus
Assistant de langue vivante recruté localement	39,0	6	27,3%	6	27,3%	5	22,7%	5	22,7%
Assistant étranger	23,6	119	98,3%	2	1,7%	0	0,0%	0	0,0%
Assistant d'éducation	36,1	1 039	38,0%	688	25,2%	576	21,1%	430	15,7%
Contractuel bénéficiaire de l'obligation d'emploi	39,7	2	16,7%	3	25,0%	7	58,3%	0	0,0%
Total	35,6	1 166	40,4%	699	24,2%	588	20,4%	435	15,1%

Source : Entrepôt de données BSA

La majorité des assistants a moins de 30 ans, en particulier parmi les assistants étrangers (98,3%), avec toutefois un assistant d'éducation sur six qui se situe dans la tranche d'âge des 50 ans et plus.

Personnels ATSS par filière, catégorie et corps

Filière	Catégorie FP	Âge moyen	Moins de 30 ans	Part des moins de 30 ans	De 30 à 39 ans	Part des 30 à 39 ans	De 40 à 49 ans	Part des 40 à 49 ans	50 ans et plus	Part des 50 ans et plus
Personnels administratifs	A	49,4	1	0,5%	30	15,5%	69	35,6%	94	48,5%
	B	48,6	7	1,7%	60	14,4%	147	35,3%	202	48,6%
	C	49,9	8	1,4%	52	9,0%	191	32,9%	329	56,7%
	Non titulaires	43,3	19	14,8%	28	21,9%	40	31,3%	41	32,0%
		48,8	35	2,7%	170	12,9%	447	33,9%	666	50,5%
Personnels médico-sociaux	A	50,1	4	1,8%	24	10,5%	70	30,7%	130	57,0%
	B	47,0	2	3,2%	12	19,4%	23	37,1%	25	40,3%
	Non titulaires	48,0	6	11,8%	6	11,8%	11	21,6%	28	54,9%
		49,2	12	3,5%	42	12,3%	104	30,5%	183	53,7%
Personnels ouvriers et de service	C	55,5	0	0,0%	0	0,0%	2	9,1%	20	90,9%
		55,5	0	0,0%	0	0,0%	2	9,1%	20	90,9%
Total		49,0	94	2,8%	424	12,7%	1 104	33,1%	1 718	51,4%

Catégorie FP : Catégorie fonction publique

Source : Entrepôt de données BSA

Plus de la moitié des personnels ATSS a 50 ans et plus. Ce constat concerne plus particulièrement les personnels de catégorie C des filières administratives et ouvrières ainsi que les personnels de catégorie A des filières médico-sociales et administratives.

Personnels ITRF par filière, catégorie et corps

Filière	Catégorie FP	Âge moyen	Moins de 30 ans	Part des moins de 30 ans	De 30 à 39 ans	Part des 30 à 39 ans	De 40 à 49 ans	Part des 40 à 49 ans	50 ans et plus	Part des 50 ans et plus
Personnels techniques	A	49,1	0	0,0%	4	10,5%	17	44,7%	17	44,7%
	B	46,9	1	2,2%	8	17,8%	19	42,2%	17	37,8%
	C	46,2	15	8,4%	31	17,3%	47	26,3%	86	48,0%
	Non titulaires	43,5	0	0,0%	9	23,1%	25	64,1%	5	12,8%
Total		46,3	16	5,3%	52	17,3%	108	35,9%	125	41,5%

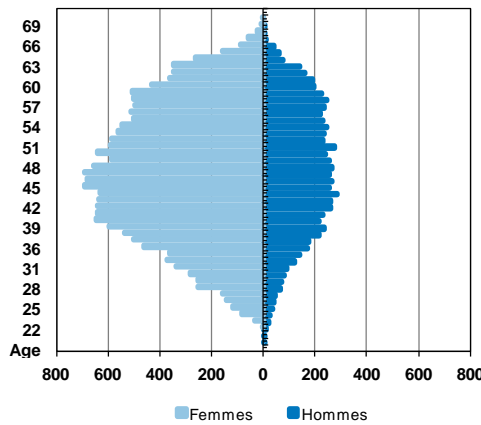
Catégorie FP : Catégorie fonction publique
 Source : Entrepôt de données BSA

Les personnels de 50 ans et plus sont les plus nombreux parmi les catégories C des ITRF (48,0%).

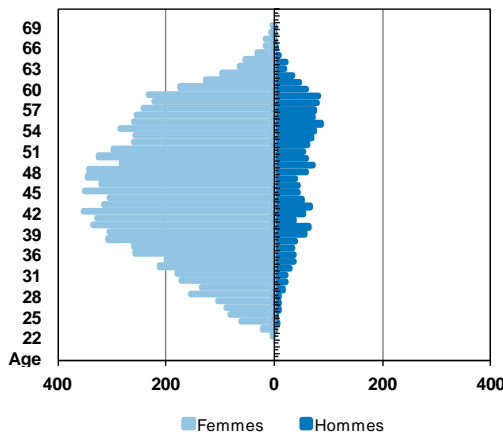
Les personnels ITRF sont faiblement représentés dans les tranches d'âge inférieures à 40 ans (globalement 22,6% seulement).

Pyramides des âges

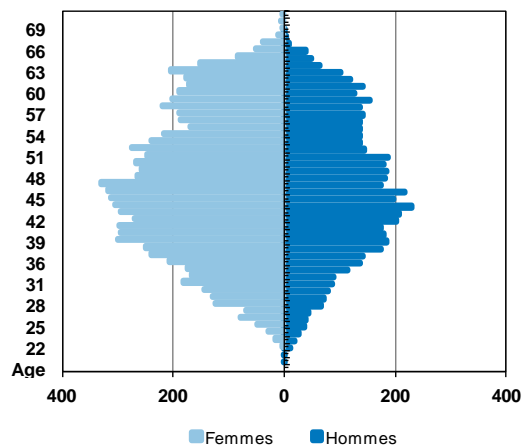
Pyramide des âges au 31/12/2014
 Ensemble des personnels titulaires



Pyramide des âges au 31/12/2014
 Ensemble des personnels enseignants du 1er degré

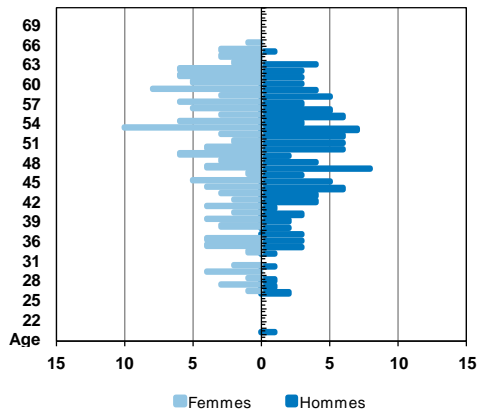


Pyramide des âges au 31/12/2014
 Ensemble des personnels enseignants du 2nd degré

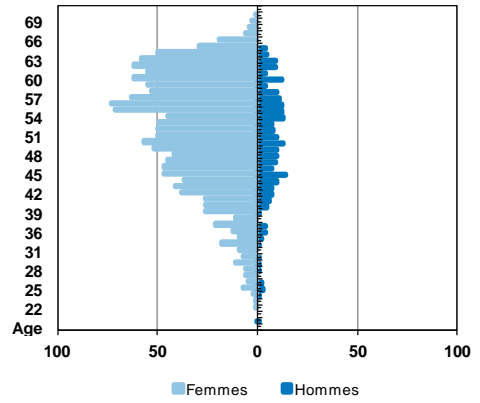


Source : Entrepôt de données BSA

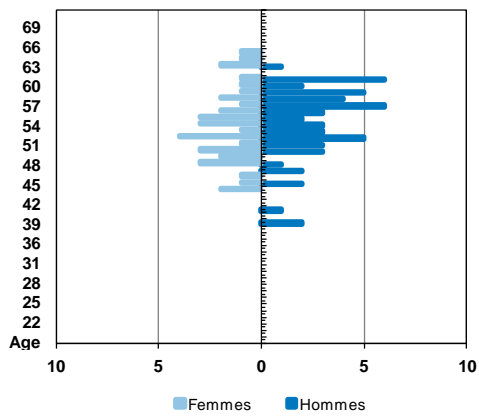
Pyramide des âges au 31/12/2014
Ensemble des personnels ITRF



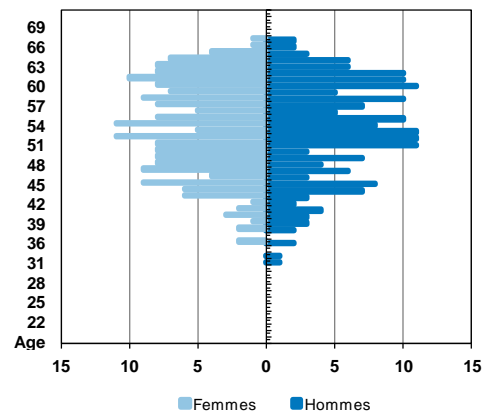
Pyramide des âges au 31/12/2014
Ensemble des personnels ATSS



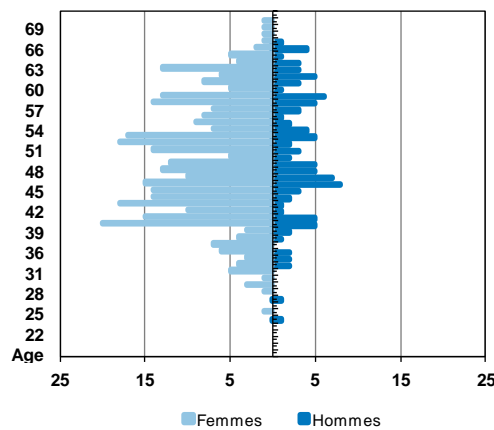
Pyramide des âges au 31/12/2014
Ensemble des personnels Inspecteur



Pyramide des âges au 31/12/2014
Ensemble des personnels de direction



Pyramide des âges au 31/12/2014
Ensemble des personnels d'éducation et d'orientation



Source : Entrepôt de données BSA

2 La carrière

Recrutements / Concours	47
Personnels enseignants du premier degré: secteurs public et privé sous contrat	47
Personnels enseignants, d'éducation et d'orientation du second degré dans le secteur public.....	48
Personnels enseignants du second degré dans le secteur privé sous contrat	50
Personnels d'encadrement et administratifs, techniques, sociaux et de santé	51
Promotion / avancement	55
Personnels enseignants du premier degré dans le secteur public.....	55
Personnels enseignants du second degré dans le secteur public	55
Personnels de direction et d'inspection	56
Personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé, et personnels de laboratoire.....	57
Les rémunérations.....	58
Masse salariale par budget opérationnel de programme	58
Rémunération des personnels titulaires	59
Indices de rémunération et primes	60
Les mesures catégorielles	60

RECRUTEMENTS / CONCOURS

Personnels enseignants du premier degré: secteurs public et privé sous contrat

Premier concours interne de professeur des écoles dans le secteur public

Session	Alpes-Maritimes			Var			Académie	
	Candidats	Présents	Admis	Candidats	Présents	Admis	Candidats	Admis
2012	13	8	2	9	6	2	22	4
2013	15	6	3	5	2	1	20	4
2014	9	8	3	4	3	2	13	5
2015	16	11	7	4	3	1	20	8
Evolution 2014-2015 en valeur absolue	7	3	4	0	0	-1	7	3

Source OCEAN - Admis sur liste principale

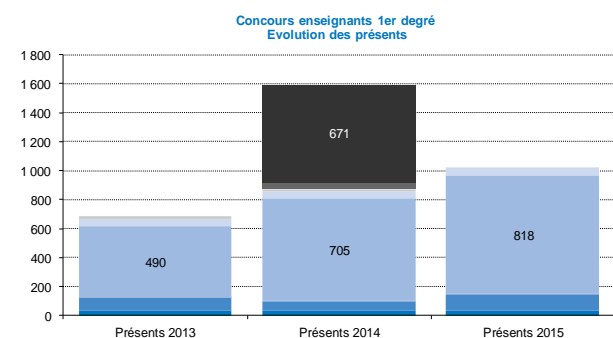
Les autres concours public et privé sous contrat

Concours enseignants 1 ^{er} degré	Session 2013			Session 2014			Session 2015			Taux de réussite	
	Candidats	Présents	Admis	Candidats	Présents	Admis	Candidats	Présents	Admis	2014	2015
2 nd concours interne public	159	41	6	170	39	5	115	38	8	12,8%	21,1%
3 ^{eme} concours public	327	87	3	262	65	7	234	114	16	10,8%	14,0%
Concours externe spécialité langue régionale public	6	2	1	9	2	0	8	2	1	0,0%	50,0%
Concours externe public	1 079	490	187	1 753	705	178	1 503	818	232	25,2%	28,4%
Concours externe privé	161	48	16	212	48	6	164	57	8	12,5%	14,0%
Examen professionnel réservé privé	25	25	0	17	16	0	0	0	0	0,0%	0,0%
Concours externe spécialité langue régionale public (E.A. *)	0	0	0	9	1	1	0	0	0	100,0%	0,0%
Concours externe privé (E.A. *)	0	0	0	199	49	3	0	0	0	6,1%	0,0%
Concours externe public (E.A. *)	0	0	0	1 811	671	183	0	0	0	27,3%	0,0%
Total	1 757	693	213	4 442	1 596	383	2 024	1 029	265	24,0%	25,8%

E.A. : Epreuves anticipées

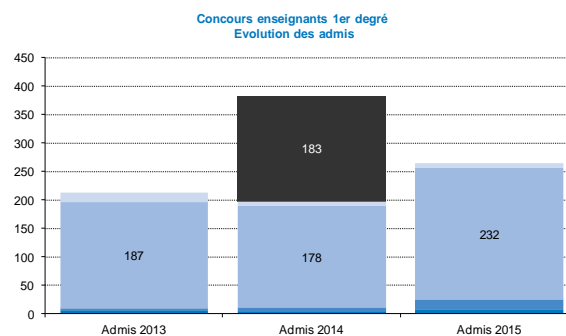
Source OCEAN - Admis sur liste principale

Evolution des présents et des admis



- 2nd concours interne public
- 3^{eme} concours public
- Concours externe spécialité langue régionale public
- Concours externe public
- Concours externe privé
- Examen professionnel réservé privé
- Concours externe spécialité langue régionale public (Epr.anticipées 2014)
- Concours externe privé (Epr.anticipées 2014)
- Concours externe public (Epr.anticipées 2014)

Source OCEAN - Admis sur liste principale



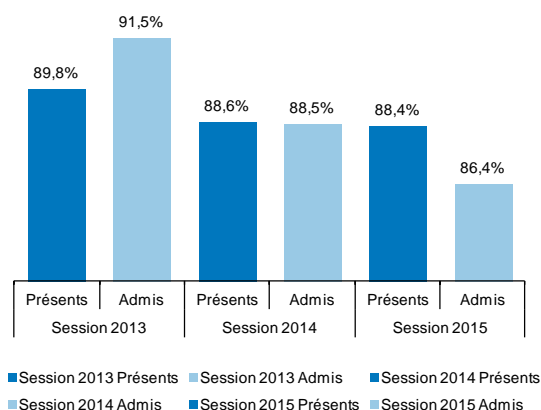
- 2nd concours interne public
- 3^{eme} concours public
- Concours externe spécialité langue régionale public
- Concours externe public
- Concours externe privé
- Examen professionnel réservé privé
- Concours externe spécialité langue régionale public (Epr.anticipées 2014)
- Concours externe privé (Epr.anticipées 2014)
- Concours externe public (Epr.anticipées 2014)

Source OCEAN - Admis sur liste principale

Sans prendre en compte les épreuves anticipées de 2014 pour une comparaison avec 2015, l'évolution du nombre de présents est globalement positive. La progression la plus forte concerne le concours externe public. Le nombre d'admis progresse de 69 et le taux de réussite de 25,8% progresse de 3 points.

Part des femmes

Concours enseignants 1er degré public et privé
Part des femmes



Les femmes représentent, à la session 2015, 88,4% des présents. Ce taux est en légère diminution (-0,2 point) par rapport à 2014.

Elles représentent 86,4% des admis. Ce taux diminue plus fortement (-2,1 points).

Personnels enseignants, d'éducation et d'orientation du second degré dans le secteur public

Concours internes

Concours internes du 2 nd degré	Session 2013			Session 2014			Session 2015			Taux de réussite	
	Inscrits	Présents	Admis	Inscrits	Présents	Admis	Inscrits	Présents	Admis	2014	2015
Agrégation	609	399	24	699	380	19	598	382	27	5,0%	7,1%
CAPEPS	45	26	1	38	37	0	26	15	0	0,0%	0,0%
CAPES	413	241	31	383	16	9	319	214	23	56,3%	10,7%
CAPET	43	34	2	35	23	1	40	39	1	4,3%	2,6%
CAPLP	103	103	3	110	49	4	95	81	9	8,2%	11,1%
COP	12	3	1	8	0	0	5	1	0	0,0%	0,0%
CPE	115	51	1	119	41	0	84	10	3	0,0%	30,0%
Total	1 340	857	63	1 392	546	33	1 167	742	63	6,0%	8,5%

Source OCEAN - Admis sur liste principale

Le nombre d'inscriptions est en baisse mais le nombre de candidats finalement présents aux épreuves reste quasiment stable. Avec 63 admissions en hausse de 30 par rapport à 2014, le taux de réussite atteint 8,5% contre 4,3% l'année précédente.

Concours externes

Concours externes du 2 nd degré	Session 2013			Session 2014			Session 2015			Taux de réussite	
	Inscrits	Présents	Admis	Inscrits	Présents	Admis	Inscrits	Présents	Admis	2014	2015
Agrégation	725	228	24	598	189	16	525	233	24	8,5%	10,3%
CAPEPS	39	39	10	75	45	13	74	56	21	28,9%	37,5%
CAPES	780	388	101	1 007	515	108	963	505	154	21,0%	30,5%
CAPET	105	36	5	179	45	8	169	61	12	17,8%	19,7%
CAPLP	202	90	29	292	112	23	333	141	43	20,5%	30,5%
COP	51	14	4	35	3	1	43	10	2	33,3%	20,0%
CPE	150	26	4	145	39	5	146	54	6	12,8%	11,1%
Total	2 052	821	177	2 331	948	174	2 253	1 060	262	18,4%	24,7%

Source OCEAN - Admis sur liste principale

Bien que le nombre d'inscrits soit en baisse (-78), le nombre de présents progresse de 112. Par ailleurs, le taux de réussite augmente de 6,3 points pour atteindre 24,7%.

Troisième concours

Troisième concours	Session 2013			Session 2014			Session 2015			Taux de réussite	
	Inscrits	Présents	Admis	Inscrits	Présents	Admis	Inscrits	Présents	Admis	2014	2015
CAPEP	46	15	1	85	16	3	75	24	9	18,8%	37,5%

Source OCEAN - Admis sur liste principale

Concours réservés (Loi SAUVADET)

Concours réservés du 2 nd degré	Session 2013			Session 2014			Session 2015			Taux de réussite	
	Inscrits	Présents	Admis	Inscrits	Présents	Admis	Inscrits	Présents	Admis	2014	2015
CAPEPS	31	13	4	13	9	7	7	2	2	77,8%	100,0%
CAPEP	271	179	41	115	94	30	89	43	21	31,9%	48,8%
CAPLP	110	81	32	56	37	10	51	27	14	27,0%	51,9%
COP	6	2	0	2	2	0	0	0	0	0,0%	0,0%
CPE	21	4	1	7	7	2	3	0	0	28,6%	0,0%
CAPET	0	0	0	0	0	0	9	0	0	0,0%	0,0%
Total	439	279	78	193	149	49	159	72	37	32,9%	51,4%

Source OCEAN - Admis sur liste principale

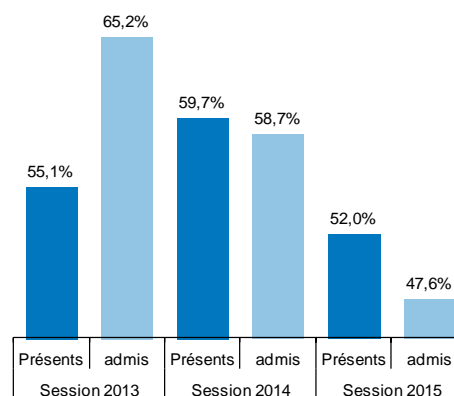
159 candidats se sont présentés aux épreuves des concours "SAUVADET". 51,4% de ces candidats ont été admis, soit une nette progression du taux de réussite passant de 32,9% à 51,4%.

Répartition par genre

Femmes parmi les présents

Ensemble des concours	Session 2013	Session 2014	Session 2015
Agrégation	45,6%	59,1%	45,0%
CAPEPS	30,8%	29,5%	28,8%
CAPEP	68,8%	63,9%	56,9%
CAPET	52,9%	51,9%	52,0%
CAPLP	56,6%	56,8%	53,8%
COP	94,7%	100,0%	81,8%
CPE	72,8%	69,1%	76,2%
Total	55,1%	59,7%	52,0%

Tous les concours Part des femmes parmi les présents et parmi les admis



Source OCEAN - Admis sur liste principale

Le taux de participation des femmes est de 52,0%, en baisse par rapport à la session précédente.

Comme lors de la session précédente, les femmes réussissent globalement un peu moins bien que les hommes. En effet, elles représentent 52,0% des présents aux épreuves et 47,6% des admis.

Personnels enseignants du second degré dans le secteur privé sous contrat

Les concours internes

Concours internes du 2 nd degré	Session 2013			Session 2014			Session 2015			Taux de réussite	
	Inscrits	Présents	Admis	Inscrits	Présents	Admis	Inscrits	Présents	Admis	2014	2015
Agrégation	50	32	3	64	58	1	40	26	4	1,7%	15,4%
CAPEPS	14	10	1	13	9	0	10	9	1	0,0%	11,1%
CAPES	107	80	7	124	104	4	129	114	11	3,8%	9,6%
CAPET	7	5	2	5	4	0	3	2	1	0,0%	50,0%
CAPLP	34	26	5	19	13	1	24	18	1	7,7%	5,6%
Total	212	153	18	225	188	6	206	169	18	3,2%	10,7%

Source OCEAN - Admis sur liste principale

Les taux de réussite aux concours internes des personnels enseignants du second degré de l'enseignement privé sous contrat ont tous progressé hormis celui du concours au CAPLP.

Les concours externes

Concours externes du 2 nd degré	Session 2013			Session 2014			Session 2015			Taux de réussite	
	Inscrits	Présents	Admis	Inscrits	Présents	Admis	Inscrits	Présents	Admis	2014	2015
CAPEPS	10	10	1	15	7	3	24	16	5	42,9%	31,3%
CAPES	141	69	11	201	94	21	160	74	20	22,3%	27,0%
CAPET	15	4	0	30	6	1	13	7	1	16,7%	14,3%
CAPLP	31	14	3	54	18	4	46	15	1	22,2%	6,7%
Total	197	97	15	300	125	29	243	112	27	23,2%	24,1%

Source OCEAN - Admis sur liste principale

Le taux de réussite au concours externe au CAPES des personnels enseignants du second degré de l'enseignement privé sous contrat continue de progresser passant de 22,3% à 27,0%.

Troisième concours

Troisième concours	Session 2013			Session 2014 renouvelée			Session 2015 renouvelée			Taux de réussite	
	Inscrits	Présents	Admis	Inscrits	Présents	Admis	Inscrits	Présents	Admis	2014	2015
CAPES	14	14	0	21	4	0	12	5	1	0,0%	20,0%

Source OCEAN - Admis sur liste principale

Concours réservés

Concours réservés du 2 nd degré	Session 2013			Session 2014			Session 2015			Taux de réussite	
	Inscrits	Présents	Admis	Inscrits	Présents	Admis	Inscrits	Présents	Admis	2014	2015
CAPEPS	16	10	1	6	6	1	6	4	0	16,7%	0,0%
CAPES	113	76	9				54	42	18	0,0%	42,9%
CAPLP	30	24	4	15	13	4	6	5	4	30,8%	80,0%
CAPET							1	1	0		0,0%
Total	159	110	14	21	19	5	67	52	22	26,3%	42,3%

Source OCEAN - Admis sur liste principale

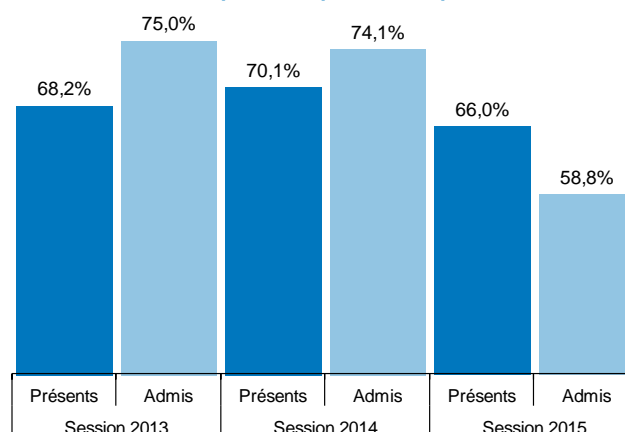
Répartition par genre

Femmes parmi les présents

Ensemble des concours	2013	2014	2015
Agrégation	71,9%	72,4%	76,9%
CAPEPS	40,0%	52,5%	37,9%
CAPES	72,0%	73,7%	72,3%
CAPET	77,8%	59,1%	40,0%
CAPLP	64,1%	71,4%	47,4%
Total	68,2%	70,1%	66,0%

Source OCEAN - Admis sur liste principale

Tous les concours Part des femmes parmi les présents et parmi les admis



Source OCEAN - Admis sur liste principale

La part des femmes est en baisse par rapport à la session 2014 : 66,0% pour 70,1 %.

Les baisses les plus sensibles concernent les concours du CAPET, CAPLP et CAPEPS.

Pour cette session 2015, les femmes ont moins bien réussi que les hommes puisqu'elles représentent 58,8% des lauréats alors qu'elles représentent 66,0% des candidats présents.

Personnels d'encadrement et administratifs, techniques, sociaux et de santé

Personnels d'encadrement

Personnels d'inspection et de direction	Session 2014			Session 2015			Taux de réussite	
	Candidats	Présents	Admis	Candidats	Présents	Admis	2014	2015
Inspecteur d'académie - IPR	10	10	5	10	10	3	50,0%	30,0%
Inspecteur de l'éducation nationale	32	31	1	30	30	2	3,2%	6,7%
Personnel de direction 1 ^{ère} classe	8	7	0	5	5	0	0,0%	0,0%
Personnel de direction 2 ^{ème} classe	94	87	14	76	69	14	16,1%	20,3%
Total	144	135	20	121	114	19	14,8%	16,7%

IPR : Inspecteur Pédagogique Régional
Source OCEAN - Admis sur liste principale

Les nombres de candidats et de présents sont en baisse au même rythme mais le nombre d'admis se maintient : le taux de réussite progresse ainsi, passant de 14,8% à 16,7%.

Personnels ATSS

Concours externes

Concours externes	Session 2014			Session 2015			Taux de réussite	
	Candidats	Présents	Admis	Candidats	Présents	Admis	2014	2015
Conseiller technique de service social	0	0	0	2	0	0	0,0%	0,0%
Infirmière - Infirmier	60	44	6	84	62	9	13,6%	14,5%
Médecin de l'éducation nationale - Concours unique	1	1	0	0	0	0	0,0%	0,0%
Adjoint administratif 1 ^{ère} classe - Concours commun	923	569	9	916	384	8	1,6%	2,1%
SA concours commun classe normale	0	0	0	478	99	3	0,0%	3,0%
SAENES classe supérieure	0	0	0	317	119	4	0,0%	3,4%
Total	984	614	15	1 797	664	24	2,4%	3,6%

Source OCEAN - Admis sur liste principale

La hausse sensible du nombre de candidats en 2015 s'explique par l'absence de concours de SAENES de classe normale et de SAENES de classe supérieure en 2014, en raison du choix académique de privilégier le mode de recrutement par concours interne.

Le nombre global de présents est en hausse pour les mêmes raisons bien que le nombre de candidats au concours d'adjoint 1^{ère} classe soit en diminution. Le taux de réussite progresse pour tous les concours.

Concours internes

Concours internes	Session 2014			Session 2015			Taux de réussite	
	Candidats	Présents	Admis	Candidats	Présents	Admis	2014	2015
Attaché d'administration éducation nationale	94	60	1	131	76	1	1,7%	1,3%
SAENES classe supérieure	115	91	5				5,5%	0,0%
Adjoint administratif 1 ^{ère} classe - Concours commun	0	0	0	349	238	12	0,0%	5,0%
SA concours commun classe normale	282	207	14				6,8%	0,0%
Total	491	358	20	480	314	13	5,6%	4,1%

Source OCEAN - Admis sur liste principale

Examens professionnels

Examens professionnels	Session 2014			Session 2015			Taux de réussite	
	Candidats	Présents	Admis	Candidats	Présents	Admis	2014	2015
Attaché principal éducation nationale	17	17	8	17	0	0	47,1%	0,0%
SAENES examen avancement classe supérieure	64	51	10	23	23	7	19,6%	30,4%
SAENES examen avancement classe exceptionnelle	22	22	6	63	41	8	27,3%	19,5%
Total	103	90	24	103	64	15	26,7%	23,4%

Source OCEAN - Admis sur liste principale

Concours réservés (Loi SAUVADET)

Concours réservés	Session 2014			Session 2015			Taux de réussite	
	Candidats	Présents	Admis	Candidats	Présents	Admis	2014	2015
Attaché principal éducation nationale	5	2	1	6	1	1	50,0%	100,0%
Adjoint administratif 2 ^{ème} classe	16	16	15	11	5	5	93,8%	100,0%
Total	21	18	16	17	6	6	88,9%	100,0%

Source OCEAN - Admis sur liste principale

Personnels de bibliothèque

Concours internes

Concours internes	Session 2014			Session 2015			Taux de réussite	
	Candidats	Présents	Admis	Candidats	Présents	Admis	2014	2015
Conservateur	5	5	0	4	1	0	0,0%	0,0%
Magasinier principal des bibliothèques				18	6	0	0,0%	0,0%
Bibliothécaire	5	5	0	10	3	0	0,0%	0,0%
Bibliothécaire assistant spécial classe normale	4	3	0	18	8	0	0,0%	0,0%
Bibliothécaire assistant spécial classe supérieure	6	5	0	4	2	0	0,0%	0,0%
Total	20	18	0	54	20	0	0,0%	0,0%

Source OCEAN - Admis sur liste principale

Concours externes

Concours externes	Session 2014			Session 2015			Taux de réussite	
	Candidats	Présents	Admis	Candidats	Présents	Admis	2014	2015
Conservateur	18	18	0	23	9	0	0,0%	0,0%
Magasinier principal des bibliothèques				74	15	0	0,0%	0,0%
Bibliothécaire	31	13	0	63	22	0	0,0%	0,0%
Bibliothécaire assistant spécial classe normale	55	31	0	85	23	0	0,0%	0,0%
Bibliothécaire assistant spécial classe supérieure	6	4	0	10	2	0	0,0%	0,0%
Total	110	66	0	255	71	0	0,0%	0,0%

Source OCEAN - Admis sur liste principale

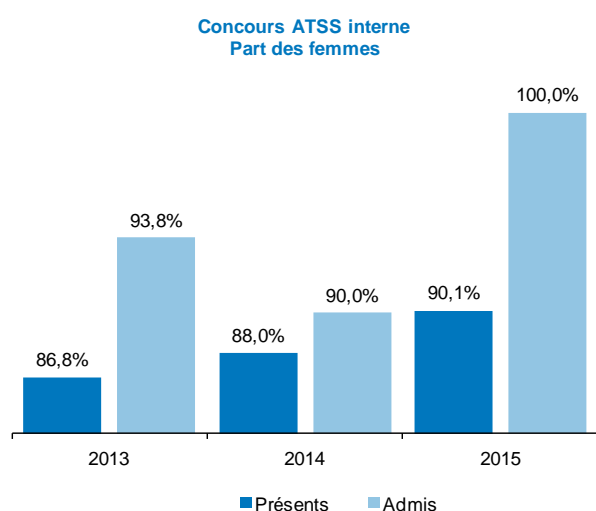
Examens professionnels

Examens professionnels	Session 2014			Session 2015			Taux de réussite	
	Candidats	Présents	Admis	Candidats	Présents	Admis	2014	2015
Bibliothécaire assistant spécial classe exceptionnelle				6	6	2	0,0%	33,3%
Total	0	0	0	6	6	2	0,0%	33,3%

Source OCEAN - Admis sur liste principale

Part des femmes

Concours internes



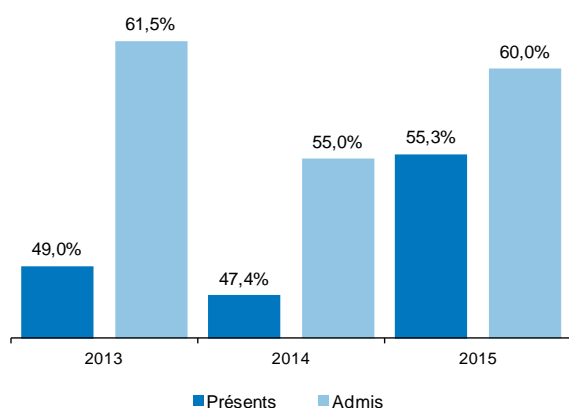
Source OCEAN - Admis sur liste principale

Les femmes représentent 90,1 % des présents et réussissent mieux que les hommes puisqu'elles représentent 100% des admis aux épreuves des concours internes ATSS.

La même tendance est observée au niveau des concours d'inspection et de direction. Représentant 55,3% des présents à l'épreuve, les femmes réussissent proportionnellement mieux que les hommes avec une présence de 60,0% parmi les admis.

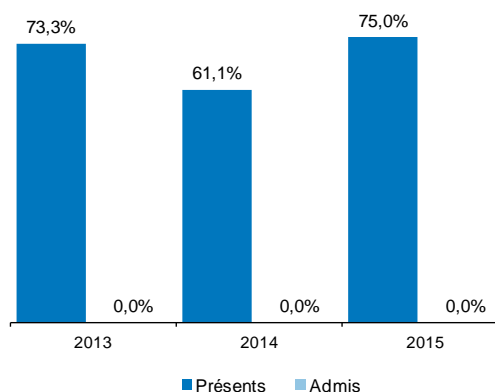
Aucun lauréat n'est recensé au niveau des concours des personnels de bibliothèque.

Personnels d'inspection et de direction
Part des femmes



Source OCEAN - Admis sur liste principale

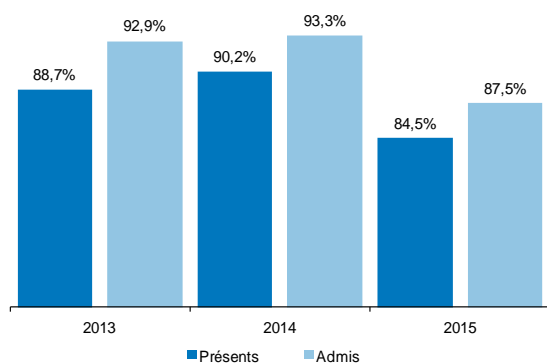
Personnels de bibliothèque interne
Part des femmes



Source OCEAN - Admis sur liste principale

Concours externes

ATSS externe
Part des femmes



Source OCEAN - Admis sur liste principale

Les femmes sont largement majoritaires dans les concours ATSS externes avec un taux de présence de 84,5% parmi les présentés.

Comme aux sessions précédentes, elles réussissent mieux que les hommes avec un taux de présence parmi les admis de 87,5%.

PROMOTION / AVANCEMENT

Personnels enseignants du premier degré dans le secteur public

Tableau d'avancement

Alpes-Maritimes	2013	2014	2015
Nombre de candidatures recevables	3 266	3 363	3 481
Hommes	25 24,3%	49 33,1%	43 24,9%
Femmes	78 75,7%	99 66,9%	130 75,1%
Nombre de promus	103 3,2%	148 4,4%	173 5,0%

Source DSDEN 06 - Division des personnels enseignants - AGAPE

Var	2013	2014	2015
Nombre de candidatures recevables	3 366	3 411	3 411
Hommes	32 30,8%	44 30,8%	50 31,1%
Femmes	72 69,2%	99 69,2%	111 68,9%
Nombre de promus	104 3,0%	143 4,2%	161 4,7%

Source DSDEN 83 - Division des personnels enseignants - AGAPE

6 892 candidatures recevables sont recensées pour l'ensemble de l'académie, soit une augmentation de 1,7% essentiellement observée dans les Alpes-Maritimes (118 candidatures supplémentaires, soit +3,5%).

Les taux de promus continuent de progresser dans les deux départements.

Le taux de promus pour l'ensemble de l'académie passe de 4,3% à 4,9% avec 334 promus en 2015, soit 43 promus supplémentaires par rapport à 2014.

Liste d'aptitude

Alpes-Maritimes	2013	2014	2015
Nombre de candidatures recevables	41	45	39
Hommes	3 12,5%	6 21,4%	5 17,9%
Femmes	21 87,5%	22 78,6%	23 82,1%
Nombre de promus	24 58,5%	28 62,2%	28 71,8%

Source DSDEN 06 - Division des personnels enseignants - AGAPE

Var	2013	2014	2015
Nombre de candidatures recevables	19	16	15
Hommes	4 33,3%	1 6,7%	3 21,4%
Femmes	8 66,7%	14 93,3%	11 78,6%
Nombre de promus	12 63,2%	15 93,8%	14 93,3%

Source DSDEN 83 - Division des personnels enseignants - AGAPE

Le taux de promus au niveau académique est en progression passant de 70,5% à 77,8%.

Personnels enseignants du second degré dans le secteur public

Tableau d'avancement	Promouvables (1)	Femmes	Hommes	Promus (2)	Femmes	Hommes	Ratio (2)/(1)
Agrégé	988	50,3%	49,7%	73	42,5%	57,5%	7,4%
Certifié	3817	64,6%	35,4%	266	60,1%	39,9%	7,0%
P.L.P	918	48,6%	51,4%	60	48,3%	51,7%	6,5%
Professeur d'EPS	485	54,1%	45,9%	42	42,8%	57,1%	8,7%
CPE	219	75,3%	24,7%	16	68,8%	31,3%	7,3%

Source : Service de la gestion individuelle et collective des personnels enseignants

Le nombre de candidatures recevables baisse de 1,3% alors que le nombre de promus est en légère progression de 0,7%. En conséquence, le taux global de promus progresse de 0,2 point.

Tableau d'avancement	Promouvables (1)	Femmes	Hommes	Promus (2)	Femmes	Hommes	Ratio (2)/(1)
PEGC	2	100,0%	0,0%	1	100,0%	0,0%	50,0%
Chargé d'enseignement en EPS	1	100,0%	0,0%	1	100,0%	0,0%	100,0%

Source : Service de la gestion individuelle et collective des personnels enseignants

Liste d'aptitude	Promouvables (1)	Femmes	Hommes	Promus (2)	Femmes	Hommes	Ratio (2)/(1)
Agrégé	473	55,1%	44,9%	10	60,0%	40,0%	2,1%
Certifié	47	85,1%	14,9%	22	72,7%	27,3%	46,8%
PEPS	10	40,0%	60,0%	1	0,0%	100,0%	10,0%

Source : Service de la gestion individuelle et collective des personnels enseignants

Le taux d'accès au corps des professeurs agrégés par liste d'aptitude est resté stable (2,1%). En revanche celui des professeurs certifiés a progressé de plus de 10 points avec un nombre de candidats qui est resté stable (47) et une prédominance de candidatures féminines. Les candidatures aux corps des certifiés et des PEPS émanent essentiellement des professeurs des écoles.

Personnels de direction et d'inspection

Tableau d'avancement	2013			2014			2015		
	Promouvables	Promus	Promus en %	Promouvables	Promus	Promus en %	Promouvables	Promus	Promus en %
Personnel de direction hors classe	80	13	16,3%	87	17	19,5%	73	15	20,5%
Personnel de direction 1 ^{ère} classe	84	18	21,4%	84	23	27,4%	71	20	28,2%
IEN hors classe	11	0	0,0%	16	4	25,0%	15	5	33,3%
IA - IPR hors classe	5	1	20,0%	4	2	50,0%	6	3	50,0%
Total	180	32	17,8%	191	46	24,1%	165	43	26,1%

Source : Service de la gestion individuelle et collective des personnels d'encadrement et ATSS

Le taux global de promus continue de progresser avec une augmentation de 2 points pour atteindre un taux de 26,1%.

Liste d'aptitude	2013			2014			2015		
	Promouvables	Promus	Promus en %	Promouvables	Promus	Promus en %	Promouvables	Promus	Promus en %
Personnel de direction	12	1	8,3%	13	1	7,7%	18	1	5,6%
IEN	15	0	0,0%	12	0	0,0%	14	0	0,0%
IA - IPR	5	1	20,0%	3	0	0,0%	1	1	100,0%
Total	32	2	6,3%	28	1	3,6%	33	2	6,1%

Source : Service de la gestion individuelle et collective des personnels d'encadrement et ATSS

Personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé, et personnels de laboratoire

Personnels de catégorie C

Tableau d'avancement		2013			2014			2015		
		Promouvables	Promus	Promus en %	Promouvables	Promus	Promus en %	Promouvables	Promus	Promus en %
Filière administrative	Adjaenes 1 ^{ère} classe	62	53	85,5%	46	34	73,9%	39	33	84,6%
	Adjaenes principal 2 ^{ème} classe	85	34	40,0%	72	30	41,7%	78	27	34,6%
	Adjaenes principal 1 ^{ère} classe	67	26	38,8%	66	25	37,9%	81	27	33,3%
	Adjaenes principal échelon spécial	16	7	43,8%	0	0	-	0	0	-
Filière ITRF	ATRF 1 ^{ère} classe	94	11	11,7%	95	14	14,7%	113	14	12,4%
	ATRF principal 2 ^{ème} classe	94	6	6,4%	92	11	12,0%	91	5	5,5%
	ATRF principal 1 ^{ère} classe	55	10	18,2%	57	11	19,3%	61	10	16,4%
Total		473	147	31,1%	428	125	29,2%	463	116	25,1%

Source : Service de la gestion individuelle et collective des personnels d'encadrement et ATSS

Dans les filières administratives et ITRF, le ratio global promus/promouvables est de 25,1% pour 29,2% en 2014.

Liste d'aptitude	2013	2014	2015
Nombre de promouvables	143	100	79
Nombre de promus	7	3	5
Promus en %	4,9%	3,0%	6,3%

Source : Service de la gestion individuelle et collective des personnels d'encadrement et ATSS

Le nombre de promus augmente malgré une baisse du nombre de promouvables.

Le taux de promus passe de 3,0% à 6,3%.

Pour les personnels de catégorie B

Tableau d'avancement		2013			2014			2015		
		Promouvables	Promus	Promus en %	Promouvables	Promus	Promus en %	Promouvables	Promus	Promus en %
Filière administrative	Saenes classe supérieure	74	10	13,5%	68	10	14,7%	77	10	13,0%
	Saenes classe exceptionnelle	49	5	10,2%	52	6	11,5%	47	6	12,8%
Filière santé et sociale	Infirmière classe supérieure	67	11	16,4%	64	10	15,6%	63	10	15,9%
	Infirmière hors classe	31	5	16,1%	32	4	12,5%	36	5	13,9%
	Assistante de service social principal	30	4	13,3%	29	3	10,3%	29	3	10,3%
Total		251	35	13,9%	245	33	13,5%	252	34	13,5%

Source : Service de la gestion individuelle et collective des personnels d'encadrement et ATSS

Liste d'aptitude	2013	2014	2015
Nombre de candidats	40	36	35
Nombre de promus	3	4	2
Promus en %	7,5%	11,1%	5,7%

Source : Service de la gestion individuelle et collective des personnels d'encadrement et ATSS

Promotion au principalat des personnels de catégorie A

Promotion au principalat des personnels de catégorie A		2013			2014			2015		
		Promouvables	Promus	Promus en %	Promouvables	Promus	Promus en %	Promouvables	Promus	Promus en %
APAE		44	3	6,8%	37	2	5,4%	32	2	6,3%

Source : Service de la gestion individuelle et collective des personnels d'encadrement et ATSS

LES REMUNERATIONS

Masse salariale par budget opérationnel de programme

L'ensemble de la masse salariale dans l'académie de Nice représente 1 684 735 023 € pour l'année scolaire 2014-2015. Ce montant est en augmentation par rapport à l'année scolaire 2013-2014 (+42 031 146 € soit +2,6 %).

Cette augmentation provient de l'évolution combinée des effectifs et du glissement vieillesse technicité (G.V.T). A noter l'augmentation du CAS pensions avec l'augmentation des personnels titulaires et stagiaires.

Programme 0139 Enseignement privé

Rubrique	2012-2013	2013-2014	2014-2015	Variation
Rémunérations	75 285 940	76 774 389	78 125 488	1 351 099
Cotisations pour pension civile	1 014 939	1 122 999	1 331 915	208 916
Autres (*)	28 151 916	28 092 408	29 264 832	1 172 424
Total BOP 0139	104 452 795	105 989 796	108 722 235	2 732 439

(*) Autres : Cette catégorie intègre les dépenses de cotisations et de prestations sociales, le chômage et les congés de longue durée, les indemnités de stage et de jurys et les dépenses diverses (dépenses sans ordonnancement préalable).

Source : Contrôle de gestion

Les personnels rémunérés sur ce programme sont les enseignants du premier et du second degré.

Programme 0140 Enseignement scolaire public du premier degré

Rubrique	2012-2013	2013-2014	2014-2015	Variation
Rémunérations	294 763 313	300 381 299	306 861 677	6 480 378
Cotisations pour pension civile	202 478 106	202 219 592	214 223 238	12 003 645
Autres (*)	51 808 905	52 754 234	53 359 125	604 891
Total BOP 0140	549 050 324	555 355 126	574 444 040	19 088 914

(*) Autres : Cette catégorie intègre les dépenses de cotisations et de prestations sociales, le chômage et les congés de longue durée, les indemnités de stage et de jurys et les dépenses diverses (dépenses sans ordonnancement préalable).

Source : Contrôle de gestion

Les personnels rémunérés sur ce programme sont les enseignants des établissements du premier degré ainsi que les personnels d'inspection, les assistants étrangers et les intervenants extérieurs.

Programme 0141 Enseignement scolaire public du second degré

Rubrique	2012-2013	2013-2014	2014-2015	Variation
Rémunérations	503 217 090	509 867 583	515 587 257	5 719 674
Cotisations pour pension civile	301 406 108	301 180 192	314 972 087	13 791 895
Autres (*)	90 976 019	90 686 387	90 005 096	-681 291
Total BOP 0141	895 599 217	901 734 162	920 564 440	18 830 278

(*) Autres : Cette catégorie intègre les dépenses de cotisations et de prestations sociales, le chômage et les congés de longue durée, les indemnités de stage et de jurys et les dépenses diverses (dépenses sans ordonnancement préalable).

Source : Contrôle de gestion

Les personnels rémunérés sur ce programme sont les enseignants des établissements du second degré, les personnels de direction, d'inspection et d'orientation, les personnels IATSS et ITRF des établissements scolaires, les assistants étrangers et les personnels de la Mission de Lutte contre le décrochage scolaire (ex MGI).

Programme 0214 Soutien de la politique de l'éducation nationale

Rubrique	2012-2013	2013-2014	2014-2015	Variation
Rémunérations	15 301 210	15 872 357	16 132 296	259 938
Cotisations pour pension civile	7 924 546	8 233 309	8 648 460	415 151
Autres(*)	5 926 038	6 756 929	6 091 502	-665 427
Total BOP 0214	29 151 794	30 862 595	30 872 257	9 663

(*) Autres : Cette catégorie intègre les dépenses de cotisations et de prestations sociales, le chômage et les congés de longue durée, les indemnités de stage et de jurys et les dépenses diverses (dépenses sans ordonnancement préalable).

Source : Contrôle de gestion

Les personnels rémunérés sur ce programme sont les enseignants IATSS et ITRF exerçant leurs fonctions dans les services académiques.

Programme 0230 Vie de l'élève

Rubrique	2012-2013	2013-2014	2014-2015	Variation
Rémunérations	28 228 009	28 889 305	29 474 498	585 193
Cotisations pour pension civile	13 104 016	13 303 184	14 016 678	713 494
Autre (*)	6 456 422	6 569 709	6 640 875	71 166
Total BOP 0230	47 788 447	48 762 198	50 132 051	1 369 853

(*) Autres : Cette catégorie intègre les dépenses de cotisations et de prestations sociales, le chômage et les congés de longue durée, les indemnités de stage et de jurys et les dépenses diverses (dépenses sans ordonnancement préalable).

Source : Contrôle de gestion

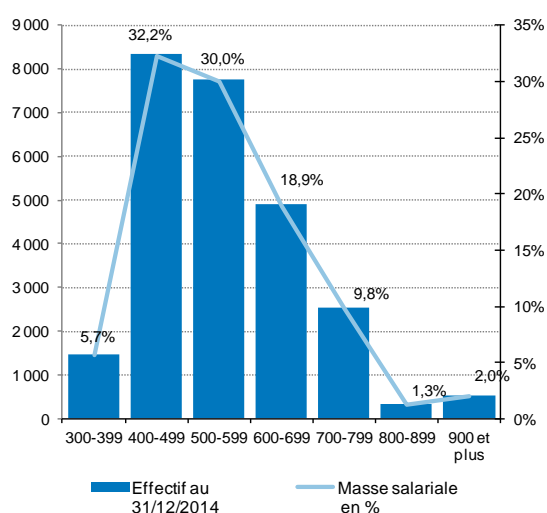
Les personnels rémunérés sur ce programme sont les conseillers principaux d'éducation, les personnels ATSS de la filière médico-sociale, les assistants de vie scolaire et les assistants d'éducation.

Rémunération des personnels titulaires

Cette partie ne prend en compte que les agents titulaires des secteurs public et privé sous contrat rémunérés sur les crédits de l'Etat.

Le traitement indiciaire est le traitement avant tout complément et retenue. Il est exprimé en nombre de points. Un point d'indice correspond à une rémunération brute annuelle de 55,5635€ depuis 1^{er} juillet 2010.

Répartition des personnels titulaires selon l'indice de rémunération au 31/12/2014



Source : Entrepôt de données BSA

L'indice moyen s'élève à 562,4 points au 31/12/2014 contre 561,8 points au 31/12/2013.

Les effectifs des personnels situés dans la tranche de revenu indiciaire de 300-399 sont en nette progression (+44,0%) et représente 5,7% de l'ensemble des effectifs pour 4,0% l'année précédente.

La part des effectifs de personnels au revenu indiciaire supérieur à 599 atteint quasiment le tiers de l'ensemble des personnels (32,0%) en hausse de 1,2 point.

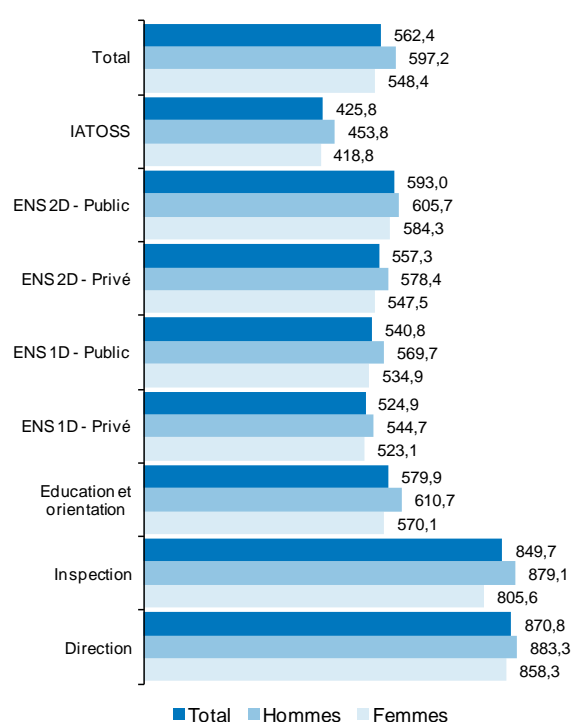
Les effectifs de personnels au revenu indiciaire compris entre 400 et 599, soit des rémunérations principales brutes (hors régime indemnitaire) allant de 1 852€ à 2 769€ sont en baisse : leur part dans l'ensemble des personnels, toujours majoritaire (62,2%), est en baisse de 2,9 points.

Indices de rémunération et primes

Catégorie	Femmes	Hommes	Indice moyen	Indice médian	Part des primes	Age moyen
Direction	858,3	883,3	870,8	901	13,0%	51,3
Inspection	805,6	879,1	849,7	821	21,3%	53,6
Education et orientation	570,1	610,7	579,9	567	5,4%	46,8
ENS 1D - Privé	523,1	544,7	524,9	531	2,4%	45,4
ENS 1D - Public	534,9	569,7	540,8	531	5,2%	43,0
ENS 2D - Privé	547,5	578,4	557,3	531	13,8%	46,7
ENS 2D - Public	584,3	605,7	593,0	567	13,6%	44,3
IATOSS	418,8	453,8	425,8	384	15,3%	49,1
Total	548,4	597,2	562,4	567	10,6%	44,5

Source : Entrepôt de données BSA - Base des bulletins de salaires

L'indice moyen des enseignants du secteur privé sous contrat est globalement moins élevé que celui des enseignants dans le secteur public. La catégorie IATOSS qui regroupe les personnels ATSS et ITRF présente l'indice moyen le plus faible (425,8 pts), en lien avec la présence de catégorie C parmi ces personnels.



Source : Entrepôt de données BSA

L'indice moyen des femmes est de 548,4 pts et celui des hommes est de 597,2 pts (respectivement +0,6 et +1 point par rapport au 31/12/2013).

La part des primes hors avantages en nature est calculée en rapportant les primes (indemnités, heures supplémentaires, vacances et nouvelle bonification indiciaire) au salaire brut (traitement indiciaire brut, supplément familial de traitement, indemnité de résidence et primes). Cette part est de 10,6% au 31/12/2014 contre 11,2% au 31/12/2013.

L'indice médian est l'indice tel qu'on dénombre autant d'individus percevant un indice supérieur qu'un indice inférieur. Il est cette année de 567 points, en hausse de 16 points.

Les mesures catégorielles

Mesures catégorielles touchant à l'ensemble des personnels

1. Revalorisation du salaire minimum interprofessionnel de croissance (SMIC) : taux de 9,61€ de l'heure soit 1 457,52€ bruts mensuels au 1^{er} janvier 2015, prise en compte par une indemnité différentielle.
2. Remplacement de l'indemnité dite exceptionnelle (IR0489) pour certains personnels ayant intégré l'une des trois fonctions publiques avant le 01/01/1998 par l'indemnité dégressive (IR1870) à compter du 1^{er} mai 2015, avec effet rétroactif en paye de septembre 2015.
3. Evolution du taux représentatif de la contribution employeur à appliquer pour le calcul du taux de sur-cotisation en vue de la liquidation future des pensions retraite pour les fonctionnaires travaillant à temps partiel (30,40% pour la période du 01/10 au 31/12/2014 puis 30,45% pour l'année 2015).

4. Hausse du plafond de remboursement des titres de transport à compter du 1^{er} janvier 2015 qui passe de 77,96€ à 80,67€.

Mesures catégorielles touchant aux personnels enseignants et personnels d'éducation

1. Mise en place d'une indemnité forfaitaire de formation allouée aux personnels enseignants et d'éducation stagiaires au titre de leur période de formation dans les écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE). D'un montant annuel de 1 000€, cette indemnité (code IR0021) est versée aux personnels éligibles sur une période de 10 mois.
2. Abrogation de l'indemnité de fonctions aux instituteurs et professeurs des écoles maîtres formateurs (IFIPMF) et mise en place d'une indemnité de fonctions allouée aux personnels enseignants du 1^{er} degré exerçant les fonctions de maître formateur ou chargés du tutorat des enseignants stagiaires (IR 1844) à compter du 1^{er} septembre 2014 au taux annuel de 1 250€.
3. Revalorisation de l'indemnité de fonctions particulières en faveur des personnels enseignants exerçant les fonctions de conseiller pédagogique départemental pour l'EPS (code IR1696) dont le montant annuel est fixé, à compter du 1^{er} septembre 2014, à 2 500€.
4. Mise en place de l'indemnité de fonctions au bénéfice des conseillers pédagogiques du premier degré (code IR1843) d'un montant annuel de 1 000€.
5. Abrogation de l'indemnité de tutorat allouée aux personnels enseignants du second degré et aux personnels d'éducation (IR1621) et mise en place à compter du 1^{er} septembre 2014 d'une indemnité au taux annuel de 1 250€ pour ces mêmes personnels chargés du tutorat des personnels enseignants stagiaires et des conseillers principaux d'éducation stagiaires (IR1847).
6. Attribution d'une indemnité de 834€ (taux annuel) pour les personnels enseignants du second degré et personnels d'éducation exerçant la mission de formateur académique (IR1846).
7. Attribution d'une indemnité de tutorat des étudiants se destinant aux métiers d'enseignant et d'éducation en stage d'observation et de pratique accompagnée (Code IR 1866). Le montant annuel est fixé à 150€ par étudiants stagiaires MASTER 1 suivis ou à 300€ par étudiants en seconde année de master accomplissant un stage en milieu scolaire.
8. Modification du découpage relatif au nombre de classes par écoles et revalorisation des taux de l'indemnité de sujétions spéciales (ISS part variable IR1620) attribuée aux directeurs d'école et aux directeurs d'établissement spécialisé au 1^{er} septembre 2014.

Mesures catégorielles touchant aux personnels administratifs

1. Suite au décret 2014-77 du 29 janvier 2014, revalorisation au 1^{er} janvier 2015 des grilles indiciaires des agents de catégorie C (5 points) et des 4 premiers échelons du premier grade ainsi que les échelons 8 et 10 pour la catégorie B.
2. Modification au 1^{er} janvier 2015 des grilles indiciaires du corps des attachés d'administration de l'État et des directeurs de service suite à l'application de la réduction automatique d'un mois par an dans le déroulement des échelons.

Mesures catégorielles touchant aux personnels sociaux et de santé

Revalorisation indiciaire des grades des personnels infirmiers au 01/07/2015.

Source : Service de la gestion des affaires sociales et transversales

3 La vie des personnels

Lieu d'exercice	65
Les établissements scolaires de l'académie	65
Répartition de l'ensemble des effectifs	66
La mobilité	70
Mouvement des personnels enseignants du premier degré dans le secteur public	70
Mouvement des personnels enseignants du second degré dans le secteur public	71
Mouvement inter-académique des personnels de direction et d'inspection.....	73
Mouvement des personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé, et des personnels de laboratoire	73
Les temps partiels	75
Evolution globale du temps partiel.....	75
Personnels titulaires des secteurs public et privé sous contrat.....	75
Les enseignants des secteurs public et privé sous contrat.....	76
Les personnels titulaires non-enseignants	78
Le remplacement	79
Enseignement du premier degré	79
Enseignement du second degré.....	80
Personnels ATSS et ITRF	81
Absences / Congés pour raisons de santé	82
L'absentéisme des personnels pour raison de santé	82
L'absentéisme par tranche d'âge	83
L'absentéisme par catégorie de personnel : détail par corps.....	85
Proportion d'agents ayant pris au moins un congé durant l'année	87
Répartition des absences par motif	87
Les flux de personnels	88
Les départs définitifs dans le secteur public.....	88
Les sorties provisoires (détachement, disponibilités, etc.)	90

LIEU D'EXERCICE

Les établissements scolaires de l'académie

Répartition des établissements d'enseignement selon le secteur

Etablissement d'enseignement	2013-2014			2014-2015			Evolution 2014-2015 / 2013-2014		
	Privé	Public	Total	Privé	Public	Total	Privé	Public	Total
Ecole	54	1103	1157	54	1101	1155	0	-2	-2
Collège	32	142	174	32	142	174	0	0	0
<i>Dont SEGPA</i>	1	38	39	1	38	39	0	0	0
Lycée ens. Gén. & Techn.	20	39	59	20	39	59	0	0	0
<i>Dont section professionnelle en lycée</i>	4	14	18	4	14	18	0	0	0
Lycée professionnel	8	20	28	8	20	28	0	0	0
<i>Dont section générale et techno en LP</i>	0	2	2	0	2	2	0	0	0
Total	114	1304	1418	114	1302	1416	0	-2	-2

Source : Entrepôt de données BSA

Répartition des établissements d'enseignement selon le département

Etablissement d'enseignement	2013-2014		2014-2015		Variation	
	Alpes-Maritimes	Var	Alpes-Maritimes	Var	Alpes-Maritimes	Var
Ecole	603	554	601	554	-2	0
Collège	90	84	90	84	0	0
<i>Dont SEGPA</i>	20	19	20	19	0	0
Lycée ens. Gén. & Techn.	34	25	34	25	0	0
<i>Dont section professionnelle en lycée</i>	6	12	6	12	0	0
Lycée professionnel	17	11	17	11	0	0
<i>Dont section générale et techno en LP</i>	1	1	1	1	0	0
Total	744	674	742	674	-2	0

Source : Entrepôt de données BSA

Répartition de l'ensemble des effectifs

Répartition par type d'établissement

Secteur public

Effectifs dans le secteur public	2013-2014	2014-2015	Evolution 2014-2015 / 2013-2014
Ecole	7 987	8 021	34
Collège y.c. SEGPA	8 506	8 428	-78
Lycée ens. Gén. & Techn. y.c. section professionnelle	5 240	5 314	74
Lycée professionnel y.c. section générale et technologique	1 712	1 743	31
Zones (*)	2 199	2 131	-68
Autres (**)	2 252	2 246	-6
Total	27 896	27 883	-13

(*) Zones de remplacement et zones académiques

(**) Services académiques, circonscription, établissements socio-éducatifs, établissement pour enfants malades etc.

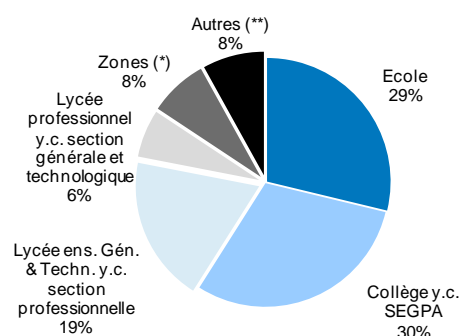
Source : Entrepôt de données BSA

Dans le secteur public, les évolutions d'effectifs de personnels suivent celles des effectifs d'élèves en baisse en collèges et en hausse dans les lycées.

Les effectifs en zones académique et de remplacement sont en baisse de 68.

Les parts des effectifs de personnels en écoles et collèges sont respectivement proches de 30%. Un personnel sur 5 est affecté en lycées d'enseignement général et technologique et 6,3% en lycées professionnels.

Année scolaire 2014-2015
Répartition des effectifs dans le secteur public



(*) Services académiques, circonscription, établissements socio-éducatifs, établissement pour enfants malades etc.

(**) Zones de remplacement et zones académiques

Source : Entrepôt de données BSA

Détail de la catégorie « Autres »

Type d'établissement	2013-2014	2014-2015	Evolution 2014-2015 /2013-2014
Autre service d aide medico-sociale	20	21	1
CDES	4	4	0
Centre de formation d'apprentis	1	1	0
Circonscription inspection EN	477	476	-1
Etablissement pour enfants malades	58	60	2
Etablissement medico-éducatif	71	72	1
Etablissement socio éducatif	16	15	-1
Etablissement divers (foyers, centres)	50	48	-2
Groupt etab pr formation continue	23	28	5
DSDEN et services	922	927	5
Rectorat et services rectoraux	460	443	-17
Service acad et centres info. et orientat.	148	149	1
Service mutualise entre EPLE	2	2	0
Total	2 252	2 246	-6

Source : Entrepôt de données BSA

Les effectifs de personnels baissent globalement de 6.

La principale baisse concerne les services rectoraux (-17).

A l'inverse, les services des DSDEN et le groupement d'établissements pour la formation continue progressent respectivement de 5.

Secteur privé sous contrat

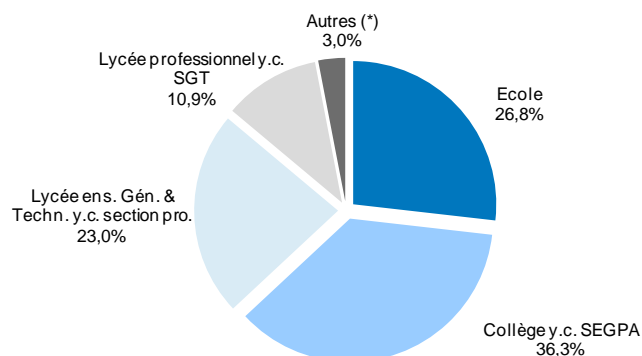
Effectifs dans le secteur privé sous contrat	2013-2014	2014-2015	Evolution 2014-2015 / 2013-2014
Ecole	668	680	12
Collège y.c. SEGPA	931	920	-11
Lycée ens. Gén. & Techn. y.c. SEP	586	584	-2
Lycée professionnel y.c. SGT	273	276	3
Autres (*)	79	77	-2
Total	2 537	2 537	0

(*) Etablissement pour enfants malades et établissement socio-éducatif
Source : Entrepôt de données BSA

Dans le secteur privé sous contrat, les effectifs de personnels enseignants sont stables. La baisse des effectifs en collèges est compensée par la hausse des effectifs dans les écoles.

La part des effectifs en écoles (26,8%) représente plus d'un quart des personnels de ce secteur, celle des collèges (36,3%) et celle des lycées (33,9%) représentent chacune le tiers de l'ensemble des personnels. Ces niveaux plus élevés que dans le secteur public s'expliquent par le fait que les personnels IATOSS ne sont pas représentés dans ce secteur.

Année scolaire 2014-2015 Répartition des effectifs dans le secteur privé



(*) Etablissement pour enfants malades et établissement socio-éducatif
Source : Entrepôt de données BSA

Les enseignants du premier degré (public et privé sous contrat)

Répartition par type d'établissement

Ensemble des effectifs du 1 ^{er} degré	2013-2014	2014-2015	Répartition 2014-2015	Evolution en valeur absolue	Evolution en %
Ecole	8 619	8 666	80,2%	47	0,5%
Collège dont SEGPA	278	274	2,5%	-4	-1,4%
Lycée ens. Gén. & Techn.	0	0	0,0%	0	-
Section pro. en LGT	1	1	0,0%	0	0,0%
Lycée professionnel	1	1	0,0%	0	0,0%
Zones	1 198	1 152	10,7%	-46	-3,8%
Autres (*)	713	716	6,6%	3	0,4%
Total	10 810	10 810	100,0%	0	0,0%

(*) Services académiques, circonscription, établissements socio-éducatifs, établissement pour enfants malades etc.
Source : Entrepôt de données BSA

Tous secteurs confondus, 80,2% des enseignants du premier degré sont affectés dans les écoles et 10,7% en zone pour le remplacement et la suppléance.

Par rapport à 2013, les effectifs en écoles progressent de 47 et les effectifs en zones diminuent de 46.

Répartition géographique

Les effectifs de l'académie se partagent à part quasi-égale entre les deux départements.

La part des effectifs affectés dans les collèges et dans les écoles est relativement plus importante dans les Alpes-Maritimes que dans le Var.

A l'inverse, la part des effectifs affectés en zones est plus importante dans le Var.

Ensemble des effectifs du 1 ^{er} degré	Académie	Alpes-Maritimes en %	Var en %
Ecole	8 666	51,5%	48,5%
Collège dont SEGPA	274	53,3%	46,7%
Lycée professionnel	1	0,0%	100,0%
Section pro. en LGT	1	0,0%	100,0%
Zones	1 152	48,0%	52,0%
Autres (*)	716	49,3%	50,7%
Total	10 810	51,0%	49,0%

(*) Services académiques, circonscription, établissements socio-éducatifs, établissement pour enfants malades etc.
Source : Entrepôt de données BSA

Les enseignants du second degré (public et privé sous contrat)

Répartition par type d'établissement

Ensemble des effectifs du 2 nd degré	2013-2014	2014-2015	Répartition 2014-2015	Evolution en valeur absolue	Evolution en %
Ecole	33	33	0,2%	0	0,0%
Collège dont SEGPA	6 439	6 350	45,9%	-89	-1,4%
Lycée ens. Gén. & Techn.	4 645	4 720	34,1%	75	1,6%
Lycée professionnel	1 632	1 656	12,0%	24	1,5%
Zones	977	956	6,9%	-21	-2,1%
Autres (*)	131	115	0,8%	-16	-12,2%
Total	13 857	13 830	100,0%	-27	-0,2%

(*) Services académiques, circonscription, établissements socio-éducatifs, établissement pour enfants malades etc.
Source : Entrepôt de données BSA

Les enseignants du second degré se répartissent à parts égales entre les collèges et les lycées d'enseignement général et technologique ou professionnel quel que soit le secteur. Les zones académique et de remplacement accueillent 6,9% des effectifs. Ce taux est en hausse de 0,2 point par rapport à l'année précédente.

Répartition géographique

52,7% des enseignants du second degré des secteurs public et privé sous contrat sont affectés dans les Alpes-Maritimes.

Les effectifs d'enseignants des collèges se répartissent à parts égales entre les deux départements, alors que les enseignants des Alpes-Maritimes sont relativement plus nombreux dans les autres catégories d'établissement.

Ensemble des effectifs du 2 nd degré	Académie	Alpes-Maritimes en %	Var en %
Ecole	33	0,0%	100,0%
Collège dont SEGPA	6 350	50,2%	49,8%
Lycée ens. Gén. & Techn.	4 720	53,0%	47,0%
Lycée professionnel	1 656	59,4%	40,6%
Zones	956	55,0%	45,0%
Autres (*)	115	80,0%	20,0%
Total	13 830	52,7%	47,3%

(*) Services académiques, circonscription, établissements socio-éducatifs, établissement pour enfants malades etc.
Source : Entrepôt de données BSA

Les enseignants dans les établissements d'enseignement du second degré et les zones académique et de remplacement

Les collèges accueillent 45,7% des effectifs d'enseignants du second degré en situation d'enseignement. Ce taux baisse de 0,5 point par rapport à 2013-2014.

58,3% des certifiés travaillent dans les collèges et 78,0% des agrégés dans les lycées.

Les non titulaires (vacataires, contractuels et maîtres auxiliaires) sont majoritairement affectés dans les collèges.

	Collège	LP	Lycée	SEP	SEGPA	SGT	TSGE	Zones
A.E.	57,6%	18,2%	18,2%	0,0%	0,0%	0,0%	6,1%	0,0%
Agrégé	17,6%	0,6%	78,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,2%	3,7%
Certifié	58,3%	0,8%	32,6%	0,1%	0,0%	0,1%	0,2%	8,0%
Chargé d'enseignement en EPS	64,7%	11,8%	15,7%	3,9%	0,0%	0,0%	0,0%	3,9%
Professeur de chaire supérieure	0,0%	0,0%	100,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
M.A.	52,8%	19,3%	21,5%	2,7%	0,0%	0,0%	3,7%	0,0%
P.L.P.	0,2%	71,8%	0,4%	18,4%	3,8%	0,0%	0,0%	5,3%
PEGC	90,2%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	9,8%
Professeur d'EPS	69,5%	8,4%	13,0%	1,6%	0,0%	0,1%	0,0%	7,4%
Professeur contractuel	42,4%	18,4%	20,0%	5,7%	2,1%	0,3%	0,0%	11,2%
Vacataire	50,0%	25,0%	25,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Total	45,7%	12,0%	31,5%	3,0%	0,6%	0,1%	0,2%	7,0%

TSGE : Ecoles composées uniquement de STS et ou CPGE
Source : Entrepôt de données BSA

Les enseignants du secteur public : affectation en zone de remplacement

Répartition par corps

Corps	Affectés en ZR	Répartition	Âge moyen	Âge moyen du corps
Agrégé	58	6,7%	39,8	45,1
Certifié	643	74,0%	38,5	43,4
Chargé d'enseignement en EPS	2	0,2%	60,0	57,0
P.L.P.	94	10,8%	44,6	44,6
PEGC	4	0,5%	61,5	59,2
Professeur d'EPS	68	7,8%	42,9	45,2
Total	869	100,0%	39,4	44,0

Source : Entrepôt de données BSA

Les zones de remplacement accueillent 869 enseignants titulaires du second degré (contre 908 en 2013-2014).

Les certifiés y sont les plus nombreux : 74,0% des personnels en ZR alors qu'ils représentent 58,8% des titulaires dans le second degré public.

Les TZR sont plutôt plus jeunes : l'âge moyen est de 39,4 ans pour un âge moyen global de 44,0 ans.

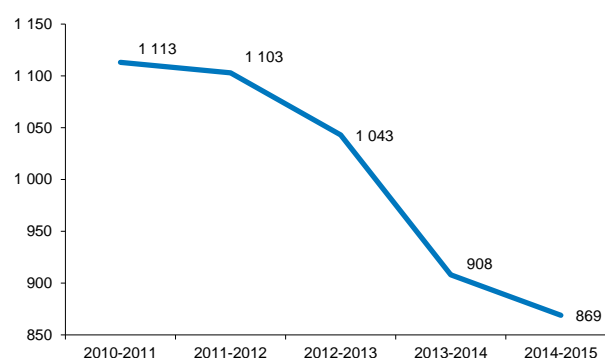
Evolution depuis l'année scolaire 2010-2011

Corps	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015
Agrégé	88	82	70	58
Certifié	812	740	661	643
Chargé d'enseignement en EPS	6	4	4	2
Professeur de chaire supérieure	0	0	1	0
P.L.P.	126	127	96	94
PEGC	11	10	4	4
Professeur d'EPS	60	80	72	68
Total	1 103	1 043	908	869

Source : Entrepôt de données BSA

La diminution du nombre de titulaires affectés en zone de remplacement s'infléchit : elle est de 4,3% par rapport à l'année précédente pour une baisse globale de 21,9% depuis 2010-2011, essentiellement pour le corps des certifiés.

Historique des affectations en zone de remplacement



Source : Entrepôt de données BSA

Les personnels administratifs (IATOSS)

Les personnels administratifs IATOSS par département et par type d'établissement

Personnels ATSS et ITRF	Alpes Maritimes			Var			Académie		
	2013-2014	2014-2015	Evolution	2013-2014	2014-2015	Evolution	2013-2014	2014-2015	Evolution
Collège	314	317	3	317	322	5	631	639	8
Lycée ens. Gén. & Techn.	282	280	-2	244	246	2	526	526	0
Lycée professionnel	59	60	1	42	41	-1	101	101	0
Autres	520	534	14	178	182	4	698	716	18
Total	1 175	1 191	16	781	791	10	1 956	1 982	26

Source : Entrepôt de données BSA

Les personnels IATOSS sont plus nombreux dans les Alpes-Maritimes que dans le Var. Cela s'explique par la présence du rectorat et par le fait que le nombre d'établissements y est plus important.

Affectation des personnels titulaires par fonction et type d'établissement

	Personnels administratifs	Personnels médico-sociaux	Personnels ouvriers et de service	Personnels techniques	Total	Répartition en %
Centre de formation d'apprentis	1	0	0	0	1	0,1%
Collège	436	126	0	12	574	32,5%
Etablissements divers (foyers, centres)	4	0	21	9	34	1,9%
Groupe d'établissement pour formation continue	24	0	0	0	24	1,4%
DSDEN et services	145	99	0	7	251	14,2%
Lycée	289	41	0	159	489	27,7%
Lycée professionnel	77	18	0	0	95	5,4%
Rectorat et services rectoraux	189	6	1	75	271	15,4%
Service acad. et centres info. et orientat.	23	0	0	0	23	1,3%
Service mutualisé entre EPLE	2	0	0	0	2	0,1%
Total	1 190	290	22	262	1 764	100,0%

Source : Entrepôt de données BSA

Les personnels titulaires ATSS et ITRF sont principalement affectés dans les collèges (32,5%), dans les services déconcentrés (31,3%) et dans les lycées d'enseignement général et technologiques (27,7%).

LA MOBILITE

Mouvement des personnels enseignants du premier degré dans le secteur public

Mouvement interdépartemental

	2014			2015			Evolution 2015-2014		
	Alpes-Maritimes	Var	Académie	Alpes-Maritimes	Var	Académie	Alpes-Maritimes	Var	Académie
Candidats au départ	124	71	195	109	66	175	-12,1%	-7,0%	-10,3%
Sortants	49	49	98	14	36	50	-71,4%	-26,5%	-49,0%
Taux de satisfaction à la sortie	39,5%	69,0%	50,3%	12,8%	54,5%	28,6%	-26,7 pt(s)	-14,5 pt(s)	-21,7 pt(s)
Candidats à l'arrivée	459	803	1 262	431	730	1 161	-6,1%	-9,1%	-8,0%
Entrants	88	64	152	55	69	124	-37,5%	7,8%	-18,4%
Taux de satisfaction à l'entrée	19,2%	8,0%	12,0%	12,8%	9,5%	10,7%	-6,4 pt(s)	+1,5 pt(s)	-1,4 pt(s)
Solides	39	15	54	41	33	74	5,1%	120,0%	37,0%

Source : DSDEN 06 et 83 – DPE

175 personnes ont participé au mouvement interdépartemental en 2015 dont les deux tiers se situent dans les Alpes-Maritimes. Le nombre de candidats au départ a diminué de 20 par rapport à l'année scolaire précédente. Cette baisse est plus marquée dans les Alpes Maritimes (-15, soit -12,1%) que dans le Var (-5, soit -7,0%).

1 161 personnes ont souhaité entrer dans l'académie dont les deux tiers dans le Var. Le nombre de candidats à l'entrée dans l'académie a diminué de 101 par rapport à l'année scolaire précédente. Cette baisse est plus marquée dans le Var (-73, soit -9,1%) que dans les Alpes Maritimes (-28, soit -6,1%).

Le département du Var est particulièrement attractif avec seulement 9,5% de candidats entrants qui ont obtenu satisfaction pour un taux de satisfaction de 54,5% parmi les candidats sortants. Pour le département des Alpes Maritimes, il y a égalité entre le taux de satisfaction des candidats au départ et celui des candidats à l'arrivée : 12,8%.

Mouvement intradépartemental

	2014			2015			Evolution 2015-2014		
	Alpes-Maritimes	Var	Académie	Alpes-Maritimes	Var	Académie	Alpes-Maritimes	Var	Académie
Nombre de participants	1 535	1 547	3 082	1 637	1 453	3 090	6,6%	-6,1%	0,3%
Nombre de personnels mutés	624	770	1 394	717	726	1 443	14,9%	-5,7%	3,5%
Part des mutés/participants	40,7%	49,8%	45,2%	43,8%	50,0%	46,7%	+3,1 pt(s)	+0,2 pt(s)	+1,5 pt(s)
Priorités médicales accordées	55	51	106	53	39	92	-3,6%	-23,5%	-13,2%
Part des priorités médicales/participants	3,6%	3,3%	3,4%	3,2%	2,7%	3,0%	-0,3 pt(s)	-0,6 pt(s)	-0,5 pt(s)

Source : DSDEN 06 et 83 – DPE

Le nombre de participants au mouvement intra-départemental progresse dans les Alpes Maritimes (+6,6%). Le taux de satisfaction (43,8%), bien qu'en progression de 3,1 points, reste plus faible que le taux moyen académique (46,7%).

Le nombre de participants au mouvement intra-départemental dans le Var est relativement stable avec une progression du taux de satisfaction qui atteint 50%.

Le nombre de priorités médicales diminue de 14 dont 12 dans le Var. La part des priorités médicales au niveau académique est de 3,0%. Elle est de 3,2% pour les Alpes-Maritimes et de 2,7% pour le Var.

Mouvement des personnels enseignants du second degré dans le secteur public

Mouvement inter-académique

Cette section ne concerne que les enseignants, conseillers principaux d'éducation et conseillers d'orientation psychologues titulaires ayant quitté ou intégré physiquement l'académie de Nice via le mouvement national.

Le personnel dit « entrants » désigne les enseignants titulaires ou néo-titulaires ayant intégré l'académie via le mouvement inter-académique (hors mouvement spécifique).

Le personnel dit « sortants » désigne les enseignants titulaires quittant l'académie via le mouvement inter-académique.

Les sorties de l'académie

Année	Candidats	Mutés	Part mutés / candidats
2014	314	146	46,5%
2015	299	138	46,2%
Evolution	-4,8%	-5,5%	-0,3 pts

Source : Comité technique du 12/11/2015

299 personnels titulaires ont demandé une mutation inter-académique, soit un nombre de candidats en baisse de -4,8% par rapport au mouvement 2014.

138 personnels ont été mutés, soit un recul de 5,5% sur un an. La part des personnels mutés rapportée aux candidats reste quasiment stable (46,2%).

Les destinations des sortants en pourcentage

Académie	2013	Académie	2014	Académie	2015
Aix-Marseille	20,3%	Aix-Marseille	17,8%	Aix-Marseille	34,7%
Mayotte	13,6%	Montpellier	11,6%	Toulouse	13,0%
Toulouse	8,5%	Bordeaux	7,5%	Montpellier	8,6%
Bordeaux	6,8%	Mayotte	7,5%	Bordeaux	5,7%
Grenoble	5,9%	Toulouse	6,8%	Poitiers / Clermont-Ferrand	3,6%

Source : Comité technique du 12/11/2015

Les candidats titulaires obtenant une autre académie se dirigent principalement vers les académies d'Aix-Marseille, Toulouse et Montpellier.

Âge moyen des sortants

Année	Âge moyen des sortants
2014	41,4
2015	39,5

Source : EPP

L'âge moyen des sortants est de 39,5 ans en 2015. Il est en baisse par rapport au mouvement 2014 sans tendance particulière.

Âge moyen et volume des entrants

Genre	2013			2014			2015		
	Nombre	Part	Âge moyen	Nombre	Part	Âge moyen	Nombre	Part	Âge moyen
Femmes	203	61,5%	40,2	204	60,9%	38,4	323	63,7%	36,0
Hommes	127	38,5%	40,5	131	39,1%	40,4	184	36,3%	39,2
Total	330	100,0%	40,3	335	100,0%	39,2	507	100,0%	37,2

Source : EPP

Le volume des entrants dans l'académie a nettement progressé par rapport au mouvement 2014 (+172). L'âge moyen des entrants diminue de 2 ans. Le rajeunissement des entrants se poursuit (-3,1 ans entre 2013 et 2015).

Provenance des entrants

Académie	2013	Académie	2014	Académie	2015
Créteil	17,6%	Créteil	19,7%	Créteil	16,4%
Versailles	15,2%	Aix-Marseille	16,4%	Aix-Marseille	14,8%
Aix-Marseille	13,3%	Versailles	11,3%	Versailles	13,4%
29 ^{ème} base	10,9%	29 ^{ème} base	6,6%	29 ^{ème} base	8,1%
Mayotte	4,8%	Nouvelle-Calédonie	5,4%	Grenoble	4,7%

Source : EPP

Les entrants proviennent, pour près de 50%, des académies d'Ile de France et d'Aix-Marseille.

Mouvement intra-académique

Les participants

Candidature	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Evolution 2015/2014
Autres candidatures obligatoires	245	235	197	193	258	310	20,2%
Carte scolaire	79	92	69	44	39	46	17,9%
Entrants	431	379	338	306	322	486	50,9%
Volontaires	1 591	1 570	1 589	1 663	1 614	1 657	2,7%
Total	2 346	2 276	2 193	2 206	2 233	2 499	11,9%

La catégorie "autres candidats obligatoires" regroupe :

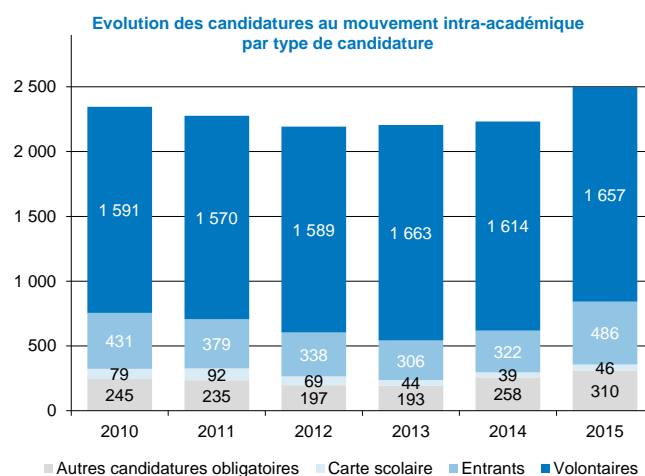
- les enseignants qui ont effectué leur stage et qui ont été titularisés dans l'académie.

- les personnels réintégrant leur fonction après une longue période d'absence (congé de longue maladie, disponibilité etc.)

Source : Comité technique du 12/11/2015

2 499 candidats ont participé à la phase intra-académique du mouvement 2015, soit une participation en nette progression par rapport au mouvement 2014 (+266 participants).

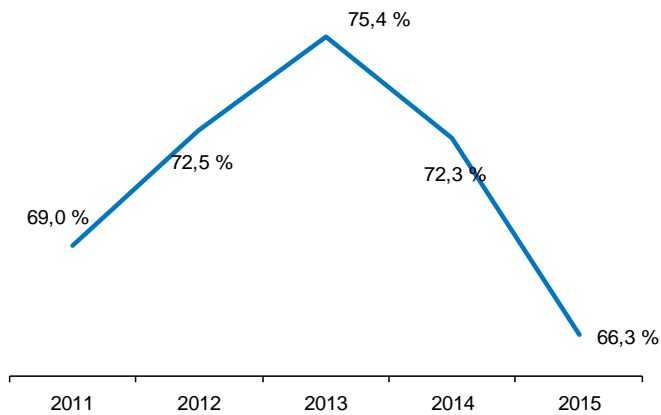
Le taux de participation des enseignants volontaires progresse de 2,7% pour retrouver le niveau atteint au mouvement 2013.



Source : Comité technique du 12/11/2015

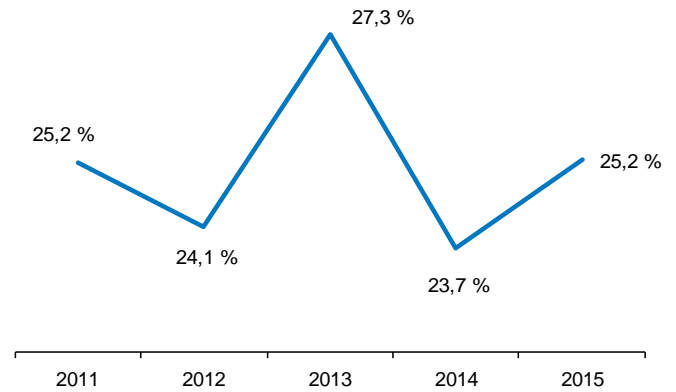
Les participants volontaires : part relative et taux de mutation

Part relative des participants volontaires



Source : Comité technique du 12/11/2015

Evolution des taux de mutations des candidats volontaires



Source : Comité technique du 12/11/2015

Les candidats volontaires représentent 66,3 % des candidats au mouvement.

Le taux de mutation de ces personnels est de 25,2 %, en hausse de 1,5 point par rapport à 2014.

Mouvement inter-académique des personnels de direction et d'inspection

	2013			2014			2015			Evolution 2014-2015		
	Entrants	Sortants	Intra	Entrants	Sortants	Intra	Entrants	Sortants	Intra	Entrants	Sortants	Intra
Personnel de direction	27	14	49	29	10	38	29	15	41	0	5	3
IEN	5	3	2	9	4	2	4	1	1	-5	-3	-1
IA - IPR	6	3	0	6	3	0	2	1	0	-4	-2	0
Total	38	20	51	44	17	40	35	17	42	-9	0	2

Source : Service de la gestion individuelle et collective des personnels d'encadrement et ATSS

Mouvement des personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé, et des personnels de laboratoire

Mouvement inter-académique

	2013		2014		2015		Evolution 2014-2015	
	Entrants	Sortants	Entrants	Sortants	Entrants	Sortants	Entrants	Sortants
AAE	4	1	2	2	8	2	6	0
SAENES	11	8	9	4	8	6	-1	2
ADJAENES	4	2	9	3	5	3	-4	0
ATRF	0	3	1	2	3	2	2	0
Infirmiers	2	1	3	4	3	1	0	-3
Assistants de service social	2	0	3	1	5	1	2	0
Total	23	15	27	16	32	15	5	-1

Source : Service de la gestion individuelle et collective des personnels d'encadrement et ATSS

La progression globale du nombre d'entrants de la filière administrative est de +5. L'augmentation la plus importante concerne le corps des AAE.

Le volume des sortants est relativement constant.

Mouvement intra-académique

	2013			2014			2015		
	Candidats	Mutés	Part mutés / candidats	Candidats	Mutés	Part mutés / candidats	Candidats	Mutés	Part mutés / candidats
AAE	36	14	38,9%	33	13	39,4%	36	12	33,3%
SAENES	89	44	49,4%	80	28	35,0%	95	42	44,2%
ADJAENES	76	39	51,3%	76	40	52,6%	65	41	63,1%
ATRF	10	3	30,0%	11	5	45,5%	13	7	53,8%
Infirmiers	20	10	50,0%	22	7	31,8%	22	9	40,9%
Assistants de service social	3	3	100,0%	11	4	36,4%	7	6	85,7%
Total	234	113	48,3%	233	97	41,6%	238	117	49,2%

Source : Service de la gestion individuelle et collective des personnels d'encadrement et ATSS

Le nombre des candidats est en légère augmentation (+5).

La progression du nombre de candidats mutés se traduit par une augmentation du taux de mutation qui atteint 49,2% contre 41,6% l'année précédente.

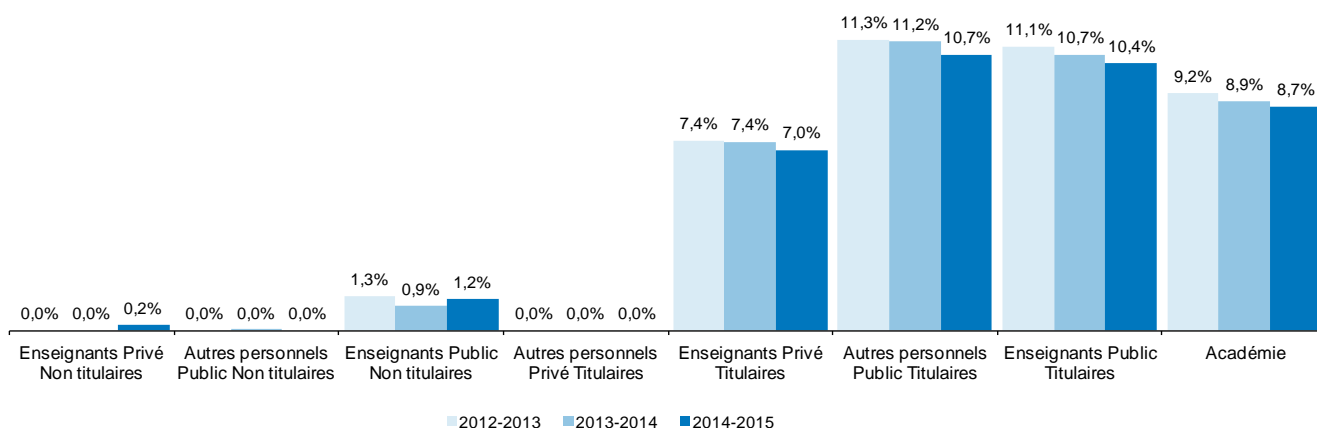
LES TEMPS PARTIELS

Evolution globale du temps partiel

Statut fonction publique	Secteur	Catégorie	2012-2013			2013-2014			2014-2015		
			Population totale	Individus à temps partiel	Part du temps partiel	Population totale	Individus à temps partiel	Part du temps partiel	Population totale	Individus à temps partiel	Part du temps partiel
Non titulaires	Privé	Enseignants	492	0	0,0%	471	0	0,0%	462	1	0,2%
	Public	Autres personnels	3 128	0	0,0%	3 108	1	0,0%	3 106	0	0,0%
	Public	Enseignants	835	11	1,3%	1 160	11	0,9%	895	11	1,2%
			4 455	11	0,2%	4 739	12	0,3%	4 463	12	0,3%
Titulaires	Privé	Autres personnels	0	0	0,0%	0	0	0,0%	1	0	0,0%
	Privé	Enseignants	2 018	149	7,4%	2 066	152	7,4%	2 074	146	7,0%
	Public	Autres personnels	2 633	298	11,3%	2 658	299	11,2%	2 673	287	10,7%
	Public	Enseignants	21 010	2 324	11,1%	20 970	2 249	10,7%	21 209	2 204	10,4%
Total			25 661	2 771	10,8%	25 694	2 700	10,5%	25 957	2 637	10,2%
			30 116	2 782	9,2%	30 433	2 712	8,9%	30 420	2 649	8,7%

Source : Entrepôt de données BSA

Evolution du temps partiel sur 3 ans



Source : Entrepôt de données BSA

La part des personnels à temps partiel diminue de 0,2 point pour atteindre 8,7% en 2014-2015.

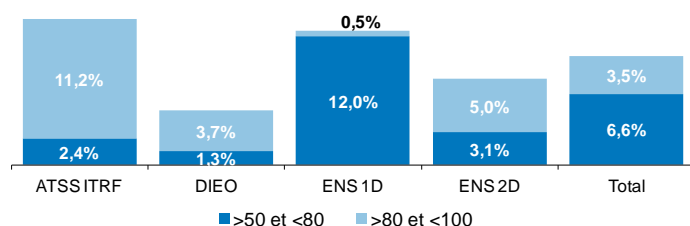
Cette diminution concerne toutes les catégories de personnels sauf les enseignants non titulaires du secteur public dont le taux très faible passe de 0,9% à 1,2%.

Personnels titulaires des secteurs public et privé sous contrat

Quotité	ATSS ITRF	Part	DIEO	Part	Enseignant 1 ^{er} degré	Part	Enseignant 2 nd degré	Part	Total	Part
>50 et <80	43	2,4%	12	1,3%	1 285	12,0%	386	3,1%	1 726	6,6%
>80 et <100	198	11,2%	34	3,7%	54	0,5%	625	5,0%	911	3,5%
Sous-total	241	13,7%	46	5,1%	1 339	12,5%	1 011	8,0%	2 637	10,2%
100%	1 523	86,3%	863	94,9%	9 365	87,5%	11 568	92,0%	23 320	89,8%
Total	1 764	100%	909	100%	10 704	100%	12 579	100%	25 957	100%

Source : Entrepôt de données BSA

Personnels titulaires des secteurs public et privé Taux de temps partiel



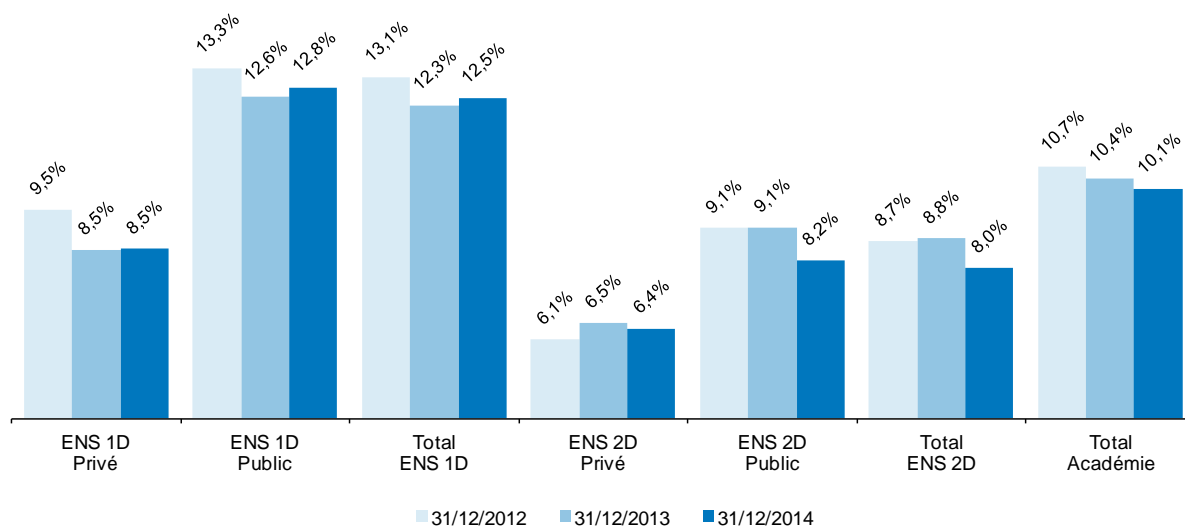
Source : Entrepôt de données BSA

Les quotités de temps partiel les plus demandées sont comprises entre 80% et 100% dans toutes les catégories de personnel hormis les enseignants du premier degré qui ont principalement recours aux quotités comprises entre 50% et 80% (essentiellement 50% et 75%).

Quelle que soit la quotité, ce sont les personnels ATSS ITRF et les enseignants du premier degré qui exercent le plus à temps partiel.

Les enseignants des secteurs public et privé sous contrat

Taux de temps partiel des enseignants titulaires par secteur et niveaux d'enseignement



Source : Entrepôt de données BSA

La part d'enseignants titulaires dans l'académie ayant recours au temps partiel continue de diminuer pour atteindre 10,1% des personnels.

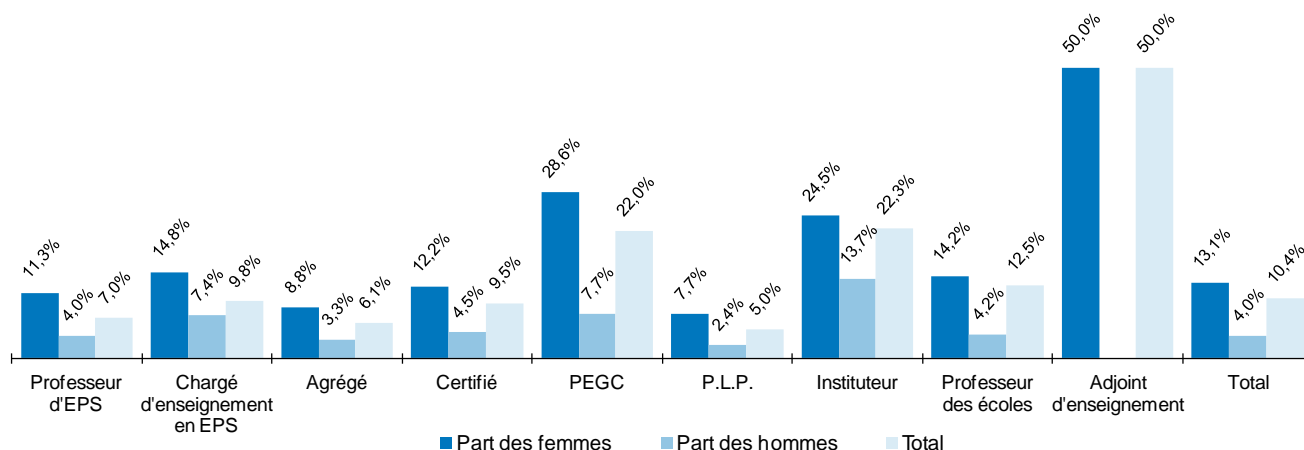
Cette évolution ne s'observe que chez les enseignants du second degré dont le taux passe de 8,8% à 8,0%, soit une baisse de 0,8 point.

A l'inverse, la part des personnels ayant recours au temps partiel dans le premier degré augmente légèrement pour atteindre 12,5%, soit +0,2 point.

Le temps partiel par corps et par genre

Secteur public - Temps partiels des titulaires

par corps et par genre



Source : Entrepôt de données BSA

10,4% des enseignants du secteur public sont à temps partiel: 4,0% des hommes et 13,1 % des femmes.

Les corps qui ont le plus recours au temps partiel sont les instituteurs (22,3%) et les PEGC (22,0%).

Les professeurs des écoles (97,5% des enseignants du premier degré) ont un taux de temps partiel globalement supérieur à la moyenne académique (12,5%). Ceci est dû au temps partiel des femmes qui représentent 83,2% de cette population et dont 14,2% demandent un temps partiel.

Le temps partiel selon le motif

Enseignants du premier degré

Deux principaux motifs de recours au temps partiel couvrent la quasi-totalité des demandes : le temps partiel sur autorisation (61,6% des demandes) et le temps partiel pour élever un enfant (31,4%). Le temps partiel thérapeutique et le temps partiel pour soins à un enfant ou un ascendant représentent respectivement 3,0% et 3,1% des demandes.

Cette répartition des temps partiels selon le motif reste stable d'une année à l'autre.

Enseignants du 1 ^{er} degré	Nombre	Part
Temps partiel de droit pour créer ou reprendre une entreprise	8	0,6%
Temps partiel de droit pour élever un enfant	421	31,4%
Temps partiel de droit pour personne handicapée	3	0,2%
Temps partiel de droit pour soins à enfant ou ascendant	42	3,1%
Temps partiel sur autorisation	825	61,6%
Temps partiel thérapeutique	40	3,0%
Total	1 339	100,0%

Source : Entrepôt de données BSA

Enseignants du second degré

Les deux mêmes principaux motifs de recours au temps partiel se retrouvent parmi les enseignants du second degré : le temps partiel sur autorisation encore plus représenté avec 69,0% des demandes, et le temps partiel pour élever un enfant (25,7%).

Les recours au temps partiel thérapeutique (2,5%) et pour soins à enfant ou ascendant (1,3%) sont moins fréquents que parmi les enseignants du premier degré.

Ces situations sont relativement stables d'une année à l'autre.

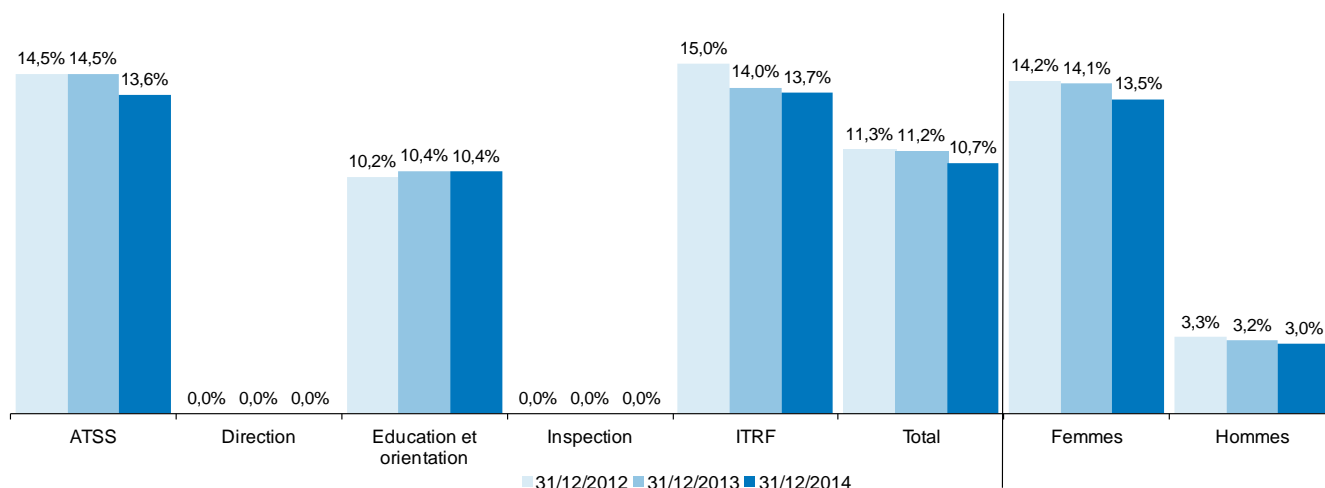
Enseignants du 2 nd degré	Nombre	Part
Cessation progressive d'activité	2	0,2%
Crédit d'heures pour fonction élective	4	0,4%
Temps partiel de droit pour élever un enfant	263	25,7%
Temps partiel de droit pour personne handicapée	9	0,9%
Temps partiel de droit pour soins à enfant ou ascendant	13	1,3%
Temps partiel sur autorisation	706	69,0%
Temps partiel thérapeutique	26	2,5%
Total	1 023	100,0%

Source : Entrepôt de données BSA

Les personnels titulaires non-enseignants

Le temps partiel par catégorie et par genre

Temps partiels des non-enseignants titulaires par catégorie et par sexe



Source : Entrepôt de données BSA

Le taux de temps partiel des personnels non-enseignants est de 10,7% au 31/12/2014. Ce taux, supérieur à la moyenne académique de 10,2% pour l'ensemble des titulaires, continue de baisser (-0,5 point).

Cette baisse concerne les personnels ATSS et ITRF qui ont le plus recours au temps partiel et qui représentent la majorité de la catégorie des non-enseignants. Les taux de temps partiel les plus élevés concernent la population féminine : 14,9% pour les ATSS et 21,9% pour les ITRF.

Le temps partiel selon le motif

Personnel IATOSS

Le temps partiel sur autorisation est le motif le plus observé chez les personnels IATOSS (78,0%).

Le temps partiel de droit pour élever un enfant est moins fréquent chez les personnels IATOSS (12,0%) que chez les enseignants du premier degré (31,4%) ou chez les enseignants du second degré (25,7%).

Personnels IATOSS	Nombre	Part
Temps partiel de droit pour créer ou reprendre une entreprise	1	0,4%
Temps partiel de droit pour élever un enfant	29	12,0%
Temps partiel de droit pour personne handicapée	12	5,0%
Temps partiel de droit pour soins à enfant ou ascendant	8	3,3%
Temps partiel sur autorisation	188	78,0%
Temps partiel thérapeutique	3	1,2%
Total	241	100,0%

Source : Entrepôt de données BSA

Personnels de direction, d'inspection, d'éducation et d'orientation

Le temps partiel sur autorisation est également le motif majoritaire de recours au temps partiel (60,9%). Néanmoins, le taux de temps partiel pour élever un enfant représente plus du quart des motifs de recours au temps partiel.

Personnels de direction, d'inspection, d'éducation et d'orientation	Nombre	Part
Temps partiel de droit pour élever un enfant	12	26,1%
Temps partiel de droit pour soins à enfant ou ascendant	2	4,3%
Temps partiel sur autorisation	28	60,9%
Temps partiel thérapeutique	4	8,7%
Total	46	100,0%

Source : Entrepôt de données BSA

LE REMPLACEMENT

Enseignement du premier degré

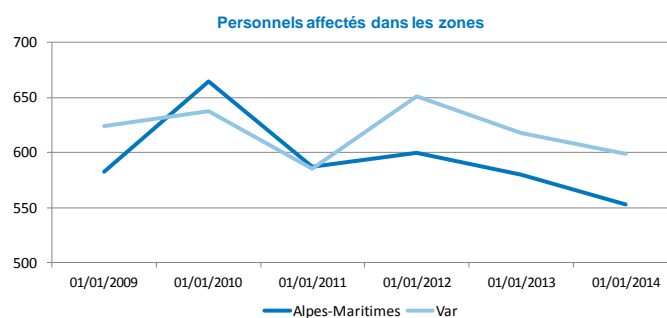
Les personnels affectés en zone de remplacement

Ces personnels ont vocation à occuper des postes à l'année (correspondant à des rompus de temps partiels ou des postes libérés pour des raisons diverses) ou à effectuer des suppléances (congés maladie etc.).

Evolution globale

Le nombre des personnels affectés en zone est en diminution de 3,8% pour atteindre, au 31/12/2014, 1 152 dont 599 dans le Var et 553 dans les Alpes-Maritimes. Cette évolution à la baisse est plus marquée dans les Alpes Maritimes (-4,7%) que dans le Var (-3,1%). Dans les deux départements, cette diminution est liée à la résorption des surnombres.

Les moyens de remplacement sont gérés au niveau des circonscriptions (et/ou au niveau des « zones de formation ») sous l'autorité et la responsabilité des inspecteurs de l'éducation nationale, avec la nécessité de mutualisation.



Source : Entrepôt de données BSA

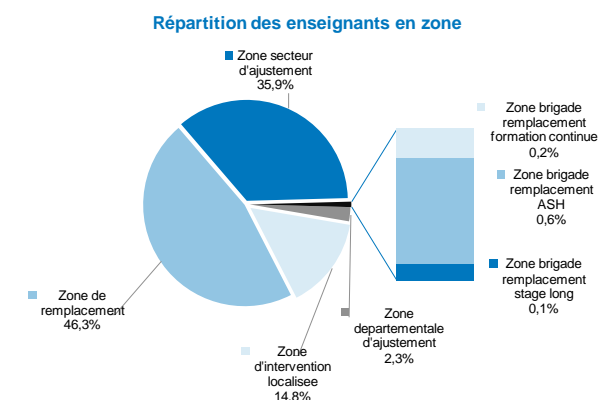
Evolution par zone et par département

Département	Type d'établissement	31/12/2013	31/12/2014	Evolution en valeur absolue	Evolution en %
Alpes-Maritimes	Zone brigade remplace formation continue	2	2	0	0,0%
	Zone brigade remplacement ASH	17	7	-10	-58,8%
	Zone départementale d'ajustement	19	17	-2	-10,5%
	Zone intervention localisée	173	170	-3	-1,7%
	Zone de remplacement	177	174	-3	-1,7%
	Zone secteur ajustement	192	183	-9	-4,7%
		580	553	-27	-4,7%
Var	Zone brigade remplacement stage long	1	1	0	0,0%
	Zone départementale d'ajustement	23	9	-14	-60,9%
	Zone secteur ajustement	235	230	-5	-2,1%
	Zone de remplacement	359	359	0	0,0%
		618	599	-19	-3,1%
Académie		1 198	1 152	-46	-3,8%

Source : Entrepôt de données BSA

Pour les Alpes Maritimes, la diminution des effectifs se concentre principalement dans la zone brigade de remplacement ASH et la zone départementale d'ajustement. Pour le Var, la diminution des effectifs se concentre essentiellement dans la zone départementale d'ajustement.

Répartition selon le type de zone



Source : Entrepôt de données BSA

Enseignement du second degré

Les potentiels de remplacement

Ces personnels ont vocation à pourvoir des postes qui se libèrent en cours d'année et/ou à effectuer des suppléances (congrés maladie, etc.).

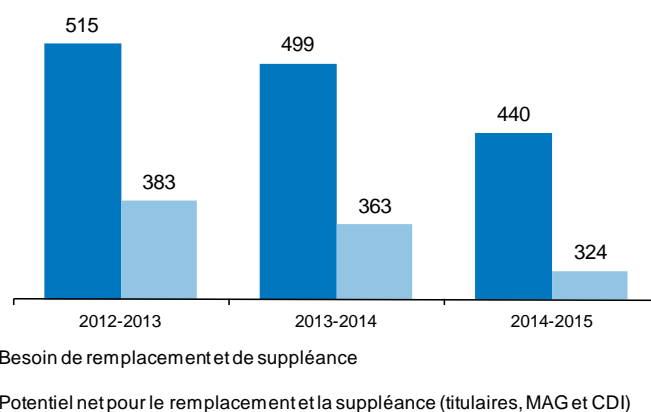
Ils sont constitués des enseignants qui n'ont pas été affectés sur un poste vacant dès le 1^{er} jour de la rentrée (TZR, les maîtres auxiliaires et les enseignants contractuels qui bénéficient d'un contrat à durée indéterminée).

Les potentiels de remplacement ainsi que les personnels contractuels (contrats à durée déterminée) sont observés au mois d'octobre de chaque année scolaire tandis que le besoin de remplacement et de suppléance représente une moyenne annuelle (septembre à juin).

Le potentiel de remplacement diminue de 10,6 % et représente l'équivalent de 324 personnes à temps plein.

Cependant, le besoin de remplacement et de suppléance recule de 11,8% en 2014-2015. Il représente désormais l'équivalent de 440 personnes à temps plein (demande de remplacement et de suppléance de plus de 15 jours).

Comparaison entre le besoin et le potentiel net de remplacement et de suppléance
Unité de compte : Equivalent Temps Plein



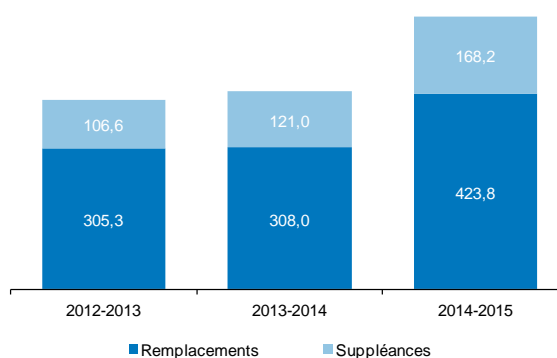
Source : PIAD

Recrutement des contractuels à durée déterminée en cours d'année

A l'inverse, le volume des contractuels atteint 592 ETP au cours de l'année scolaire 2014-2015, en progressant de 38,0% par rapport à l'année scolaire précédente.

71,6% de ces contractuels exercent une fonction de remplacement (postes vacants) et 28,4% effectuent des suppléances (dans le cadre d'absences ponctuelles d'un agent).

Recrutement des contractuels à durée déterminée
Equivalent Temps Plein



Source : EPP

Personnels ATSS et ITRF

Nombre de personnes non-titulaires et hors CDI recrutées au moins une fois entre le 01/09/2014 et le 31/08/2015.

Les potentiels de remplacement

Catégorie	Agents non-titulaires affectés sur des missions			Répartition				Ancienneté des agents non-titulaires			
	Remplacement	Suppléances	Total	Filière en %	Total en %	Hommes	Femmes	Moins de 1 an	De 1 à 4 ans	De 4 à 6 ans	Plus de 6 ans
Adjoint administratif	78	91	169	74,4%	47,6%	9	160	73	71	13	12
Secrétaire administratif	14	29	43	18,9%	12,1%	1	42	29	10	2	2
Attaché d'administration enes	7	8	15	6,6%	4,2%	1	14	10	4	1	0
Filière administrative	99	128	227	100,0%	63,9%	11	216	112	85	16	14
Assistante sociale	8	6	14	21,9%	3,9%	0	14	10	3	1	0
Conseiller technique de service social	0	0	0	0,0%	0,0%	0	0	0	0	0	0
Infirmier ou Infirmière	19	22	41	64,1%	11,5%	2	39	34	5	1	1
Médecin de l'éducation nationale	9	0	9	14,1%	2,5%	4	5	8	1	0	0
Filière médico-sociale	36	28	64	100,0%	18,0%	6	58	52	9	2	1
Filière ouvrière	3	1	4	6,3%	1,1%	2	2	4	0	0	0
Adjoint technique recherche et formation	34	19	53	82,8%	14,9%	15	38	33	14	3	3
Assistant ingénieur	0	0	0	0,0%	0,0%	0	0	0	0	0	0
Ingénieur d'études	1	0	1	1,6%	0,3%	1	0	0	1	0	0
Technicien	4	2	6	9,4%	1,7%	4	2	4	0	2	0
Filière ITRF	39	21	60	93,8%	16,9%	20	40	37	15	5	3
Total	177	178	355		100,0%	39	316	205	109	23	18
Répartition en %						11,0%	89,0%	57,7%	30,7%	6,5%	5,1%

Source : AGORA

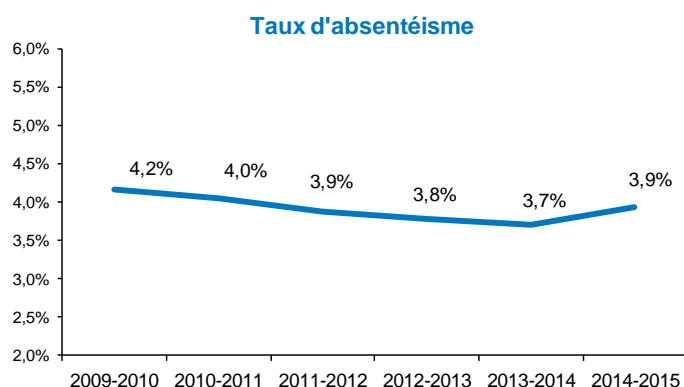
ABSENCES / CONGES POUR RAISONS DE SANTE

- ✓ Les congés pour raison de santé pris en compte dans ce chapitre sont les congés pour maternité, paternité et adoption et les congés de maladie. Ces derniers englobent les congés de maladie ordinaire, les congés longs (congés de longue maladie, congés de longue durée et congés de grave maladie), les congés de maladie professionnelle et les accidents du travail.
- ✓ La population de référence est la population étudiée dans le chapitre 1.
- ✓ L'alimentation de l'entrepôt de données BSA concerne l'ensemble des congés pour l'ensemble des périodes. Cette alimentation intègre donc l'ensemble des saisies effectuées jusqu'au 31/12/2015 (date de la dernière alimentation), y compris celles qui ont un effet rétroactif dans le temps (ce qui est le cas pour certains types de congés longs),
- ✓ Certaines anomalies liées au calcul de la durée des congés ou à la superposition des congés ont fait l'objet d'un traitement correctif.

L'absentéisme des personnels pour raison de santé

Ce taux correspond au ratio [durées cumulées des absences de chaque agent en jours]/([nombre d'individus au 31/12/2011]*[365]).

Historique par catégorie



Source : Entrepôt de données BSA

Secteur	Catégorie	2012-2013	2013-2014	2014-2015
Privé	Enseignant 1 ^{er} degré	4,7%	5,0%	4,7%
	Enseignant 2 ^{ème} degré	3,5%	2,8%	3,3%
		3,9%	3,4%	3,7%
Public	Assistance éducative et autres contractuels	1,1%	1,1%	1,2%
	ATSS	3,8%	3,8%	3,7%
	DIEO	2,3%	2,4%	2,5%
	Enseignant 1 ^{er} degré	4,4%	4,4%	4,9%
	Enseignant 2 ^{ème} degré	4,0%	3,9%	4,0%
	ITRF	3,8%	4,2%	4,5%
		3,8%	3,7%	4,0%
Total		3,8%	3,7%	3,9%

Source : Entrepôt de données BSA

Le taux d'absentéisme de l'ensemble de la population de référence représente 3,9% (4,0% dans le secteur public et 3,7% dans le secteur privé). Il est en hausse de 0,2 point. Cette évolution concerne les deux secteurs d'enseignement et plus particulièrement les enseignants du second degré qui retrouvent le taux d'absentéisme atteint en 2012. Les taux d'absentéisme des enseignants du premier degré sont en baisse ainsi que ceux des ATSS.

Les enseignants du premier degré sont, tous secteurs confondus, proportionnellement plus absents que les personnels des autres catégories. Ce sont les personnels d'assistance éducative ainsi que les DIEO qui sont les moins absents.

Les enseignants du premier degré sont, tous secteurs confondus, proportionnellement plus absents que les personnels des autres catégories. Ce sont les personnels d'assistance éducative ainsi que les DIEO qui sont les moins absents.

Historique par genre

Les femmes sont plus absentes que les hommes sachant que les congés de maternité représentent plus de 20,0% de l'ensemble des congés pour raison de santé. La hausse du taux d'absentéisme évoquée précédemment concerne aussi bien les hommes (+0,3 point) que les femmes (+0,2 point).

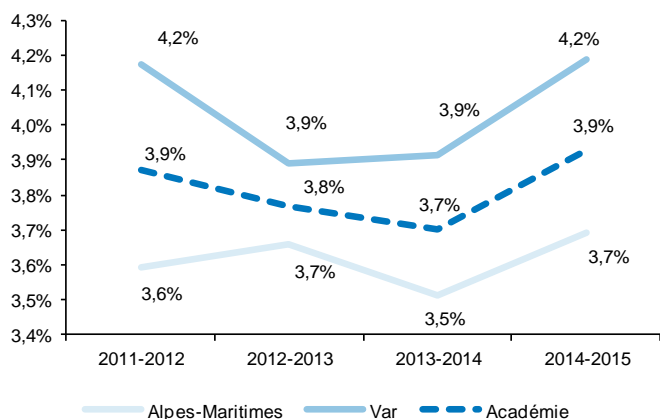
Les taux d'absentéisme les plus élevés concernent les personnels enseignants du premier degré ainsi que les personnels ITRF quel que soit le genre.

Secteur	Catégorie	2012-2013	2013-2014	2014-2015
Femmes	Assistance éducative et autres contractuels	1,3%	1,3%	1,4%
	ATSS	3,9%	4,1%	3,9%
	DIEO	3,2%	3,3%	3,1%
	Enseignant 1 ^{er} degré	4,8%	4,7%	5,2%
	Enseignant 2 ^{ème} degré	5,0%	4,7%	4,8%
	ITRF	5,9%	4,0%	5,7%
		4,4%	4,3%	4,5%
Hommes	Assistance éducative et autres contractuels	0,4%	0,4%	0,4%
	ATSS	3,4%	2,6%	2,6%
	DIEO	0,8%	0,8%	1,4%
	Enseignant 1 ^{er} degré	2,6%	2,7%	3,3%
	Enseignant 2 ^{ème} degré	2,3%	2,4%	2,5%
	ITRF	1,6%	4,4%	3,0%
		2,2%	2,2%	2,5%

Source : Entrepôt de données BSA

Historique par département

Taux d'absentéisme par département

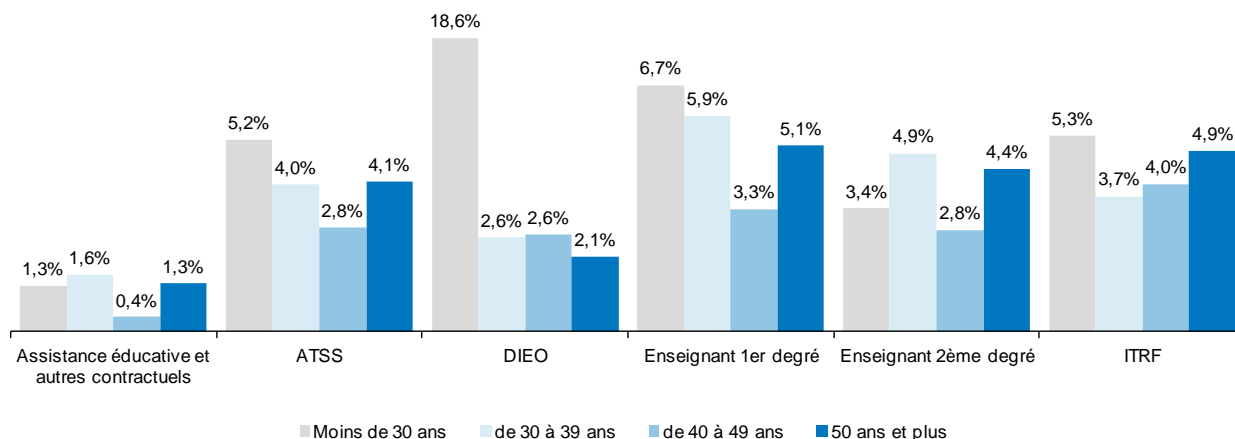


Source : Entrepôt de données BSA

L'écart d'absentéisme entre les départements passe de 0,4 point à 0,5 point avec un taux d'absentéisme du Var qui est de 4,2% pour un taux de 3,7% dans les Alpes Maritimes.

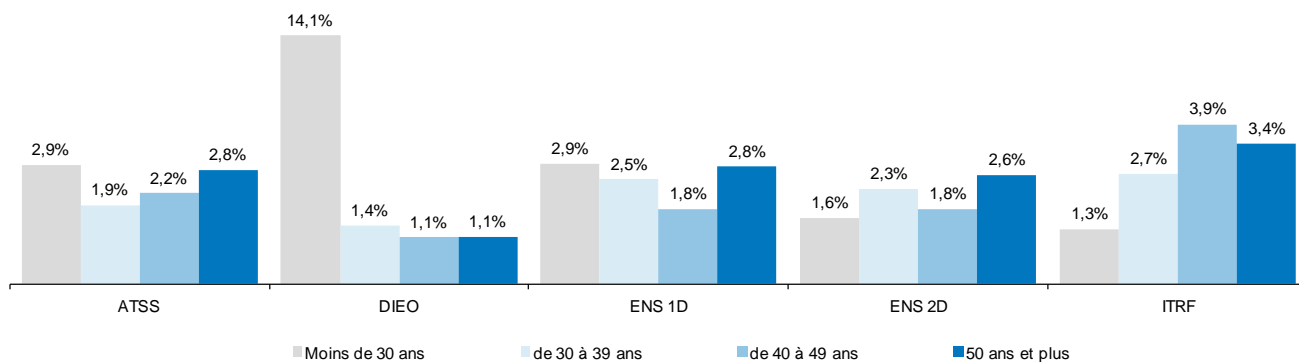
L'absentéisme par tranche d'âge

Absentéisme par tranche d'âge pour chaque catégorie de personnel Ensemble des congés



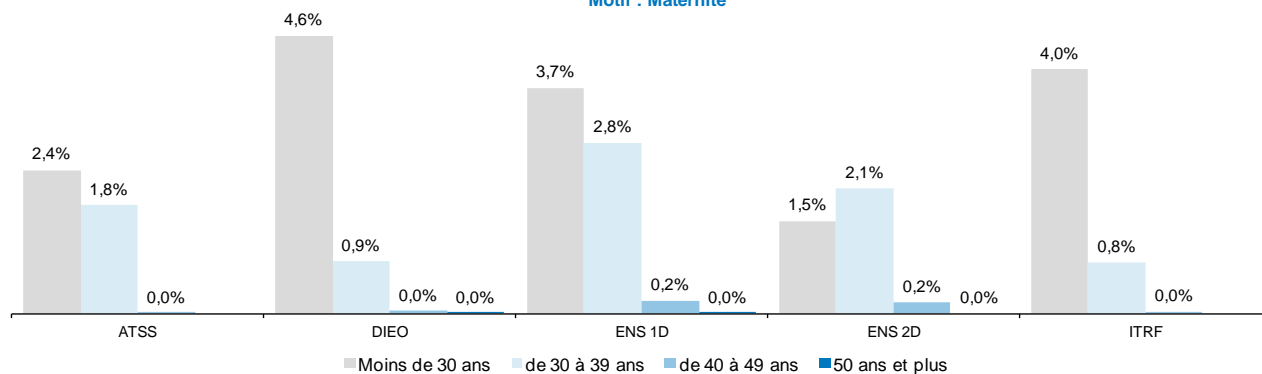
Source : Entrepôt de données BSA

Absentéisme par tranche d'âge pour chaque catégorie de personnel
Motif : Maladie ordinaire



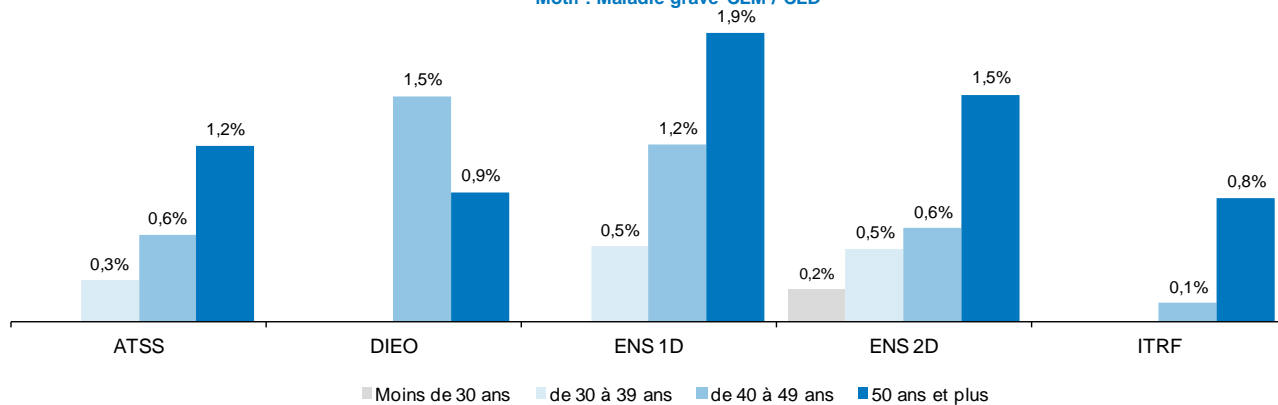
Source : Entrepôt de données BSA

Absentéisme par tranche d'âge pour chaque catégorie de personnel
Motif : Maternité



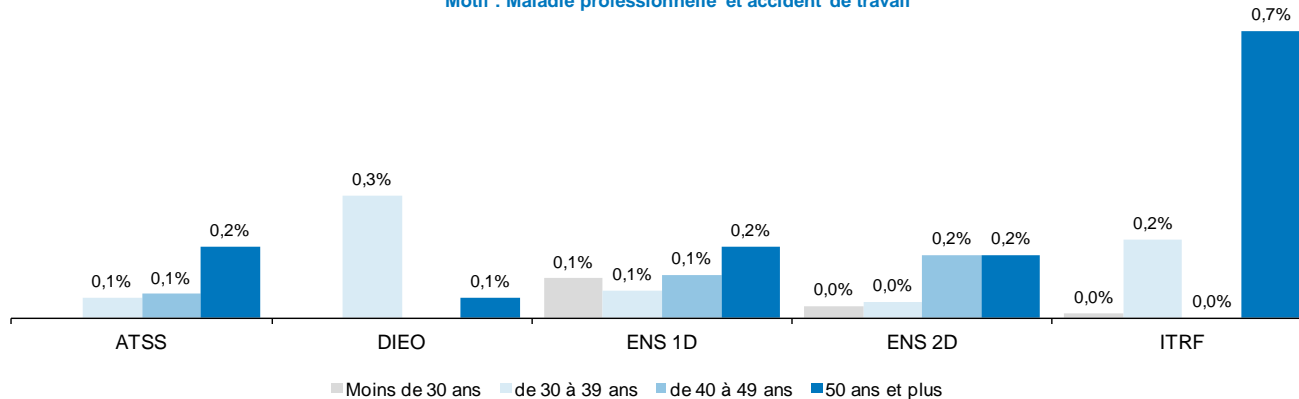
Source : Entrepôt de données BSA

Absentéisme par tranche d'âge pour chaque catégorie de personnel
Motif : Maladie grave CLM / CLD



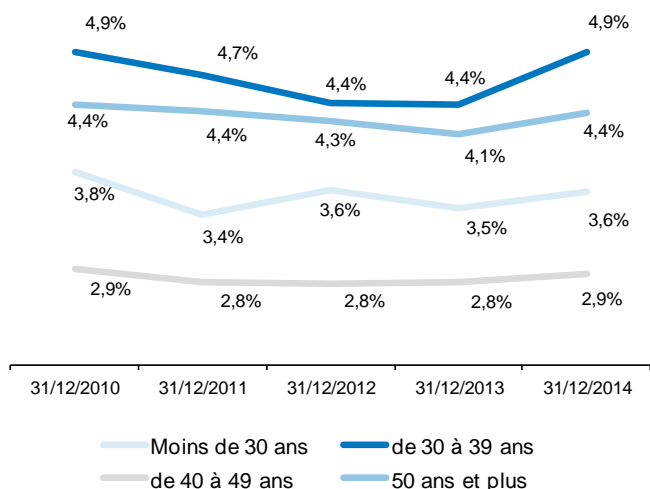
Source : Entrepôt de données BSA

Absentéisme par tranche d'âge pour chaque catégorie de personnel
Motif : Maladie professionnelle et accident de travail



Source : Entrepôt de données BSA

Taux d'absentéisme par tranche d'âge



Source : Entrepôt de données BSA

Les personnels dont le taux d'absentéisme est le plus élevé sont ceux qui ont entre 30 et 39 ans. L'impact des congés maternité, paternité, adoption dans cette tranche d'âge est sensible, en particulier chez les personnels enseignants relativement plus présents dans cette tranche d'âge que les personnels non enseignants.

Le taux d'absentéisme le plus faible concerne les 40 à 49 ans, avec le moins d'absentéisme pour maladie ordinaire ou grave maladie /CLM/CLD.

A partir de 50 ans et plus, l'absentéisme lié à des maladies graves mais également à des maladies ordinaires augmente avec un taux dépassant 4%.

Cette situation par tranche d'âge se retrouve dans pratiquement toutes les catégories de personnel hormis les "DIEO" où les plus de 50 ans sont relativement moins absents.

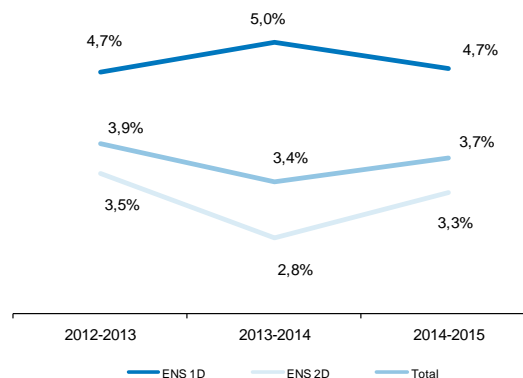
L'absentéisme par catégorie de personnel : détail par corps

Les personnels enseignants du secteur privé sous contrat

Catégorie	Corps	2012-2013	2013-2014	2014-2015
Enseignant 1 ^{er} degré	Instituteur suppléant	0,7%	3,0%	2,1%
	Instituteur	0,0%	7,2%	0,9%
	Professeur des écoles	5,4%	5,3%	5,2%
Enseignant 2 nd degré	Admissible Contractuel	0,0%	0,9%	0,0%
	A.E.	2,9%	4,6%	0,7%
	Agrégé	1,8%	1,6%	1,6%
	Certifié	3,8%	3,0%	3,7%
	M.A.	2,5%	2,3%	2,3%
	P.L.P.	3,3%	2,0%	2,9%
	Professeur d'EPS	6,4%	4,9%	5,3%
Total		3,5%	2,8%	3,3%

Source : Entrepôt de données BSA

Taux d'absentéisme des enseignants du secteur privé sous contrat



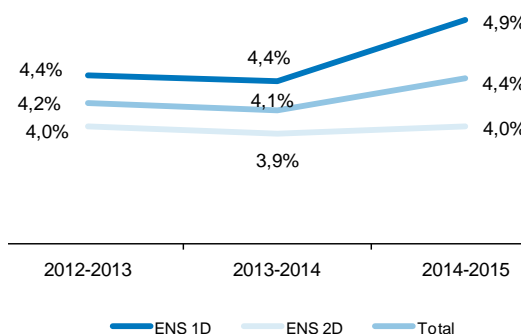
Source : Entrepôt de données BSA

Les personnels enseignants du secteur public

Catégorie	Corps	2012-2013	2013-2014	2014-2015
Enseignant 1 ^{er} degré	Instituteur	5,5%	5,8%	5,4%
	Professeur des écoles	4,6%	4,4%	4,9%
Enseignant 2 nd degré	A.E.	12,3%	15,8%	36,0%
	Agrégé	3,2%	2,7%	2,6%
	Certifié	4,8%	4,6%	4,4%
	Chargé d'enseignement en EPS	9,4%	10,8%	7,3%
	Professeur de chaire supérieure	1,9%	0,6%	0,2%
	M.A.	4,8%	4,9%	6,7%
	P.L.P.	4,5%	4,3%	4,4%
	PEGC	9,8%	9,5%	5,0%
	PROF. EPS	4,5%	4,8%	4,1%
	Professeur contractuel	2,3%	2,3%	1,5%
	Vacataire	0,4%	0,1%	0,0%
Total		4,0%	3,9%	4,0%

Source : Entrepôt de données BSA

Taux d'absentéisme des enseignants du secteur public



Source : Entrepôt de données BSA

Le taux d'absentéisme des enseignants, tous secteurs confondus, est de 4,3%, en hausse de 0,3 point.

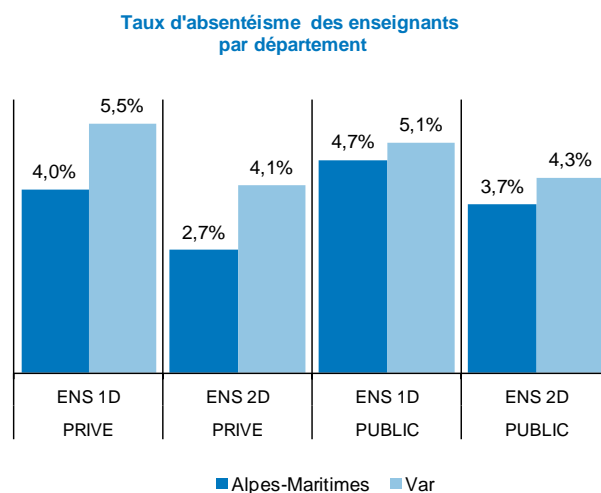
Le taux d'absentéisme des enseignants du secteur privé est en moyenne de 3,7%, en hausse de 0,3 point. Il est en moyenne dans le secteur public de 4,4 % en hausse également de 0,3 point.

Les taux d'absentéisme dans le premier degré sont plus élevés que dans le second degré quel que soit le secteur.

Taux d'absentéisme des enseignants par département

Comme pour l'ensemble des personnels, les taux d'absentéisme sont plus élevés chez les enseignants du Var par rapport à ceux des Alpes Maritimes.

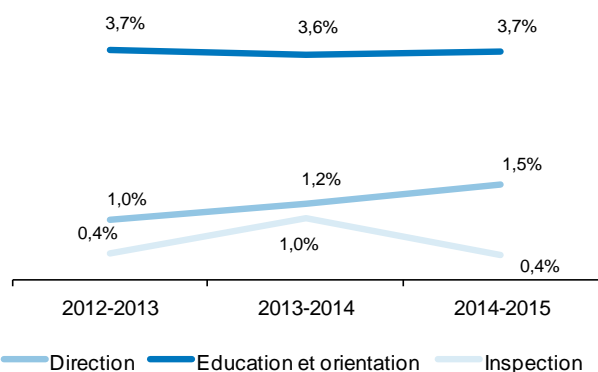
Cette situation s'observe quel que soit le secteur et le niveau d'enseignement.



Source : Entrepôt de données BSA

Les DIEO

Taux d'absentéisme des personnels de direction, d'inspection, d'éducation et d'orientation



Source : Entrepôt de données BSA

Le taux d'absentéisme des personnels d'éducation et d'orientation reste stable (3,7%, soit +0,1 point). Il est en deçà du taux moyen observé toutes catégories de personnel confondues (3,9%).

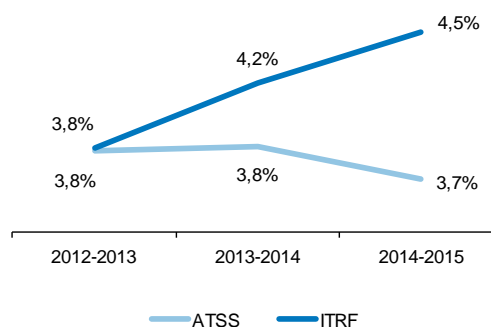
Les taux d'absentéisme des personnels de direction et d'inspection restent parmi les plus bas de toutes les catégories de personnel.

Les personnels ATSS et ITRF

Catégorie	Fonction	2012-2013	2013-2014	2014-2015
ATSS	Personnels administratifs	3,4%	3,6%	3,5%
	Personnels médico-sociaux	5,7%	4,6%	4,2%
	Personnels ouvriers et de service	4,5%	5,5%	6,5%
	Personnels techniques	1,0%	2,0%	0,6%
		3,8%	3,8%	3,7%
ITRF	Personnels techniques	3,8%	4,2%	4,5%
		3,8%	4,2%	4,5%

Source : Entrepôt de données BSA

Taux d'absentéisme des personnels ATSS et ITRF



Source : Entrepôt de données BSA

Le taux d'absentéisme des personnels ITRF progresse de 0,3 point pour atteindre 4,5%, et reste au-dessus du taux d'absentéisme moyen (3,9%).

Proportion d'agents ayant pris au moins un congé durant l'année

Le taux d'absents se définit comme le rapport entre le nombre total d'individus absent au moins une fois dans l'année et le nombre total d'individus.

Secteur	Catégorie	2012-2013	2013-2014	2014-2015
Privé	Enseignant 1er degré	34,8%	33,1%	37,9%
	Enseignant 2nd degré	39,0%	37,1%	42,2%
		37,8%	35,9%	41,0%
Public	Assistance éducative et autres contractuels	14,4%	13,8%	15,1%
	ATSS	34,6%	38,3%	45,0%
	DIEO	25,0%	25,0%	27,7%
	Enseignant 1er degré	45,4%	47,4%	54,5%
	Enseignant 2nd degré	44,8%	46,8%	51,4%
	ITRF	40,5%	42,8%	45,3%
		40,5%	42,3%	47,5%
Total		40,2%	41,8%	47,0%

Source : Entrepôt de données BSA

La proportion d'agents ayant pris au moins un congé dans l'année est en augmentation quelle que soit la catégorie de personnels et le secteur d'enseignement.

La fréquence des absences est plus élevée parmi la population enseignante.

Répartition des absences par motif

Part relative du nombre de jours d'absence par motif

Motif	2012-2013	2013-2014	2014-2015
CLD non imputable au service	5,1%	6,0%	4,4%
CLD non imputable au service (enseignement privé)	1,6%	1,5%	1,1%
CLM non imputable au service	16,5%	16,4%	16,3%
Congé accident du travail ou de service	3,1%	3,0%	2,8%
Congé d'adoption	0,1%	0,1%	0,1%
Congé de maladie ordinaire	50,3%	50,5%	53,8%
Congé de maternité	19,2%	18,2%	17,9%
Congé de paternité/Accueil enfant	0,6%	0,6%	0,6%
Congé grave maladie (non titulaire)	0,3%	0,6%	0,5%
Congé maladie professionnelle	0,0%	0,1%	0,0%
Congé maternité pathologique lié au DES	0,0%	0,1%	0,0%
Congé supplément grossesse pathologique	1,2%	1,1%	1,0%
Repos suites de couches pathologiques	1,8%	1,9%	1,5%
	100,0%	100,0%	100,0%

Source : Entrepôt de données BSA

Les congés de maladie ordinaire représentent plus de la moitié (53,8%) de l'ensemble des jours de congé pour raison de santé. Environ un jour d'absence sur cinq est généré par un congé de maternité qui est le deuxième motif d'absence en nombre de jours d'absence.

Le troisième motif d'absence concerne les CLM non imputables au service (16,3%).

La part relative de chaque motif évolue peu, hormis pour la part des CLD non imputables au service en baisse de 1,6 point (4,4%) et la part des congés de maladie ordinaire en hausse de 3,3 points.

Congés pour raison de santé : durée annuelle moyenne sur l'ensemble des personnels

Année scolaire	Secteur	Catégorie	Maladie ordinaire	Maladie grave	Maladie accident prof.	Maternité	Total
2013-2014	Privé	Enseignants	5,5	1,4	0,5	2,7	10,1
		Public	7,6	3,7	0,4	3,4	15,0
		Non enseignants	4,6	1,6	0,5	1,5	8,1
			6,8	3,1	0,4	3,0	13,3
2014-2015	Privé	Enseignants	6,7	0,9	0,6	3,5	11,6
		Public	8,5	3,7	0,4	3,4	16,0
		Non enseignants	5,1	1,5	0,3	1,4	8,3
			7,7	3,0	0,4	3,0	14,2

Source : Entrepôt de données BSA

La durée totale moyenne des congés pour raison de santé est de 14,2 jours en 2014-2015 contre 13,3 jours l'année scolaire précédente.

LES FLUX DE PERSONNELS

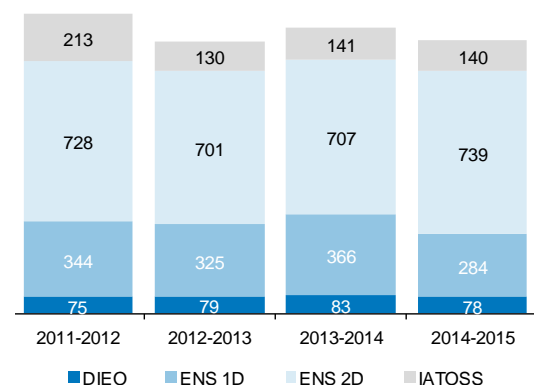
Les départs définitifs dans le secteur public

Evolution par catégorie

Catégorie	Fin de fonction et retraite	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	Evolution 2014-2015 / 2013-2014
DIEO	Fin de fonction dans l'académie	39	35	46	40	-13,0%
	Retraites ou cessation de fonction	36	44	37	38	2,7%
		75	79	83	78	-6,0%
Enseignant 1 ^{er} degré	Fin de fonction dans l'académie	130	111	140	85	-39,3%
	Retraites ou cessation de fonction	214	214	226	199	-11,9%
		344	325	366	284	-22,4%
Enseignant 2 nd degré	Fin de fonction dans l'académie	372	325	368	411	11,7%
	Retraites ou cessation de fonction	356	376	339	328	-3,2%
		728	701	707	739	4,5%
IATOSS	Fin de fonction dans l'académie	97	26	33	43	30,3%
	Retraites ou cessation de fonction	116	104	108	97	-10,2%
		213	130	141	140	-0,7%
Retraites et cessation de fonction		722	738	710	662	-6,8%
Total		1 360	1 235	1 297	1 241	-4,3%

Source : Entrepôt de données BSA

Fin de fonction et retraites/cessation de fonction



Source : Entrepôt de données BSA

Le nombre des retraites et des fins de fonction (essentiellement les départs au mouvement inter-académique, dans un TOM ou en détachement) chute globalement de 4,3% en 2014-2015 pour atteindre 1 241 départs définitifs.

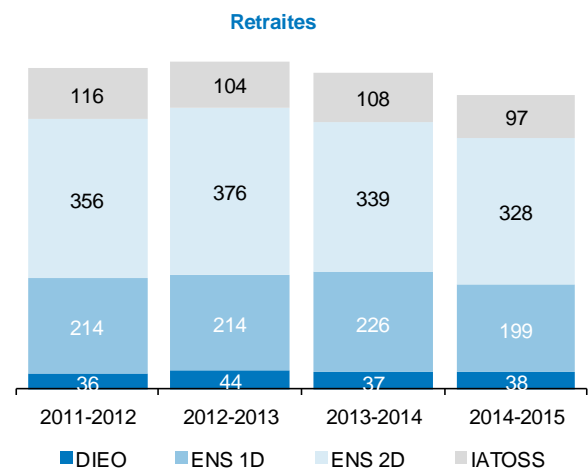
Cette diminution concerne toutes les catégories de personnels sauf les enseignants du second degré dont le volume des fins de fonctions dans l'académie augmente de 11,7% par rapport à l'année dernière.

Historique des retraites et cessations de fonction par catégorie de personnels

Motif	Catégorie	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	Evolution 2014-2015 / 2013-2014
Abandon, démission	ATSS	4	0	3	10	233,3%
	Enseignant 1 ^{er} degré	5	6	6	5	-16,7%
	Enseignant 2 nd degré	8	10	9	6	-33,3%
		17	16	18	21	16,7%
Autres	ATSS	4	4	3	2	-33,3%
	DIEO	1	1	1	0	-100,0%
	Enseignant 1 ^{er} degré	9	7	9	7	-22,2%
	Enseignant 2 nd degré	15	13	15	12	-20,0%
	ITRF	0	1	2	1	-50,0%
		29	26	30	22	-26,7%
IDV	ATSS	1	0	1	0	-100,0%
	Enseignant 1 ^{er} degré	5	3	3	3	0,0%
	Enseignant 2 nd degré	14	5	9	3	-66,7%
		20	8	13	6	-53,8%
Licencierement, radiation, révocation	ATSS	0	0	2	1	-50,0%
	Enseignant 1 ^{er} degré	0	3	0	2	-
	Enseignant 2 nd degré	0	3	1	2	100,0%
		0	6	3	5	66,7%
Retraites	ATSS	89	87	86	72	-16,3%
	DIEO	35	43	36	38	5,6%
	Enseignant 1 ^{er} degré	195	195	208	182	-12,5%
	Enseignant 2 nd degré	319	345	305	305	0,0%
	ITRF	18	12	11	11	0,0%
		656	682	646	608	-5,9%
Total		722	738	710	662	-6,8%

Source : Entrepôt de données BSA

La baisse globale du nombre de retraites et cessations de fonctions (- 6,8%) provient essentiellement des moindres départs à la retraite qui représentent 91,8% de l'ensemble. Cette tendance concerne principalement les ATSS (- 6,3%) et les enseignants du premier degré (- 12,5%) alors que le volume des retraites se stabilise pour les ITRF et les enseignants du second degré.



Source : Entrepôt de données BSA

Départs en retraite, âge et genre

L'âge moyen de départ à la retraite (61,6 ans ; soit + 0,7 an) augmente à nouveau après la stagnation observée l'année dernière. Globalement, les hommes continuent de partir plus tard que les femmes. L'écart entre les hommes et les femmes se réduit et passe de 0,7 à 0,4 année en 2014-2015.

L'âge moyen de départ à la retraite des personnels enseignants du premier degré (59,8 ans), plus faible que les autres catégories de personnels, s'explique par le fait que les instituteurs justifiant d'au moins 15 ans de service en qualité d'instituteurs bénéficient de conditions particulières.

Motif	Genre	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	Evolution 2014-2015/2013-2014
DIEO	Hommes	62,0	62,6	62,6	63,3	0,7
	Femmes	61,6	62,7	63,0	63,1	0,1
		61,8	62,7	62,8	63,2	0,4
Enseignant 1 ^{er} degré	Hommes	58,8	58,9	59,0	59,7	0,7
	Femmes	58,0	58,8	58,5	59,8	1,3
		58,2	58,8	58,6	59,8	1,2
Enseignant 2 nd degré	Hommes	61,9	61,9	62,2	62,6	0,4
	Femmes	61,5	61,3	61,7	62,2	0,5
		61,7	61,6	61,9	62,3	0,4
IATOSS	Hommes	60,2	62,2	61,6	62,1	0,5
	Femmes	61,0	62,1	62,0	62,6	0,6
		60,8	62,1	61,9	62,5	0,6
Total Hommes		61,1	61,3	61,4	61,9	0,5
Total Femmes		60,2	60,7	60,7	61,5	0,8
Total		60,5	60,9	60,9	61,6	0,7

Source : Entrepôt de données BSA

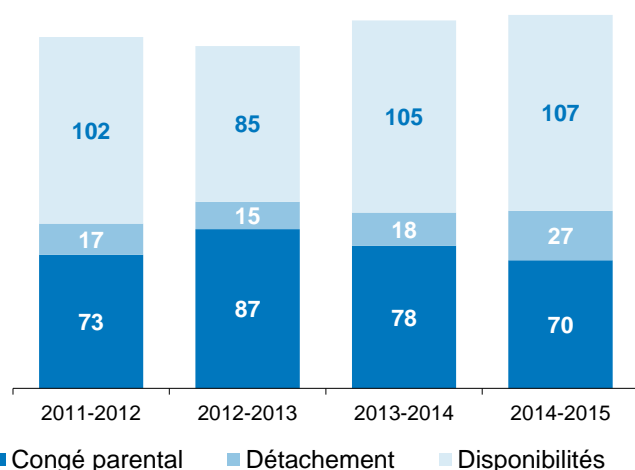
Les sorties provisoires (détachement, disponibilités, etc.)

Départs provisoires par catégorie de personnel

Catégorie	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	Evolution 2014-2015/2013-2014	Répartition 2014-2015
ATSS ITRF	13	10	13	7	-46,2%	3,4%
Direction, inspection, éducation, orientation	4	1	0	4	-	2,0%
Enseignant 1 ^{er} degré	96	97	111	103	-7,2%	50,5%
Enseignant 2 nd degré	79	79	77	90	16,9%	44,1%
Total	192	187	201	204	1,5%	100,0%

Source : Entrepôt de données BSA

Départs provisoires - Evolution par motif



Source : Entrepôt de données BSA

Départs provisoires par motif

Le volume global des départs provisoires progresse de 1,5% par rapport à l'année scolaire 2013-2014. Cette progression s'explique essentiellement par l'augmentation du volume des disponibilités de droit (+16,3%).

A l'inverse, la baisse observée des congés parentaux l'année dernière se poursuit au même rythme en 2014-2015 (-10,3%).

Motif	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	Evolution 2014-2015/ 2013-2014	Répartition 2014-2015
Congé parental	73	87	78	70	-10,3%	38,8%
Détachement	17	15	18	27	50,0%	9,0%
Disponibilité de droit	42	35	49	57	16,3%	24,4%
Disponibilité d'office	5	4	1	2	100,0%	0,5%
Disponibilité pour études	1	1	0	0	0,0%	0,0%
Disponibilité sur demande	54	45	55	48	-12,7%	27,4%
Total disponibilités	102	85	105	107	1,9%	52,2%
Total	192	187	201	204	1,5%	100,0%

Source : Entrepôt de données BSA

4 Accompagnement des parcours professionnels

Les personnels à besoins particuliers	95
Les actions en faveur des personnels en situation de handicap	96
Les bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE)	96
Recrutements des bénéficiaires de l'obligation d'emploi	97
Maintien dans l'emploi, aménagement des postes de travail	98
Priorités médicales dans le cadre des mutations	99
Le dispositif des postes adaptés et des allègements de service	100
Enseignants du premier degré	100
Enseignants du second degré	100
Accompagnement des parcours professionnels	102
Le dispositif Conseil Mobilité Carrière (CMC)	102
Le droit individuel à la formation	103
La formation professionnelle	104
Personnels enseignants du premier degré	104
Personnels enseignants du second degré	106
Personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé	107
Personnels d'encadrement	107
Congés de formation	108

LES PERSONNELS A BESOINS PARTICULIERS

Conformément au projet académique 2010-2014 – défi 5 – axe 3 – action 2 « Accompagner les personnels à besoins particuliers », les actions se déclinent sous diverses formes :

- ✓ la sensibilisation des chefs d'établissement lors de réunions inter-bassins au mois d'octobre ;
- ✓ la mise en place d'une cellule d'accompagnement en cas d'événements traumatiques en milieu de travail ;
- ✓ la poursuite de la mise en place d'accompagnements professionnels avec un dispositif de formation gestion de classe sur 2 ans.

Catégorie	2012-2013	2013-2014	2014-2015	Répartition 2014-2015	Evolution en valeur absolue 2014-2015/2013-2014
Administratifs	18	34	25	15,7%	-9
Infirmières / assistantes sociales	1	1	2	1,3%	1
Agrégés	4	9	4	2,5%	-5
Certifiés	63	87	80	50,3%	-7
PLP	18	22	15	9,4%	-7
PEPS	5	7	12	7,5%	5
PEGC	2	2	1	0,6%	-1
CPE	3	6	11	6,9%	5
Contractuels enseignants	10	24	8	5,0%	-16
Maîtres auxiliaires	0	0	1	0,6%	1
COP	1	0	0	0,0%	0
AED	0	0	0	0,0%	0
Total	125	192	159	100,0%	-33

Source : Service de la gestion des affaires sociales et transversales

Le nombre de nouveaux signalements a diminué en 2014/2015 de 33, soit une baisse de 17,2% par rapport à l'année précédente. Cette diminution concerne la majorité des catégories de personnel, à l'exception des CPE, des PEPS, des infirmières/assistantes sociales et des maîtres auxiliaires.

LES ACTIONS EN FAVEUR DES PERSONNELS EN SITUATION DE HANDICAP

Les bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE)

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées rappelle les droits fondamentaux des personnes en situation de handicap et donne une définition du handicap : «Constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de la participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un poly handicap ou d'un trouble de santé invalidant» (L. 114 du code de l'action sociale et des familles, modifié par la loi 2005-102 du 11 février 2005).

La loi de 2005 fixe par ailleurs des objectifs ambitieux pour l'intégration et le maintien dans l'emploi des bénéficiaires de l'obligation d'emploi. Le taux d'emploi de l'académie de Nice est de 3,99%, en progression constante et supérieur à la moyenne nationale.

Le plan pluriannuel 2013-2015 fixe un objectif d'exemplarité au ministère de l'Education nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche en matière d'intégration de personnels sur des métiers de l'Éducation nationale ou de maintien dans l'emploi. Cette politique volontariste favorise l'amélioration des conditions de travail des personnels.

Les actions de sensibilisation, de formation et de professionnalisation destinées aux personnels d'encadrement facilitent la communication des informations sur la thématique du handicap et des dispositifs académiques mis en place pour le recrutement et le maintien dans l'emploi. Elles contribuent également à la progression des déclarations de la reconnaissance de qualité de travailleur handicapé (RQTH) auprès de l'employeur.

Evolution par tranche d'âge

Tranche d'âge	2013-2014	2014-2015	Evolution 2014-2015 / 2013-2014	Répartition 2014-2015 en %
18-24 ans	4	3	-25,0%	0,2%
25-39 ans	207	250	20,8%	21,2%
40-59 ans	669	789	17,9%	71,3%
60 ans et plus	122	135	10,7%	7,2%
Total	1 002	1 177	17,5%	100,0%

Effectifs relevés après intégration des allocations temporaires d'invalidité dans les bases
Source : Service d'appui aux ressources humaines – Correspondant handicap

Evolution par catégorie

Catégorie	2013-2014	2014-2015	Evolution 2014-2015/2013-2014 en valeur absolue	Répartition 2014-2015 en %
Enseignants 1 ^{er} degré privé	1	2	1	0,2%
Enseignants 1 ^{er} degré public	167	237	70	20,1%
Enseignants 2 nd degré privé	12	10	-2	0,8%
Enseignants 2 nd degré public	425	500	75	42,5%
ATSS / ITRF	137	137	0	11,6%
Contrats aidés	260	291	31	24,7%
Total	1 002	1 177	175	100,0%

Source : Service d'appui aux ressources humaines – Correspondant handicap

Evolution par genre

BOE 2014-2015	Homme	Femme	Total	Part des femmes
Enseignants 1 ^{er} degré	44	195	239	81,6%
Enseignants 2 nd degré	170	340	510	66,7%
Direction, inspection, éducation ou orientation	0	0	0	-
ATSS / ITRF	58	79	137	57,7%
Contrats aidés	19	272	291	93,5%
Total	291	886	1 177	75,3%

Source : Service d'appui aux ressources humaines – Correspondant handicap

La répartition hommes / femmes est particulièrement marquée dans le cadre des recrutements de contrats aidés avec une représentation féminine largement majoritaire. Le taux de féminisation global est de 75,3% soit supérieur au taux de féminisation de la population de référence (71,5%).

Recrutements des bénéficiaires de l'obligation d'emploi

	ATSS		Enseignants du 1 ^{er} degré	Enseignants du 2 nd degré, Personnels d'éducation et d'orientation		Total
	Catégorie B	Catégorie C		ENS	EDU et COP	
2012-2013	3	3	3	1		10
2013-2014	1	2	0	7		10
2014-2015	1	2	3	4	1	11

Source : Service d'appui aux ressources humaines – Correspondant handicap

	IATOSS	Enseignants du 1 ^{er} degré	Enseignants du 2 nd degré	Ensemble
Taux d'emploi	6,95%	2,24%	3,43%	3,99%

Source : Service d'appui aux ressources humaines – Correspondant handicap

L'obligation d'emploi à l'égard des travailleurs en situation de handicap et des autres catégories de Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi fixe un taux minimal d'emploi de ces personnes égal à 6% de l'effectif global concerné.

Des pénalités financières sont mises en œuvre en cas de non respect des objectifs ministériels fixés.

Les contraintes de recrutement sur les emplois d'enseignant sont la mastérisation et les besoins disciplinaires académiques. S'agissant des candidatures sur des fonctions administratives (SAENES et ADJAENES), le nombre de candidatures est relativement important par rapport au nombre de postes offerts.

La campagne d'information sur ce recrutement est consultable en ligne sur le site de l'académie et auprès des partenaires, essentiellement les Cap emploi et Pôle Emploi. Un travail d'information sur les métiers proposés au recrutement et de présélection des dossiers se fait en collaboration avec ces partenaires.

Maintien dans l'emploi, aménagement des postes de travail

Présentation du dispositif

Catégorie de personnel	Aménagement horaire	Acquisition de matériel spécifique	Auxiliaires de vie professionnelle	Allègement de service	Poste adapté
Enseignants du public	x	x	AED en qualité d'assistance humaine pour apporter un soutien logistique et/ou assurer la sécurité des élèves	x	x
Enseignants du privé	x	x	Agent recruté pour l'accompagnement des activités professionnelles en milieu professionnel	x	
ATSS	x	x	Agent recruté pour l'accompagnement des activités professionnelles en milieu professionnel		

Source : Service d'appui aux ressources humaines – Correspondant handicap

Les mesures d'accompagnement et d'aides matérielles ou de formation pour les personnels confrontés à des difficultés de santé et/ou en situation de handicap sont largement diffusées. Cela permet de mettre en place les aménagements raisonnables des postes de travail au titre du maintien dans l'emploi. Les demandes sont formalisées par l'intéressé(e). Un avis sur la faisabilité de la mesure et d'éventuelles propositions sont demandées au supérieur hiérarchique. Les demandes sont analysées au cas par cas par le médecin de prévention et la correspondante handicap académique.

Répartition de la dépense par type d'aide

Le budget alloué dans le cadre de la convention MEN-FIPHP signée pour la période 2013-2015 permet à l'employeur de répondre aux besoins exprimés par les agents et de prendre les mesures appropriées pour permettre aux agents en situation de handicap d'accéder à un emploi public ou de conserver un emploi correspondant à leur qualification, de l'exercer et d'y progresser.

Type d'aide	Dépenses
Aménagements des postes de travail	58 660,38 €
Aides versées pour améliorer les conditions de vie	25 682,99 €
Formations et accompagnement LSF	11 443,37 €
Total	95 786,74 €

Source : Service de la gestion des affaires sociales et transversales

Accompagnement des personnels par une assistance humaine

Niveau	Nombre de personnes concernées					Evolution en valeur absolue	Moyenne horaire accordée en 2011-2012
	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015			
1 ^{er} degré	1	3	3	3	0	12,0	
2 nd degré	10	9	9	11	2	17,5	
Total	11	12	12	14	2	-	

Source : DSDEN 06 et 83 – Service de gestion

Pour certains types de handicaps lourds, tels que les handicaps moteurs ou sensoriels, la mise à disposition d'une assistance humaine peut être une aide appropriée pour accompagner les personnels dans leur activité professionnelle.

L'assistance humaine peut varier selon le type de handicap. Il est important de préciser que l'assistant ne se substitue pas à la personne handicapée, il apporte uniquement un appui matériel. A titre d'exemple, l'assistance peut notamment porter sur l'écriture au tableau, la manipulation d'objets, de documents ou d'appareils, la lecture de copies et la recherche de documents, l'aide aux déplacements ou contribuer à assurer la surveillance des élèves.

Le recrutement des assistances humaines est effectué par une commission académique de recrutement chargée de procéder au choix du profil le plus adapté aux besoins du personnel concerné.

Pour les personnels enseignants, d'éducation et d'orientation, d'autres dispositifs de maintien dans l'emploi et d'aménagements de travail existent (cf. partie consacrée aux allègements de service).

Priorités médicales dans le cadre des mutations

Personnels enseignants du premier degré

Priorités médicales accordées aux enseignants du 1 ^{er} degré	2012-2013			2013-2014			2014-2015		
	Alpes-Maritimes	Var	Académie	Alpes-Maritimes	Var	Académie	Alpes-Maritimes	Var	Académie
Nombre de participants	1 540	1 484	3 024	1 535	1 547	3 082	1 637	1 453	3 090
Nombre de personnels mutés	568	508	1 076	624	770	1 394	717	726	1 443
Priorités médicales accordées (personnes)	59	69	128	55	51	106	53	39	92
Part des priorités médicales/participants	3,8%	4,6%	4,2%	3,6%	3,3%	3,4%	3,2%	2,7%	3,0%

Source : DSDEN 06 et 83 - Division des personnels enseignants

92 priorités médicales ont été accordées en 2014 dont 53 pour les Alpes Maritimes et 39 pour le Var, soit une baisse de 14 par rapport à l'année précédente dont 12 dans le Var. La part des priorités médicales au niveau académique est de 3%. Elle est de 3,2% pour les Alpes-Maritimes et de 2,7% pour le Var.

Personnels enseignants du second degré

Le nombre de demandes de bonifications est en nette augmentation de 22,6%. Le nombre de priorités médicales accordées a également progressé (+ 23,7%). La proportion de demandes accordées est restée stable, passant de 43,1% à 43,5%.

Priorités médicales accordées aux enseignants du 2 nd degré	2012-2013	2013-2014	2014-2015
Nombre de participants	2 206	2 233	2 499
Nombre de demandes de priorités médicales	150	137	168
Priorités médicales accordées (personnes)	60	59	73
Part des priorités médicales/participants	2,7%	2,6%	2,9%
Part des priorités médicales accordées/demandes	40,0%	43,1%	43,5%

Source : Service de gestion des affectations des personnels enseignants

A noter des bonifications plus souvent accordées sur des vœux de type "commune" ou des vœux géographiques, les bonifications accordées sur des vœux de type "zone de remplacement" ne permettant pas d'améliorer la situation des personnels, notamment lorsqu'ils bénéficient d'un aménagement de poste.

Personnels ATSS

10 priorités médicales ont été accordées contre 9 l'an dernier.

Corps	Priorités médicales accordées aux personnels administratifs		
	2012-2013	2013-2014	2014-2015
AAE	3	0	4
SAENES	6	9	2
ADJAENES	3	0	4
Total	12	9	10

Source : Service de la gestion individuelle et collective d'encadrement et ATSS

LE DISPOSITIF DES POSTES ADAPTES ET DES ALLEGEMENTS DE SERVICE

Conformément au décret 2007-632 du 27 avril 2007 relatif à **l'adaptation du poste de travail** de certains personnels enseignants, d'éducation et d'orientation, l'affectation en poste adapté est une période transitoire qui s'adresse à un personnel dont l'état de santé est altéré mais ayant la capacité d'exercer une activité professionnelle. Le point d'entrée est l'état de santé de la personne.

L'allègement de service est une mesure exceptionnelle qui permet au personnel enseignant de se maintenir en activité sur un temps de travail réduit avec une rémunération à temps complet. Au titre du maintien dans l'emploi, il constitue une aide pour reprendre progressivement ses fonctions après une période de maladie ou d'affectation en poste adapté. L'allègement de service permet également de soutenir momentanément un personnel confronté à des difficultés de santé et/ou en situation de handicap.

Enseignants du premier degré

Année scolaire	Postes adaptés en longue durée (PALD)				Postes adaptés de courte durée (PACD)	
	Nombre de demandes	1 ^{ère} affectation	Agents maintenus	Total des postes	Nombre de demandes	Total des postes
2012-2013	15	2	9	11	33	15
2013-2014	11	1	9	10	36	16
2014-2015	10	1	10	11	27	17

Source : DSDEN 06 et 83 – Division du personnel enseignant

Le bilan concernant les postes adaptés de longue durée traduit une stabilité par rapport à 2013-2014.

Les demandes d'adaptation de courte durée sont en baisse alors que le nombre d'agents affectés sur ce type de postes (PACD) est resté quasiment stable (+1).

Année scolaire	Allègements de service			
	Nombre de demandes	Nombre de demandes satisfaites	Part des demandes satisfaites	Total quotité d'allègement octroyée en ETP
2013-2014	57	39	68%	10,4
2014-2015	99	41	41%	9,5

Source : Service d'appui aux ressources humaines – Correspondant handicap

L'augmentation du nombre de demandes d'allègements de service traduit un besoin d'aide important pour se maintenir dans le poste occupé.

Enseignants du second degré

Année scolaire	Postes adaptés en longue durée (PALD)				Postes adaptés de courte durée (PACD)	
	Nombre de demandes	1 ^{ère} affectation	Agents maintenus	Total des postes	Nombre de demandes	Total des postes
2012-2013	23	6	11	17	34	18
2013-2014	20	2	17	19	27	18
2014-2015	18	2	17	19	21	10

Source : Service de la gestion des affaires sociales et transversales

Le nombre de demandes d'affectation en poste adapté a diminué entre 2013/2014 et 2014/2015.

Le nombre d'emplois en PALD est stable en 2014/2015 et s'élève à 17.

A l'inverse le nombre d'emplois en PACD a sensiblement diminué en 2014/2015.

Le rapport nombre d'obtentions / nombre de demandes est stable cette année.

Année scolaire	Allègements de service			
	Nombre de demandes	Nombre de demandes satisfaites	Part des demandes satisfaites	Total quotité d'allègement octroyée en ETP
2013-2014	98	53	54%	8,8
2014-2015	108	92	85%	15,8

Source : Service d'appui aux ressources humaines – Correspondant handicap

L'évolution positive du nombre de demandes satisfaites est la résultante de la politique volontariste d'accompagnement au maintien dans le poste occupé.

ACCOMPAGNEMENT DES PARCOURS PROFESSIONNELS

Un des objectifs visés par le projet académique consiste à développer le conseil en orientation professionnelle afin de mieux valoriser les parcours professionnels. Le Compte Personnel de Formation créé par la loi sur la formation professionnelle du 5 mars 2014 n'a pas, pour le moment, donné lieu à des décrets d'application pour la fonction publique. Dans ce cadre, une circulaire relative à la mise en œuvre du Droit Individuel à la Formation a été adressée à l'ensemble des personnels pour l'année 2015.

207 entretiens de conseil en mobilité carrière

6 dossiers de DIF accordés pour accompagner une mobilité

Le dispositif Conseil Mobilité Carrière (CMC)

Présentation

Le conseiller mobilité carrière au sein du pôle ressources humaines contribue à la mise en œuvre d'une gestion plus personnalisée des carrières et des compétences.

L'accompagnement consiste à apporter un appui aux agents en termes de clarification de leur demande, d'expression de leurs besoins, d'identification de leurs compétences et de connaissance des différents dispositifs d'accompagnement ou des moyens de réaliser leur projet professionnel. Cette mission tournée vers les agents et les services, tend à concilier les besoins individuels identifiés et les besoins institutionnels.

L'accompagnement spécifique des parcours professionnels dans le cadre des dispositifs académiques pour certains personnels confrontés à des difficultés de santé et/ou en situation de handicap consiste à aider les agents pour la formalisation de leurs besoins, l'identification de leurs propres ressources et des possibilités institutionnelles au titre du maintien dans l'emploi.

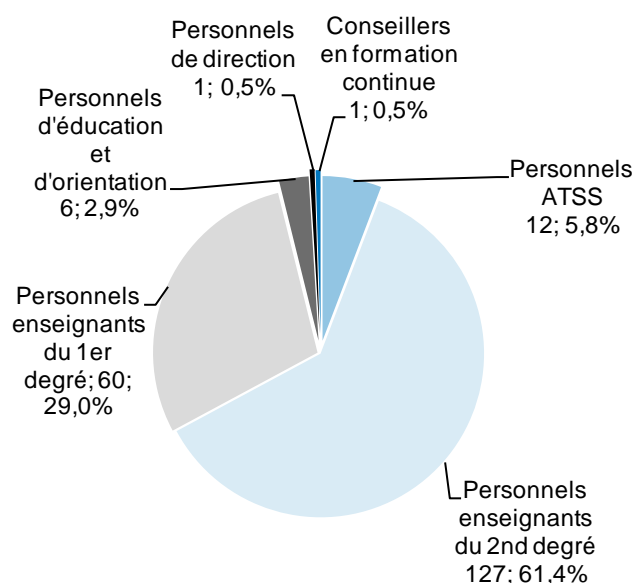
Les entretiens individuels

90,4% des entretiens sont réalisés au profit des enseignants, avec en particulier une augmentation des demandes des enseignants du premier degré.

Les entretiens téléphoniques et/ou réponses à des demandes d'information par courriel non comptabilisés ici sont également à prendre en compte dans l'activité des CMC.

L'accompagnement proposé aux personnels confrontés à des problèmes de santé et/ou en situation de handicap est réalisé dans le cadre des demandes de mutation, d'affectation en poste adapté ou d'aménagement du poste de travail au titre du maintien dans l'emploi

Répartition des personnels reçus en entretiens individuels en 2014-2015



Source : Service d'appui aux ressources humaines

Le droit individuel à la formation

L'harmonisation au niveau académique de la mise en œuvre du Droit Individuel à la Formation (DIF) s'effectue au sein d'une procédure commune d'examen des projets professionnels des personnels enseignants du premier et second degré, d'éducation et d'orientation et des personnels administratifs et contractuels (calendrier commun, dossier unique de formulation de descriptif du projet, critères communs d'analyse des dossiers par le groupe d'experts).

58 demandes de DIF ont été formulées durant l'année scolaire 2014-2015 contre 82 l'année scolaire précédente. Les demandes des enseignants, principalement du premier degré, ont fortement diminué.

	2013-2014		2014-2015	
	Demandes formulées	Demandes accordées	Demandes formulées	Demandes accordées
Enseignants 1 ^{er} degré	43	6	23	3
Enseignants 2 nd degré	27	5	25	2
ATSS	5	0	5	0
Contractuels	7	2	5	1
Personnels de direction	0	0	0	0
Total	82	13	58	6

Source : Service de la formation tout au long de la vie

LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Personnels enseignants du premier degré

Evolution

Académie	2013-2014	2014-2015	Evolution 2014-2015 / 2013-2014
Candidats	7 075	6 066	-14,3%
Candidats retenus	6 023	5 565	-7,6%
Stagiaires présents	5 358	4 137	-22,8%
Présents / Retenus	89,0%	74,3%	-14,6pt(s)
Stagiaires assidus	5 093	3 823	-24,9%
Assidus / Présents	95,1%	92,4%	-2,6pt(s)

Source : EGIDE

6 066 candidatures sont recensées pour l'ensemble de l'académie, en baisse de 14,3% alors que le nombre de candidats retenus ne baisse que de 7,6%.

La diminution du nombre de candidats concerne les stages à candidature individuelle et non pas les stages à candidature désignée. Cette évolution s'explique principalement par le fait que les absences générées par une participation à un stage sont moins susceptibles d'être remplacées faute de moyens de remplacement disponibles. En effet, les étudiants en master 2 qui assuraient ces remplacements, auparavant stagiaires en responsabilité, sont maintenant en formation par alternance.

Le taux de présence (74,3%) est en baisse de 14,6 points mais le taux d'assiduité (92,4%) est relativement stable : -2,6 points.

Alpes-Maritimes	2013-2014	2014-2015	Evolution 2014-2015 / 2013-2014
Candidats	3 440	2 822	-18,0%
Candidats retenus	2 474	2 321	-6,2%
Stagiaires présents	2 305	2 061	-10,6%
Présents / Retenus	93,2%	88,8%	-4,4pt(s)
Stagiaires assidus	2 172	1 867	-14,0%
Assidus / Présents	94,2%	90,6%	-3,6pt(s)

Source : EGIDE

Var	2013-2014	2014-2015	Evolution 2014-2015 / 2013-2014
Candidats	3 635	3 244	-10,8%
Candidats retenus	3 549	3 244	-8,6%
Stagiaires présents	3 053	2 076	-32,0%
Présents / Retenus	86,0%	64,0%	-22,0pt(s)
Stagiaires assidus	2 921	1 956	-33,0%
Assidus / Présents	95,7%	94,2%	-1,5pt(s)

Source : EGIDE

Activité par typologie d'action de formation

Alpes-Maritimes 2014-2015	Modules réalisés		Candidats inscrits		Candidats retenus		Journées stagiaires réalisées	
	Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part
Formation professionnelle statutaire	8	11,0%	558	19,8%	558	24,0%	3 046	49,6%
Adaptation immédiate au poste de travail	6	8,2%	109	3,9%	109	4,7%	265	4,3%
Développement des qualifications ou acquisitions nouvelles	51	69,9%	2 022	71,7%	1 538	66,3%	2 162	35,2%
Préparation aux examens et concours	6	8,2%	84	3,0%	67	2,9%	626	10,2%
Développement des compétences liées aux activités formation	2	2,7%	49	1,7%	49	2,1%	42	0,7%
Total	73	100,0%	2 822	100,0%	2 321	100,0%	6 140	100,0%

Source : EGIDE

Var 2014-2015	Modules réalisés		Candidats inscrits		Candidats retenus		Journées stagiaires réalisées	
	Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part
Adaptation à l'évolution prévisible des métiers	114	91,2%	3 184	98,2%	3 184	98,2%	9 196	99,2%
Développement des qualifications ou acquisitions nouvelles	3	2,4%	9	0,3%	9	0,3%	15	0,2%
Elaboration de ressources	5	4,0%	22	0,7%	22	0,7%	23	0,3%
Développement des compétences liées aux activités formation	1	0,8%	1	0,0%	1	0,0%	2	0,0%
Conception et organisation formation	2	1,6%	28	0,9%	28	0,9%	38	0,4%
Total	125	100,0%	3 244	100,0%	3 244	100,0%	9 275	100,0%

Source : EGIDE

Activité selon les types de public concernés

Alpes-Maritimes 2014-2015	Modules réalisés		Candidats inscrits		Candidats retenus		Journées stagiaires réalisées	
	Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part
Enseignant en école	47	64,4%	1 929	68,4%	1 435	61,8%	3 981	64,8%
Enseignant en SEGPA	2	2,7%	23	0,8%	22	0,9%	95	1,5%
Maître formateur	1	1,4%	55	1,9%	55	2,4%	28	0,4%
Conseiller pédagogique	1	1,4%	73	2,6%	73	3,1%	330	5,4%
Personnel de l'ASH	8	11,0%	229	8,1%	229	9,9%	690	11,2%
Psychologue scolaire, rééducateur	1	1,4%	163	5,8%	163	7,0%	110	1,8%
Directeur d'école	5	6,8%	151	5,4%	145	6,2%	658	10,7%
Autres publics	8	11,0%	199	7,1%	199	8,6%	250	4,1%
Total	73	100,0%	2 822	100,0%	2 321	100,0%	6 140	100,0%

Source : EGIDE

Var 2014-2015	Modules réalisés		Candidats inscrits		Candidats retenus		Journées stagiaires réalisées	
	Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part
Enseignant en école	90	72,0%	2 576	79,4%	2 576	79,4%	8 140	87,8%
IEN 1 ^{er} degré	1	0,8%	1	0,0%	1	0,0%	1	0,0%
Conseiller pédagogique	1	0,8%	27	0,8%	27	0,8%	37	0,4%
Personnel de l'ASH	8	6,4%	101	3,1%	101	3,1%	81	0,9%
Directeur d'école	8	6,4%	275	8,5%	275	8,5%	731	7,9%
Autres publics	17	13,6%	264	8,1%	264	8,1%	286	3,1%
Total	125	100,0%	3 244	100,0%	3 244	100,0%	9 275	100,0%

Source : EGIDE

Activité selon le type de candidature

Alpes-Maritimes 2014-2015	Candidats		Candidats retenus		Stagiaires présents	
	Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part
Avec candidature individuelle	757	26,8%	256	11,0%	199	9,7%
Sans appel à candidature	2 065	73,2%	2 065	89,0%	1 862	90,3%
Total	2 822	100,0%	2 321	100,0%	2 061	100,0%

Source : EGIDE

Var 2014-2015	Candidats		Candidats retenus		Stagiaires présents	
	Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part
Sans appel à candidature	3 244	100,0%	3 244	100,0%	2 076	100,0%
Total	3 244	100,0%	3 244	100,0%	2 076	100,0%

Source : EGIDE

Personnels enseignants du second degré

Le nombre de candidatures a diminué et le taux d'assiduité a fortement progressé.

Le nombre de journées stagiaires réalisées et comptabilisées est en baisse sensible, et s'explique par une durée plus courte des actions de formation réalisées.

Evolution

	2012-2013	2013-2014	2014-2015	Evolution 2013-2014/ 2014-2015
Candidats	27 638	29 938	24 871	-16,9%
Candidats retenus	25 221	26 773	17 814	-33,5%
Stagiaires présents	15 529	23 170	12 594	-45,6%
<i>Présents / Retenus</i>	<i>61,6%</i>	<i>86,5%</i>	<i>70,7%</i>	<i>-15,8 pt(s)</i>
Stagiaires assidus	13 800	15 800	11 674	-26,1%
<i>Assidus / Présents</i>	<i>88,9%</i>	<i>68,2%</i>	<i>92,7%</i>	<i>+24,5 pt(s)</i>

Source : EGIDE

Activité par typologie d'action de formation

2014-2015	Modules réalisés		Candidats inscrits		Candidats retenus		Journées stagiaires réalisées	
	Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part
Formation professionnelle statutaire	164	16,9%	4 013	16,1%	3 255	18,3%	5 072	28,4%
Adaptation immédiate au poste de travail	32	3,3%	289	1,2%	287	1,6%	186	1,0%
Adaptation évolution prévisible métiers	113	11,7%	2 587	10,4%	1 466	8,2%	1 402	7,8%
Développement des qualifications ou acquisitions nouvelles	439	45,3%	14 689	59,1%	9 961	55,9%	7 687	43,0%
Préparation aux examens et concours	80	8,3%	862	3,5%	557	3,1%	890	5,0%
Accompagnement de la RAEP	2	0,2%	13	0,1%	13	0,1%	5	0,0%
Formation diplômante	1	0,1%	5	0,0%	5	0,0%	195	1,1%
Elaboration de ressources	14	1,4%	102	0,4%	78	0,4%	96	0,5%
Développement des compétences liées aux activités de formation	69	7,1%	1 417	5,7%	1 305	7,3%	1 587	8,9%
Conception et organisation de formation	55	5,7%	894	3,6%	887	5,0%	753	4,2%
Total	969	100,0%	24 871	100,0%	17 814	100,0%	17 872	100,0%

Source : EGIDE

Activité par typologie d'action de formation

2014-2015	Modules réalisés		Candidats inscrits		Candidats retenus		Journées stagiaires réalisées	
	Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part
avec candidature individuelle	14 361	57,7%	7 410	41,6%	5 222	41,5%	4 850	41,5%
avec candidature collective	1 452	5,8%	1 367	7,7%	980	7,8%	860	7,4%
sans appel à candidature	9 058	36,4%	9 037	50,7%	6 392	50,8%	5 964	51,1%
Total	24 871	100,0%	17 814	100,0%	12 594	100,0%	11 674	100,0%

Source : EGIDE

Personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé

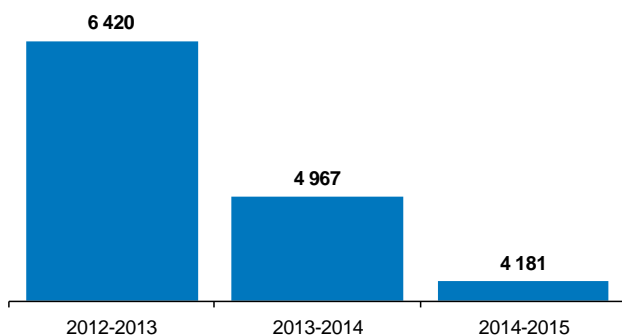
Modules proposés et modules effectivement ouverts

	2012-2013	2013-2014	2014-2015
Nombre de modules proposés	154	163	126
Nombre de modules ouverts	137	106	85
Modules ouverts en %	89,0%	65,0%	67,5%

Source : Service de la formation tout au long de la vie

L'offre de formation ATSS a été réécrite intégralement pour le PAF 2014-2015. La comparaison du nombre de modules et du nombre de journées stagiaires n'est pas réellement possible.

Personnels ATSS :
Evolution du nombre de journées stagiaires



Source : Service de la formation tout au long de la vie

Le nombre de départs en formation hors académie dans le cadre du PNF ou de la collaboration interministérielle augmente. Cela concerne peu d'agents par formation mais celles-ci sont du niveau de l'expertise ou relèvent de la formation de formateurs. Il s'agit donc d'un apport pour l'ensemble de l'académie.

Personnels d'encadrement

Nombre de modules de formation et nombre de jours de formation

Plan de formation	Nombre de modules				Jours de formation	
	Catégoriel		Inter-catégoriel		2013-2014	2014-2015
	2013-2014	2014-2015	2013-2014	2014-2015		
Formation statutaire 1 ^{ère} année	23	27	2	1	33,5	40,5
Formation continue	8	9	35	36	23	24
Total	31	36	37	37	56,5	64,5

Source : Service de la formation tout au long de la vie

Modules de formation proposés et ouverts

	2013-2014	2014-2015
Nombre de modules proposés	68	73
Nombre de modules ouverts	62	69
Modules ouverts en %	91,2%	94,5%

Source : Service de la formation tout au long de la vie

Le plan de formation des personnels d'encadrement est réalisé tant en formation initiale que continue. Les formations sont mises en place soit en académie soit au niveau national notamment pour la formation initiale pour laquelle les sessions au national représentent près d'un tiers des formations.

Le plan comprend également quelques modules de formation hybrides ou à distance, élaborés au niveau national et décliné au niveau académique pour une adaptation optimum aux besoins de l'académie.

L'offre est complétée par les deux parcours de préparation aux concours d'inspecteurs et de chefs d'établissement.

Congés de formation

Personnels enseignants du premier degré

	Nombre de congés demandés			Nombre de congés accordés		
	2013-2014	2014-2015	Evolution en valeur absolue	2013-2014	2014-2015	Evolution en valeur absolue
Alpes-Maritimes	97	108	11	13	12	-1
Var	76	47	-29	10	10	0
Total	173	155	-18	23	22	-1

Source : DSDEN 06 et 83 – Division du personnel enseignant

Personnels enseignants, d'éducation et d'orientation du second degré

Personnels titulaires

Corps	Nombre de congés demandés			Nombre de congés accordés		
	2013-2014	2014-2015	Evolution en valeur absolue	2013-2014	2014-2015	Evolution en valeur absolue
Certifiés	725	636	-89	25	26	1
Agrégés	58	61	3	3	4	1
PLP	53	51	-2	3	4	1
PEGC	1	0	-1	0	0	0
PEPS	44	41	-3	2	3	1
COP	7	4	-3	1	0	-1
CPE	12	16	4	1	1	0
Total	900	809	-91	35	38	3

Source : Service de la gestion individuelle et collective des personnels enseignants

Tous corps confondus, le nombre de demandes tend à diminuer par rapport à l'an passé. En effet, il se stabilise à 809 demandes. S'agissant du corps des professeurs certifiés, en moyenne, le nombre de demandes antérieures avant obtention du congé s'élève à 8. Le contingent de congé accordé demeure quant à lui stable : 38 contre 35 l'an passé. La dotation des personnels enseignants et d'orientation (hors CPE) s'élève à 300 mois.

Personnels enseignants non-titulaires

Sur une dotation initiale de 20 mois pour l'année scolaire 2014-2015, deux congés ont été accordés pour une durée totale de 18 mois.

Années	Dotation	Nombre de congés demandés	Nombre de congés accordés
2012-2013	17 mois	5	5
2013-2014	17 mois	6	2
2014-2015	20 mois	8	2

Source : Service de la gestion des affectations des personnels enseignants

Personnels ATSS

Corps	Nombre de congés demandés			Nombre de congés accordés		
	2013-2014	2014-2015	Evolution en valeur absolue	2013-2014	2014-2015	Evolution en valeur absolue
AA	0	0	0	0	0	0
SAENES	1	2	1	1	1	0
ADJAENES	0	2	2	0	1	1
ATRF	0	0	0	0	0	0
Infirmiers	1	1	0	0	1	1
Assistants de service	0	0	0	0	0	0
Agents non titulaires	0	0	0	0	0	0
Total	2	5	3	1	3	2

Source : Service de la gestion individuelle et collective des personnels d'encadrement et ATSS

5 L'action sociale et la prévention des risques professionnels

Le service social et la politique académique d'action sociale.....	113
Activité du service social en faveur des personnels.....	113
L'action sociale	115
La politique de prévention des risques professionnels.....	118
Les accidents de travail.....	118
Le service de santé des personnels.....	119
Hygiène, santé, sécurité et conditions de travail.....	121

LE SERVICE SOCIAL ET LA POLITIQUE ACADEMIQUE D'ACTION SOCIALE

Dans le cadre de la mise en œuvre d'une approche globalisée des ressources humaines, les questions relatives à l'action sociale sont pleinement intégrées dans la politique académique de GRH pilotée par la Secrétaire générale adjointe-Directrice des ressources humaines. Ainsi, l'action du service social en faveur des personnels, service social du travail, s'inscrit dans le défi n°4 du projet académique, et spécifiquement dans l'accompagnement des personnels à besoins particuliers.

Activité du service social en faveur des personnels

Présentation du service social en faveur des personnels :

- ✓ 5 assistantes de service social diplômées d'Etat, déployées sur l'académie à raison de 2,5 ETP pour chaque département (postes implantés dans les directions des services départementaux de l'éducation nationale et au rectorat),
- ✓ interventions en direction de l'ensemble des personnels présents sur chaque secteur : enseignants et non enseignants, actifs ou retraités,
- ✓ accueil téléphonique et physique (avec ou sans rendez-vous) quotidien,
- ✓ visites à domicile au bénéfice des personnels dans l'impossibilité de se déplacer, ou dans le cadre des enquêtes administratives,
- ✓ organisation et encadrement du service effectués par une conseillère technique de service social.

Rôle et fonctions des assistants de service social (ASS) en faveur des personnels :

Ils sont définis par la circulaire n°91-248 du 11 septembre 1991, et s'exercent dans plusieurs directions :

Aide et conseils aux personnels :

- ✓ examen des situations individuelles,
- ✓ information et orientation,
- ✓ fonction de médiateur entre les agents et les services (internes ou hors éducation nationale).

Participation à la politique sociale de l'administration :

- ✓ interventions à l'initiative des personnels ou des services, pour toute demande « hors cadre » (avis sociaux dans le cadre des opérations de mouvement, d'octroi d'un temps partiel ou de réintégration anticipée, d'enquête avant passage à demi-traitement, etc.),
- ✓ liaison avec les services académiques ou ministériels pour certains personnels en difficulté de santé (accompagnement dans les démarches d'octroi de congés, régularisations d'absences non justifiées, enquêtes administratives en vue de l'attribution d'une majoration pour assistance constante d'une tierce personne, etc.).

Action sociale en faveur des personnels :

- ✓ participation à la mise en œuvre de la politique d'action sociale par une information et une orientation des bénéficiaires vers les différents interlocuteurs et dispositifs,
- ✓ instruction et présentation en commission départementale permanente d'action sociale des demandes d'aides exceptionnelles et de prêts,
- ✓ contribution à la politique sociale en faveur du logement, par un travail de liaison avec les gestionnaires logement et les Directions Départementales de la Cohésion Sociale (DDCS) dans le cadre de l'utilisation du contingent 'fonctionnaires', ou avec les associations spécialisées.

Caractéristiques des personnes reçues

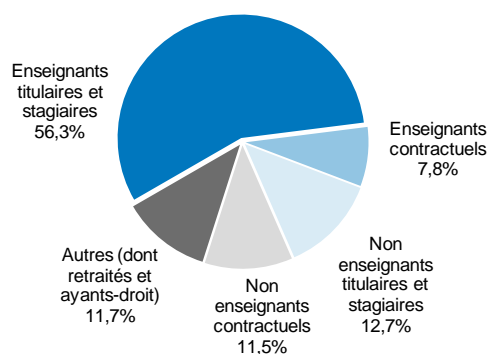
La part des personnels enseignants est majoritaire : 64,1% avec 56,3% d'enseignants titulaires ou stagiaires et 7,8% de contractuels. Les non-enseignants représentent quasiment un quart des personnes reçues (24,2%).

Motifs d'intervention du service social en faveur des personnels

Les assistants de service social sont sollicités pour intervenir dans différents domaines :

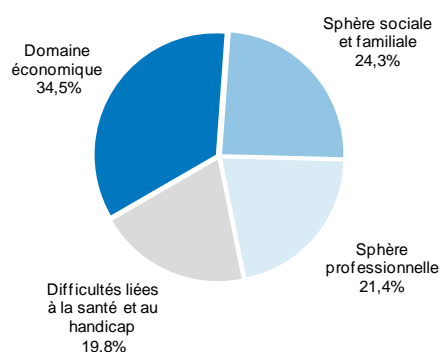
- ✓ Domaine économique : 34,5% ;
- ✓ Sphère sociale et familiale : 24,3%, dont 44,6% de sollicitations liées à des difficultés de logement, problématique importante dans de nombreuses zones de l'académie ;
- ✓ Sphère professionnelle : 21,4%. Les motifs de sollicitation dans ce domaine sont variés : opérations de mouvement, renseignements quant aux droits statutaires, difficultés professionnelles ;
- ✓ Difficultés de santé et handicap : 19,8%.

Statut des personnes reçues



Source : Service social en faveur des personnels

Motifs d'intervention



Source : Service social en faveur des personnels

Motifs d'intervention	2012-2013	2013-2014	2014-2015
Domaine économique	42,9%	35,3%	34,5%
Sphère sociale et familiale	19,2%	26,4%	24,3%
Sphère professionnelle	14,0%	18,8%	21,4%
Difficultés liées à la santé et au handicap	11,3%	19,5%	19,8%
Information / orientation vers les structures ou dispositifs existants	12,6%	-	-
Total	100,0%	100,0%	100,0%

Source : Action sociale en faveur des personnels

L'action sociale

Les budgets

BOP 0214	2013	2014	2015	Evolution en valeur absolue
Titre 2	462 215,4 €	460 033,4 €	507 185,2 €	47 151,8 €
Hors titre 2	65 444,3 €	65 222,7 €	66194,32€*	971,6 €
Total	527 659,7 €	525 256,1 €	573 379,5€*	48 123,5€

BOP 0150	2013	2014	2015	Evolution en valeur absolue
Titre 2		400,0 €	0,0 €	-400,0 €
Hors titre 2		-	-	-
Total	0,0 €	400,0 €	0,0 €	-400,0 €

BOP 0139	2013	2014	2015	Evolution en valeur absolue
Titre 2	19 489,3 €	15 543,9 €	17 800,9 €	2 257,0 €
Hors titre 2	14 097,2 €	9 143,3 €	350,0 €	-8 793,3 €
Total	33 586,5 €	24 687,2 €	18 150,9 €	-6 536,3 €

*y compris aide sociale d'initiative académique sur la prise en charge des CESU garde d'enfants pour les assistants d'éducation

Source : Service de la gestion des affaires sociales et transversales

Les crédits du hors titre 2 du programme 214 concernent l'aide à la restauration en faveur des personnels déjeunant dans un restaurant administratif, le dispositif d'accompagnement à la gestion budgétaire (DAGB) et la prise en charge des CESU garde d'enfants pour les assistants d'éducation (aide sociale d'initiative académique mise en place depuis la rentrée 2015). Le détail de ce poste sera publié dans le prochain bilan social académique.

Pour le BOP 139 hors titre 2, seul le DAGB a donné lieu à une prise en charge financière.

Les prestations interministérielles (PIM) du titre 2

Dépenses PIM par type de prestation

Les chiffres ci-dessous correspondent au BOP 214.

Pour le BOP 139, sur l'exercice 2015 : 500,73 € Séjours enfants et 7 413,44 € Enfants Handicapés, 77 jours subventionnés.

Le premier poste de consommation concerne comme pour les années précédentes, les prestations en faveur des personnels ayant un ou des enfants handicapés.

	2013	2014	2015	Evolution 2015/2014
Séjours d'enfants	20 919,4 €	18 923,8 €	17 764,8 €	-6,1%
Enfants handicapés	209 417,1 €	219 676,8 €	204 370,7 €	-7,0%
Total PIM	230 336,4 €	238 600,6 €	222 135,5 €	-6,9%

Source : Service de la gestion des affaires sociales et transversales

Les bénéficiaires

Les chiffres ci-dessous correspondent au BOP 214.

Pour le BOP 139, sur l'exercice 2015 : 16 agents concernés (10 au titre des enfants handicapés et 6 pour les séjours enfants), 77 jours subventionnés.

Le nombre d'agents bénéficiaires de PIM a augmenté par rapport aux deux années précédentes.

	2013	2014	2015	Evolution 2015/2014
Enfants handicapés	106	112	145	29,5%
Séjours d'enfants	159	128	143	11,7%
Nombre de bénéficiaires PIM	265	240	288	20,0%
Nombre de journées subventionnées	3 446	3 112	2 772	-10,9%

Source : Service de la gestion des affaires sociales et transversales

Aide sociale d'initiative académique (ASIA) du titre 2

Dépenses ASIA

	2013	2014	2015	Evolution 2015/2014
Logement : aide à l'installation	7 384,0 €	13 949,0 €	14 016,0 €	0,5%
Enfance et étude : aides aux familles	42 031,1 €	45 832,8 €	54 424,8 €	18,7%
Environnement professionnel et privé : aide au départ en retraite	4 003,8 €	3 938,0 €	3 658,9 €	-7,1%
Total	53 418,9 €	63 719,8 €	72 099,7 €	13,2%

Source : Service de la gestion des affaires sociales et transversales

L'aide aux familles regroupe l'aide aux frais de garderie périscolaire et l'aide aux frais de restauration scolaire.

Les chiffres ci-dessus correspondent au BOP 214.

Le recours aux aides à l'enfance et aux études reste prépondérant et enregistre à nouveau une hausse pour 2015.

L'aide à l'installation qui avait beaucoup progressé en 2014 par rapport à 2013, a encore été sollicitée, cette année, dans des proportions presque identiques. La consommation de crédits relative à l'aide au départ en retraite (autres prestations facultatives) est en léger recul en 2015.

Pour le BOP 139, sur l'exercice 2015 : 313 € pour l'aide à l'installation et 1 273,72 € pour les aides aux familles.

Dépenses ASIA par type de prestation

	2013	2014	2015	Evolution 2015/2014
Logement : aide à l'installation	19	29	33	13,8%
Enfance et étude : aides aux familles	177	239	284	18,8%
Environnement professionnel et privé : aide au départ en retraite	9	5	7	40,0%
Nombre de personnes concernées	205	273	324	18,7%

En nombre d'agents concernés

Source : Service de la gestion des affaires sociales et transversales

Les chiffres ci-dessus correspondent au BOP 214.

Le nombre d'agents bénéficiaires de l'aide académique à l'installation continue de progresser.

Le nombre d'agents bénéficiaires de prestations relatives à l'enfance et aux études a encore augmenté par rapport à 2013 et 2014.

Pour le BOP 139, sur l'exercice 2015, 1 agent est concerné au titre de l'installation et 8 agents au titre de la garde des jeunes enfants et de la restauration.

Bénéficiaires ASIA par catégorie de personnels

	2013	2014	2015	Evolution 2015/2014
1er degré	35	58	77	32,8%
2nd degré	38	71	77	8,5%
ATSS	75	59	72	22,0%
Contractuels	18	19	18	-5,3%
AED	39	61	73	19,7%
Autres (Retraités)	0	5	7	40,0%
Total	205	273	324	18,7%

Source : Service de la gestion des affaires sociales et transversales

Les chiffres ci-dessus correspondent au BOP 214.

Sur le programme 214, la part des personnels titulaires reste prépondérante.

Pour le BOP 139, sur l'exercice 2015, 9 agents sont concernés : 2 pour le premier degré et 7 pour le second degré.

Seuls des titulaires ont été bénéficiaires d'ASIA.

Bénéficiaires ASIA par département

	2013	2014	2015	Evolution 2015/2014
Alpes-Maritimes	122	146	158	8,2%
Var	83	127	166	30,7%
Académie	205	273	324	18,7%

Source : Service de la gestion des affaires sociales et transversales

Les chiffres ci-dessus correspondent au BOP 214. Le rééquilibrage progressif observé entre les deux départements est achevé, fruit d'une politique académique volontariste de communication concernant ce dispositif d'aide.

Pour le BOP 139, sur l'exercice 2015, 9 agents sont concernés : 7 pour les Alpes-Maritimes et 2 pour le Var.

Secours

	2013	2014	2015	Evolution 2015/2014
Évolution des secours	186 760 €	164 913 €	221 250 €	34,2%
Nombre de bénéficiaires	187	174	234	34,5%

Source : Service de la gestion des affaires sociales et transversales

Les chiffres ci-dessus regroupent les BOP 214 et BOP 139.

La consommation des crédits pour les deux BOP est en augmentation de 34,2 %.

Le nombre de bénéficiaires a augmenté de 34,5 %.

Prêts

	2013	2014	2015	Evolution 2015/2014
Montant des prêts accordés	43 172,0 €	44 760,0 €	47 120,0 €	5,3%
Nombre de bénéficiaires	27	25	27	8,0%
Montant moyen accordé	1 599,0 €	1 790,4 €	1 745,2 €	-2,5%

Source : Service de la gestion des affaires sociales et transversales

Les chiffres ci-dessus regroupent les BOP 214 et BOP 139.

Le montant moyen accordé pour les prêts conserve un niveau relativement élevé malgré une légère diminution de 2,5 %.

LA POLITIQUE DE PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

L'académie de Nice mène une politique volontariste de prévention des risques professionnels afin d'impulser une véritable dynamique collective favorisant la qualité de vie au travail et permettant ainsi de concilier l'amélioration des conditions de travail de nos personnels et la performance de notre système éducatif. Développer une culture de prévention des risques professionnels auprès de tous les personnels et prévenir les risques psycho-sociaux sont les priorités académiques du programme annuel académique de prévention des risques professionnels. Dans ce cadre, une étude particulière sur les accidents de travail est proposée.

Les accidents de travail

Cette partie présente les données sur les accidents de travail des agents titulaires de l'enseignement public et privé ainsi que les agents non titulaires de l'enseignement privé. Les arrêts de travail des agents non titulaires de l'enseignement public sont directement gérés par les caisses d'assurance maladie.

Evolution constatée des accidents de travail ou de service et des accidents de trajet

Le nombre d'accidents du travail (AT), de service et de trajet baisse de 5,6% en 2014-2015, soit 23 événements de moins qu'en 2013-2014.

	2012-2013	2013-2014	2014-2015	Evolution 2014-2015/ 2013-2014
Accidents de travail ou de service	360	346	291	-15,9%
Accidents de trajet	85	68	100	47,1%
Total	445	414	391	-5,6%

Source : ANAGRAM

La diminution des accidents du travail ou de service déclarés se confirme en 2014-2015 avec 55 accidents de moins, soit une baisse de 15,9% par rapport à l'année scolaire 2013-2014.

Les causes principales de ces accidents sont :

- ✓ les chutes de plein pied ;
- ✓ les glissades ;
- ✓ les chocs et les heurts. Ces derniers représentaient la deuxième cause d'accident en 2013-2014 mais arrivent en troisième position cette année.

A l'inverse, les accidents de trajet ont augmenté de 47,1 %, soit 32 accidents de plus par rapport à l'année 2013-2014.

Les 2 principales causes de ces accidents sont :

- ✓ les accidents de la voie publique véhicule ;
- ✓ les accidents de la voie publique piéton.

Répartition par type de personnels

Les personnels enseignants ont déclaré 259 accidents du travail et de service contre 89 accidents de trajet. Les AT de service concernent majoritairement les enseignants de second degré.

Le personnel non-enseignant a fait l'objet de 43 AT.

	Accidents de travail ou de service	Accidents de trajet	Total
Enseignants 1 ^{er} degré	96	43	139
Enseignants 2 nd degré	163	46	209
	259	89	348
Non enseignants	32	11	43
Total	291	100	391

Source : ANAGRAM

Nombre de jours d'arrêt

Les 291 accidents du travail et de service ont générés en moyenne 19,5 jours d'arrêt. Parmi eux, 30,5% n'ont généré aucun jour d'arrêt alors que 16,0% se sont soldés par un arrêt de travail supérieur à un mois.

Nombre de jours moyen d'arrêt	Alpes-Maritimes	Var	Académie
AT Service	20,1	18,8	19,5
AT Trajet	35,3	32,1	33,6

Source : ANAGRAM

Les 100 accidents de trajets se sont traduits par 33,6 jours d'arrêt en moyenne. Seuls 19 de ces accidents n'ont engendré aucun jour d'arrêt (soit 19,0%) alors que 34 de ces événements (soit 34,0%) se sont soldés par des arrêts supérieurs à un mois.

Le service de santé des personnels

Présentation

1 333 visites de médecine de prévention

Le service de santé des personnels intervient pour tout personnel de l'éducation nationale dès lors que son état de santé et son activité professionnelle sont en cause. Interlocuteurs des personnels et conseillers de l'administration, les médecins du service interviennent dans la gestion des personnels à besoins particuliers, soit à la demande de l'administration, soit d'un personnel.

En 2014-2015, l'académie disposait de deux médecins de prévention (un par département), d'un médecin-conseiller technique et d'une infirmière (conseillère technique).

Les visites médicales des personnels

Le nombre total de visites médicales a augmenté de 13% par rapport à l'année dernière (+151 visites).

Répartition des visites par typologie	2012-2013	2013-2014	2014-2015	Evolution 2014-2015 / 2013-2014
Surveillance médicale particulière	670	491	207	-57,8%
Autres types de visites médicales	420	691	1126	63,0%
Total de visites médicales*	1 090	1 182	1 333	12,8%

(* Dont visites quinquennales, demandes d'aménagements des postes de travail, examen médical dans le cadre d'une mutation, difficultés professionnelles, exposition à des risques particuliers (T.M.S, C.M.R et R.P.S))

Source : Sécurité, santé, conditions de travail

Le nombre de visites pour surveillance médicale particulière (SMP) a diminué. Cette baisse s'explique par le fait qu'à la différence de 2013-2014, il n'y a pas eu de visite des personnes exposées aux substances cancérigènes, mutagènes et reprotoxiques (CMR), ces visites étant à réaliser tous les 2 ans. Il est à souligner par contre qu'une priorité a été donnée, en 2014-2015, à la visite médicale des personnels ayant une Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH).

Répartition des visites par origine de la demande	2012-2013	en %	2013-2014	en %	2014-2015	en %
A la demande de l'intéressé	603	55,3%	801	67,8%	641	48,1%
A la demande de l'administration ou du médecin de prévention	487	44,7%	381	32,2%	692	51,9%
Total	1 090	100,0%	1 182	100,0%	1 333	100,0%

Source : Sécurité, santé, conditions de travail

Surveillance médicale particulière Population concernée et nbre de visites	2012-2013	2013-2014	2014-2015	Evolution
Agents en situation de handicap	660	564	600	36
Femmes enceintes	886	782	789	7
Agents réintégré après un CLM, CLD	188	121	113	-8
Victimes d'un accident de service ou de trajet	445	414	391	-23
Victimes de pathologies d'origine prof.	1	7	2	-5
Population totale concernée par la SMP	2 180	1 888	1 895	7
Visites effectuées	670	491	207	-284
Part des visites effectuées	30,7%	26,0%	10,9%	-

Source : Sécurité, santé, conditions de travail ; Service de la gestion des affaires sociales et transversales ; Service d'appui aux ressources humaines

Le nombre de visites à la demande de l'administration ou du médecin de prévention, en forte augmentation, représente en 2014-2015 plus de la moitié de la totalité des visites réalisées.

Ces visites médicales, à la demande de l'administration ou du médecin de prévention, comprennent entre autres : les visites dans le cadre de la surveillance médicale particulière (agents bénéficiant d'une RQTH, agents réintégré après un congé de longue maladie ou de longue durée ou après 6 mois consécutifs de congés maladie ordinaire, agents victimes d'un accident de service ou de trajet, agents victimes de pathologie d'origine professionnelle, femmes enceintes), les visites de personnels soumis à des risques professionnels avérés (PLP enseignant une spécialité identifiée comme à risque), le suivi médical régulier de certains personnels par les médecins de prévention.

Ce suivi médical particulier s'inscrit pleinement dans la mise en œuvre de la politique académique et les orientations du programme annuel académique de prévention des risques professionnels afin de poursuivre et renforcer la politique volontaire en faveur de la santé et de la sécurité au travail des personnels de l'éducation nationale.

Autres activités relevant de la médecine de prévention

Le nombre d'aménagements de postes a fortement augmenté cette année (+128), soit un doublement par rapport à 2012-2013.

Le nombre d'examens des demandes d'affectation sur les postes adaptés (PACD et PALD) retrouve le niveau atteint en 2012-2013.

En revanche, le nombre d'examens des situations médicales dans le cadre des mutations, tout en occupant une place importante (46,1%) est en recul de près de 10%.

Activités de conseil auprès de l'administration	2012-2013	2013-2014	2014-2015	Evolution en valeur
Nombre d'aménagement de poste	184	257	385	128
Rapports réalisés dans le cadre du comité médical	50	55	27	-28
Rapports réalisés dans le cadre de la commission de réforme	1	3	5	2
Avis sur dossiers d'agents relevant d'une inaptitude médicale	10	45	64	19
Examens des situations médicales dans le cadre des mutations	375	478	432	-46
Examens des demandes d'affectation sur PACD et PALD	89	67	89	22

Source : Sécurité, santé, conditions de travail

Hygiène, santé, sécurité et conditions de travail

Le **décret 2011-774 du 28 juin 2011** a modifié le décret n°82-453 du 28 mai 1982 relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique. Il a pour objectif de rénover le dispositif d'hygiène et de sécurité applicable dans les administrations de l'Etat et les établissements publics administratifs, dans le cadre de la mise en œuvre de l'accord du 20 novembre 2009. Il renforce et valorise les instances et les acteurs opérationnels intervenant dans le champ de la santé et sécurité au travail (Comités d'hygiène, de sécurité, agents chargés de fonctions de conseil et d'assistance dans la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité, agents chargés de fonctions d'inspection et médecins de prévention).

Il prévoit de nommer :

- ✓ un Assistant de Prévention (niveau de proximité) dans chaque service, dans le champ de compétence des Comités Hygiène Sécurité et Conditions de Travail. Nommé par le ou les chefs de service concerné, parmi les personnels placés sous leur autorité, il assiste et conseille le chef de service, est placé sous son autorité et exerce ses compétences sous la responsabilité de ce dernier.
- ✓ un Conseiller de Prévention (niveau de coordination) dans le champ de compétences des Comités Hygiène Sécurité et Conditions de Travail,
- ✓ un ou des Conseillers de Prévention doivent être nommés par le chef de service concerné parmi les personnels placés sous son autorité. Ils exercent ainsi leurs compétences sous sa responsabilité.

Des conseillers de prévention peuvent être nommés en fonction de l'importance des risques professionnels ou des effectifs, de l'organisation territoriale du département ministériel ou de ses établissements publics, afin d'assurer notamment une mission de coordination du réseau des assistants de prévention.

Dans l'académie de Nice en 2014-2015, ce réseau est constitué par :

- ✓ 1 Conseiller de Prévention Académique,
- ✓ 2 Conseillers de Prévention Départementaux,
- ✓ 38 Assistants de Prévention de Circonscription (pour 36 circonscriptions),
- ✓ 237 Assistants de Prévention d'établissement et 17 Conseillers de Prévention d'établissement.

Soit un total de 295 Assistants et Conseillers de Prévention dans l'Académie de Nice pour :

- ✓ assister et conseiller les chefs d'établissement et de service dans la mise en œuvre des règles d'hygiène, de santé et de sécurité au travail,
- ✓ relayer les programmes annuels de prévention académique et départementaux.

La Mission Santé et Sécurité au Travail de l'Académie de Nice a entre autres pour missions de :

- ✓ prévenir et évaluer les risques auxquels sont soumis les personnels et les usagers de l'académie de Nice,
- ✓ relayer les programmes annuels de prévention nationaux et académiques en matière de Santé et de Sécurité au Travail,
- ✓ animer et coordonner le réseau des Assistants et Conseillers de Prévention de l'académie (départementaux, d'établissement, de circonscription),
- ✓ contrôler le respect des règles statutaires en matière de code du travail, assister et conseiller les chefs d'établissement dans la mise en place des divers documents obligatoires (D.U.E.R., P.P.M.S., etc.).

La Mission Santé et Sécurité au Travail de l'Académie de Nice est composée de :

- ✓ un Conseiller de Prévention Académique (assistance et conseil),
- ✓ un Inspecteur Santé et Sécurité au Travail (contrôle et proposition),
- ✓ un Coordonnateur Académique Risques Majeurs (assistance à la mise en place des P.P.M.S.),
- ✓ un Coordonnateur académique Information Préventive aux Comportements qui Sauvent (I.P.C.S.),
- ✓ un Coordonnateur départemental 06 Information Préventive aux Comportements qui Sauvent (I.P.C.S.),
- ✓ un Coordonnateur départemental 83 Information Préventive aux Comportements qui Sauvent (I.P.C.S.).

Les missions du Conseiller de Prévention Académique (CPA)

Le Conseiller de Prévention Académique, est chargé d'assister et de conseiller le Recteur, de relayer la politique académique, d'animer et de coordonner le réseau des Assistants et Conseillers de Prévention d'E.P.L.E. et de circonscription, en liaison avec l'Inspecteur Santé et Sécurité au Travail, chargé du contrôle du respect des règles statutaires en matière de code du travail et des décrets pris pour leur application.

Parmi ses missions :

- ✓ participe à l'élaboration de l'ordre du jour des C.H.S.C.T. académique et départementaux,
- ✓ participe aux C.H.S.C.T. académique et départementaux,
- ✓ assiste et conseille aux chefs d'E.P.L.E. dans la mise en œuvre des règles de Santé et Sécurité au Travail,
- ✓ dispense la formation initiale et continue des Assistants et Conseillers de Prévention de l'académie (de circonscription, d'E.P.L.E. et d'établissements administratifs),
- ✓ dispense la formation initiale des directeurs d'école pour la partie Santé et Sécurité au Travail,
- ✓ dispense la formation initiale des professeurs des écoles stagiaires (P.E.S.) pour la partie Santé et Sécurité au Travail,
- ✓ gère les relations avec les services Santé et Sécurité au Travail des Conseils Généraux des Alpes-Maritimes et du Var, dans le cadre de la convention de formation passée entre le Rectorat de l'académie de Nice et les deux Conseils Généraux et des réunions de travail programmées régulièrement,
- ✓ gère les relations avec les services Santé et Sécurité au Travail du Conseil Régional PACA, dans le cadre de réunions de travail,
- ✓ élabore des circulaires et procédures dans les domaines de la Santé et Sécurité au Travail,
- ✓ met en place des tableaux de bord académiques (statistiques sur les Assistants et Conseillers de Prévention, statistiques documents obligatoires D.U.E.R., P.P.M.S., Registres Santé et Sécurité au Travail, Registres destinés au signalement d'un danger grave et imminent,...),
- ✓ actualise et met à jour des rubriques du site académique Santé et Sécurité au Travail.

Les missions de l'Inspecteur Santé et Sécurité au Travail (ISST)

L'Inspecteur Santé et Sécurité au Travail est chargé du contrôle du respect des règles statutaires en matière de code du travail et des décrets pris pour leur application et rattaché à l'Inspection Générale.

Parmi ses missions :

- ✓ contrôle l'application de la réglementation pour les domaines de la santé et de la sécurité,
- ✓ conseille et formule des propositions pour sa mise en œuvre et son respect,
- ✓ diagnostique son périmètre d'intervention, son champ d'action, les priorités d'action au regard de la structure inspectée et des situations de travail constatées,
- ✓ contrôle les conditions d'application par les services de la réglementation pour les domaines de la santé et de la sécurité au travail,
- ✓ évalue la prise en compte des enjeux de prévention dans le fonctionnement des services (management santé et sécurité, fonctionnement des instances consultatives, définition et suivi du plan de prévention...),

- ✓ propose aux chefs de service toute mesure de prévention des risques professionnels destinée à améliorer la sécurité et à préserver la santé,
- ✓ met en œuvre ou participe à des enquêtes spécialisées (sur les lieux d'accidents graves et en cas de danger grave et imminent, notamment),
- ✓ rédige des rapports consécutifs aux interventions,
- ✓ conseille et vient en appui aux chefs de service, médecins de prévention et aux assistants et conseillers de prévention dans l'élaboration et la mise en œuvre de leurs démarches de prévention,
- ✓ participe au dialogue entre les partenaires dans le domaine de la santé et la sécurité, en particulier lors des réunions de Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail
- ✓ peut intervenir en médiation entre le chef de service et le CHSCT lors de certaines procédures (danger grave et imminent et recours à l'expertise agréée).

Les formations hygiène et sécurité

Ce tableau récapitule les données au titre des périodes 2013-2014 et 2014-2015 afin de corriger le tableau diffusé dans le BSA 2013-2014 qui présentait par erreur les formations délivrées au cours de la période 2014-2015.

Type de formation	2013-2014		2014-2015	
	Nombre de jours	Nombre de participants	Nombre de jours	Nombre de participants
Formation continue des assistants de prévention de circonscription	2,0	43	2,0	38
Formation continue des assistants de prévention des établissements CLG, LYC et établissements	21,0	142	19,0	153
Formation D.U.E.R.	2,0	31	1,0	12
Formation gestion et communication de crise	1,5	50	2,0	25
Formation initiale des assistants de prévention de circonscription	3,0	7	3,0	12
Formation initiale des assistants de prévention des établissements CLG, LYC et établissements	15,0	55	18,0	57
Formation initiale des nouveaux directeurs des Alpes-Maritimes et du Var pour la partie Santé et Sécurité	1,5	73	2,0	33
Formation P.P.M.S.	3,0	47	1,7	109
Formation membres des CHSCTA	-	-	2,0	58
Formation des personnels d'encadrements des EPLE à la prévention des Risques Psycho-Sociaux	3	12	2,0	14
Total	52,0	460	52,7	511

D.U.E.R. : Document Unique d'évaluation des risques professionnels

CHSCTA : Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail académique

PPMS : Plan particulier de mise en sûreté

Source : Sécurité, santé, conditions de travail - Conseiller de prévention académique

6 Les relations professionnelles

Le dialogue social.....	127
La rénovation du dialogue social	127
Les comités techniques	127
Les Comités Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail académique et départementaux.....	129
Les Commissions Académiques et Départementales de l'Action Sociale	131
Les Commissions Administratives Paritaires Académiques et Départementales	132
Contentieux et protection juridique.....	135
Le contentieux	135
La protection juridique des personnes.....	135

LE DIALOGUE SOCIAL

La rénovation du dialogue social

La loi du 5 juillet 2010, application des accords de Bercy conclus le 2 juin 2008 entre l'État et des organisations syndicales, a rénové le cadre du dialogue social dans la fonction publique qui se déroule au sein de différentes instances de concertation, nationales et locales.

Au sein de l'académie de Nice, en 2014-2015, différentes structures de concertation ont été réunies.

Les comités techniques

Le ministère de l'éducation nationale avait décidé d'organiser les élections professionnelles du 27 novembre au 4 décembre 2014 sous la forme d'un vote électronique.

Le Comité Technique Académique (CTA) et les Comités Techniques Départementaux (CTSD)

Résultats des élections aux comités techniques (scrutin du 5 décembre 2014)

Instance	Electeurs	Votants	Taux de participation	FNEC FP	FAEN (SNLC SIAES-Snep - Sages)	SNPTES	Sud Education	Sgen-CDFT	Action & Démocratie CTA	FSU	CGT Educ'Action	SNALC, SNE, SPLEN-SUP	UNSA Education	Bulletins blancs
CTA	28 691	12 749	44,4%	967	134	98	375	670	244	4 938	1 077	1 329	2 300	617

Source : Service d'appui aux ressources humaines

Répartition des sièges (scrutin du 5 décembre 2014)

Instance	FSU	FNEC FP Force Ouvrière	CGT Educ'Action Nice	SNALC, SNE, SPLEN-SUP	UNSA Education	Total
CTA	5	1	1	1	2	10
CTSD 06	6		1	1	2	10
CTSD 83	5	1		1	3	10

Source : Service d'appui aux ressources humaines

En application de l'article 34 du décret n°2011-184 du 15 février 2011, les comités techniques sont consultés sur des questions ou des projets relatifs à neuf domaines précis :

- ✓ à l'organisation et au fonctionnement des administrations, établissements ou services,
- ✓ à la gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences,
- ✓ aux règles statutaires et aux règles relatives à l'échelonnement indiciaire,
- ✓ aux évolutions technologiques et de méthodes de travail des administrations, établissements ou services et à leur incidence sur les personnels,
- ✓ aux grandes orientations en matière de politique indemnitaire et de critères de répartition,
- ✓ à la formation et au développement des compétences et qualifications professionnelles,
- ✓ à l'insertion professionnelle,
- ✓ à l'égalité professionnelle, la parité et à la lutte contre toutes les discriminations,
- ✓ à l'hygiène, à la sécurité et aux conditions de travail lorsqu'aucun comité d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail n'est placé auprès d'eux.

Ils sont également informés des incidences sur la gestion des emplois des principales décisions à caractère budgétaire. Enfin, ils reçoivent communication et débattent du bilan social de l'administration, de l'établissement ou du service auprès duquel ils sont créés.

Par principe, un comité technique est compétent pour examiner les questions ou projets de texte intéressant les services pour lesquels il a été créé.

Durant l'année scolaire 2014-2015, le Comité Technique Académique (CTA) a siégé à 8 reprises :

- ✓ Le 24 septembre 2014 : arrêtés portant composition des CAPA compétentes à l'égard des corps administratifs, techniques, sociaux et de santé, réduction du mandat des membres des commissions consultatives compétentes à l'égard des agents non titulaires, bilan du mouvement des personnels enseignants, bilan du mouvement des ATSS.
- ✓ Le 7 novembre 2014 : postes spécifiques nationaux, régime indemnitaire des I.A.T.S.S, bilan de la rentrée scolaire 2014 (effectifs d'élèves, récapitulatifs des modifications des structures pédagogiques, BOP académiques).
- ✓ Le 11 décembre 2014 : carte de l'éducation prioritaire à la rentrée 2015.
- ✓ Le 20 janvier 2015 : préparation de la rentrée scolaire 2015 dans le premier degré (effectifs et moyens), dans le second degré (effectifs et moyens), carte des formations rentrée 2015, sections européennes rentrée 2015.
- ✓ Le 17 mars 2015 : postes spécifiques académiques rentrée 2015, situation des emplois à la rentrée 2015 pour les personnels administratifs, personnels médico-sociaux, conseillers principaux d'éducation, personnels de direction, emplois de documentation.
- ✓ Le 22 mai 2015 : plan académique de la formation « tout au long de la vie » des personnels enseignants du premier et second degré, des personnels d'encadrement, des personnels A.T.S.S.
- ✓ Le 12 juin 2015 : deuxième présentation du plan académique de la formation « tout au long de la vie » des personnels enseignants du premier et second degré, des personnels d'encadrement, des personnels A.T.S.S..
- ✓ Le 25 juin 2015 : présentation du bilan social académique au titre de l'année 2013/2014, les moyens de surveillance dans les EPLE à la rentrée 2015, modalités de recueil de l'accord écrit des enseignants concernant les compléments de service dans une autre discipline.

Les Comités Techniques Départementaux ont siégé à 4 reprises dans les Alpes-Maritimes et à 6 reprises dans le Var.

Alpes-Maritimes :

- ✓ Le 5 septembre 2014 : ajustements de rentrée 2014 pour les postes premier degré.
- ✓ Le 27 janvier 2015 : prévision effectifs second degré et répartition DGH.
- ✓ Le 12 mars 2015 : second degré – mesures carte scolaire.
- ✓ Le 13 avril 2015 : premier degré - effectifs et répartition des emplois.

Var :

- ✓ Le 5 septembre 2014 : préparation de la rentrée scolaire 2014 et ajustements de rentrée dans le premier degré.
- ✓ Le 17 octobre 2014 : bilan de la rentrée 2014.
- ✓ Le 27 janvier 2015 : dotation départementale dans les collèges et les lycées du Var, pour la rentrée 2015.
- ✓ Le 12 mars 2015 : préparation de la rentrée scolaire 2015, dans les collèges, les lycées et LP du Var (postes).
- ✓ Le 7 avril 2015 : préparation de la rentrée scolaire 2015 dans le premier degré et rythmes scolaires.

Le 15 juin 2015 : préparation de la rentrée scolaire 2015 (ajustements dans le premier degré et rythmes scolaires).

Le Comité Technique Spécial de l'Académie (CTSA) :

Répartition des sièges issue du scrutin de décembre 2014

Instance	FSU	UNSA Education	SNPTES	SNALC, SNE, SPLEN-SUP (CSEN-FGAF)	Total
C.T.S.A	5	3	1	1	10

Source : Service d'appui aux ressources humaines

Durant l'année scolaire 2014-2015, le comité technique spécial académique a siégé 1 fois :

- Le 18 mai 2015 : préparation de la rentrée 2015 concernant les emplois administratifs dans les services académiques, l'adoption de l'organisation annuelle des services et de l'aménagement du temps de travail à compter de la rentrée 2015, la mise à disposition d'un local syndical.

Les Comités Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail académique et départementaux

Les Comités d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) ont des compétences élargies. Ce sont des instances de concertation spécialisées. Leurs missions visent à contribuer à la protection de la santé physique et mentale des personnels, à l'amélioration des conditions de travail, à l'observation des prescriptions légales prises en la matière. Les CHSCT participent également à l'analyse et à la prévention des risques professionnels, par le biais, notamment de la visite régulière des sites et d'enquêtes menées en matière d'accident de travail, de service et de maladie professionnelle.

La réglementation prévoit la désignation d'un secrétaire pour les CHSCT. Celui-ci est régulièrement consulté notamment sur l'élaboration de l'ordre du jour des réunions. Il est l'interlocuteur privilégié du président et des autres acteurs de la santé et de la sécurité au travail.

Les textes prévoient à minima trois réunions par an.

Répartition des sièges issue des élections au CTA de décembre 2014

Instance	FSU	UNSA Education	SNALC, SPLEN-SUP	CGT EDUC'ACTION	FNEC FP FO	Total
CHSCTA	4	2	1			7
CHSCTD 06	4	1	1	1		7
CHSCTD 83	3	2	1		1	7

Source : Service d'appui aux ressources humaines

Le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail Académique(CHSCTA)

Le CHSCTA a siégé à 4 reprises :

- ✓ Le 12 septembre 2014 : élection du secrétaire du CHSCTA, questions diverses.
- ✓ Le 13 novembre 2014 : proposition de programme annuel académique de prévention des risques professionnels pour l'année scolaire 2014-2015, compte-rendu de la visite du collège La Ferrage de Cuers du 19 septembre 2014, programmation des visites d'établissements pour l'année scolaire 2014-2015, suivi des visites d'établissements, compte-rendu de la réunion du 14 octobre 2014 du groupe de travail RPS, bilan de la mise en œuvre des actions de la politique académique de prévention des risques professionnels pour l'année scolaire 2013-2014 et autres bilans de l'année 2013-2014 (médecine de prévention, accidents du travail et maladies professionnelles, remontées et suivi des procédures de

signalement des actes de violence et incivilités, réseau des assistants /conseillers de prévention en EPLE et en circonscription).

- ✓ Le 17 février 2015 : adoption du règlement intérieur, élection du secrétaire du CHSCTA et du secrétaire suppléant, programme de formation des membres représentants des personnels, ajout au protocole des visites d'établissements d'un « suivi des visites », composition des délégations des visites prévues au programme annuel, compte-rendu de l'avancée des travaux du groupe de travail RPS (risques psychosociaux), présentation du plan d'actions académiques 2013-2015 pour l'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi des personnels en situation de handicap, mise en place de procédures d'intervention suite à un suicide ou une tentative, information du CHSCTA des actes suicidaires dans l'académie de Nice en 2014-2015.
- ✓ Le 2 juin 2015 : programmation des visites d'établissements pour l'année scolaire 2015-2016 et composition des délégations des visites, compte-rendu de la visite effectuée au Collège Paul Arène de Peymeinade le 26 mars 2015, questionnaire des personnels dans le cadre du protocole des visites d'établissement, plan académique de prévention des risques psychosociaux : identification des facteurs de risque et présentation de la cartographie académique des risques psychosociaux, état des formations 2014-2015 en matière de prévention des risques professionnels et plan prévisionnel des formations dans ce domaine en 2015-2016, point sur les enseignants d'EPS - arrêts de travail (AT)et troubles musculo-squelettiques (TMS), accompagnement par le pôle ressources humaines d'un événement traumatique dans le milieu du travail, information du CHSCTA au sujet des actes suicidaires dans l'académie de Nice en 2014-2015, échanges sur la mise en place d'un groupe de travail concernant les actes graves.

Les Comités d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail départementaux (CHSCTD)

Les CHSCTD ont siégé à 4 reprises dans les Alpes-Maritimes et à 3 reprises dans le Var.

Alpes-Maritimes

- ✓ Le 17 novembre 2014 : présentation du réseau des assistants de prévention de circonscription de l'année 2014-2015 et programme de formation, analyse quantitative sur la remontée des fiches RPS et information sur le traitement de ces fiches, compte-rendu de la visite du lycée Calmette et programmation de la visite d'une école pour le 3^{ème} trimestre, question diverses.
- ✓ Le 17 février 2015 : installation des nouveaux membres du comité hygiène sécurité et conditions de travail départemental, adoption du règlement intérieur.
- ✓ Le 26 mars 2015 : compte-rendu de visite du lycée professionnel les Palmiers à Nice, calendrier des visites : sélection d'une école du moyen pays grassois à déterminer pour le 3^{ème} trimestre, réflexion sur les conditions d'exercice des personnels de remplacement ZIL et Brigade, information sur le protocole académique en cours sur les actes suicidaires, information sur la mise en place des permanences mensuelles de la MGEN sur le site Cap de Croix.
- ✓ Le 23 juin 2015 : bilan des formations réalisées durant l'année 2014-2015, éléments d'information sur la visite de l'école E.Felix à Saint-Vallier de Thiey, calendrier des visites pour l'année 2015-2016, réflexion sur les conditions de travail des personnels de remplacement ZIL et brigades, premiers éléments du groupe de travail, questions diverses.

Var

Le 2 décembre 2014 : calendrier du CHSCTD 2014-2015, compte-rendu de la réunion de travail du 14 novembre 2014 - Collège Henry Wallon à La Seyne-sur-mer et l'école maternelle publique (EMPU) Basse Convention à Toulon, compte-rendu de la visite de l'école élémentaire publique (EPU) les Chênes à Fréjus du 22 septembre 2014, propositions et calendrier des visites d'établissement 2014/2015 (1 EMPU, 1 EPU et 1 collège), risques psychosociaux – questionnaire santé / informatisation du protocole, orientations stratégiques (MEN/ACADEMIE/DSDEN DU VAR), synthèse départementale du Var sur l'enquête, documents obligatoires, questions diverses - DSDEN 83 : localisation des espaces d'attente sécurisés.

- ✓ Le 19 février 2015 : adoption du règlement intérieur, désignation et élection du secrétaire du CHSCT et du secrétaire suppléant, approbation du procès-verbal du CHSCTD du 2 décembre 2014, composition des délégations en vue des visites d'établissement programmées en 2014-2015, constitution d'un groupe de travail : RPS : utilisation de la version numérique, mise en place d'un groupe de suivi des visites (à N+6 mois ou N+1an). Plan de formation des nouveaux membres représentants du personnel, compte-rendu de la visite de l'EMPU Jean-Michel Cousteau à Sanary du 26 janvier 2015. Suites de la visite de l'EMPU Jean-Michel Cousteau à Sanary, questions diverses.
- ✓ Le 18 juin 2015 : modification du compte-rendu de la visite de l'EMPU Jean-Michel Cousteau à Sanary, compte-rendu de la visite du collège de Carqueiranne du 17 mars 2015 (évaluation et compte-rendu), compte-rendu de la visite du groupe scolaire (EMPU et EPU) Saint-Louis de Toulon du 18 mai 2015 (évaluation et compte-rendu), dates des visites d'établissement pour l'année scolaire 2015-2016, questions diverses : modification du document évaluation de l'établissement / utilisation de l'enquête RPS (numérique/ définition des modalités de suivi des visites : (classique à N+1- avec RPS à + 6 mois) /constitution du groupe suivi des visites.

Les Commissions Académiques et Départementales de l'Action Sociale

Répartition des sièges CDAS issue des élections au CTA de décembre 2014

Instance	FSU	UNSA Education	SNALC, SPLEN-SUP	Total
C.A.A.S	4	2	1	7
C.D.A.S 06	4	1	1	6
C.D.A.S 83	3	2		5

Source : Service d'appui aux ressources humaines

L'arrêté du 7 mars 2013 a profondément réformé la composition des commissions d'action sociale, il a été mis fin au paritarisme au sein de celles-ci, en application de la loi du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social. Les instances d'action sociale sont composées à égalité de sièges entre les représentants des personnels et les représentants MGEN. Le texte introduit la référence aux résultats des élections aux comités techniques pour la composition des instances alors que la référence était jusqu'alors les commissions administratives paritaires. Par ailleurs, le texte précise que la composition des instances d'action sociale est déterminée au regard des effectifs au moment du renouvellement ce qui explique notamment la différence dans le nombre de sièges des représentants des personnels entre les deux commissions départementales. Pour les CDAS le seuil est fixé à 15 000 agents pour 6 sièges.

Il est prévu que chaque instance se dote d'une commission permanente.

La Commission Académique de l'Action Sociale (CAAS)

Elle a pour mission de déterminer la politique académique d'action sociale. À cette fin, elle doit :

- ✓ piloter la politique d'action sociale mise en œuvre dans l'académie en application des directives ministérielles et interministérielles ;
- ✓ renseigner le recteur sur les besoins des personnels actifs et retraités de l'éducation nationale ;
- ✓ rechercher et proposer les moyens de développer et de coordonner la politique d'action sociale décidée par le recteur dans l'académie et d'en suivre la gestion ;
- ✓ formuler, avant mise en œuvre, un avis sur les nouvelles actions sociales d'initiative académique relatives aux prestations individuelles et collectives ;
- ✓ étudier et proposer les mesures destinées à assurer l'information du personnel sur les dispositions tant interministérielles que ministérielles et académiques arrêtées dans le domaine de l'action sociale ;
- ✓ établir le bilan académique de la politique d'action sociale.

L'arrêté du 7 mars 2013 a prévu la possibilité pour l'instance académique de se doter d'un secrétaire. Celui-ci a régulièrement été consulté.

La CAAS a siégé à 3 reprises :

- Le 9 décembre 2014 : rénovation de la politique de communication, étude de la mise en place d'une ASIA « CESU-Garde d'enfant », bilan qualitatif et financier de l'action sociale au titre de l'année civile 2014 (au 31 octobre 2014).
- ✓ Le 30 janvier 2015 : règlement intérieur, désignation du secrétaire de la CAAS, composition de la commission permanente.
- ✓ Le 30 juin 2015 : bilan financier intermédiaire : ASIA – PIM, bilan de l'année scolaire 2014-2015 (prêts et secours), points d'information sur la mise en place du marché ticket-CESU et la plaquette action sociale

L'instance chargée de préparer les travaux de la CAAS est la commission permanente académique.

Les commissions départementales de l'action sociale (CDAS)

Les commissions départementales de l'action sociale se sont réunies en formation restreinte (commission permanente) environ une fois par mois dans chaque département pour étudier les dossiers de demandes de secours urgents et exceptionnels et de prêts.

Chaque année, les commissions départementales se réunissent et présentent un bilan de l'action sociale menée dans le département concerné. La commission départementale de l'action sociale pour le département des Alpes-Maritimes s'est tenue le 1^{er} juillet 2015 et celle du département du Var le 2 juillet 2015.

Les Commissions Administratives Paritaires Académiques et Départementales

Les commissions administratives paritaires académiques (CAPA) donnent leur avis sur les notations, promotions, mutations, titularisations et sanctions disciplinaires pour les corps gérés en académie.

Les commissions administratives paritaires départementales (CAPD) sont compétentes pour la gestion des corps gérés au niveau départemental (instituteurs et professeurs des écoles).

Les résultats des CAPA et CAPD au scrutin de décembre 2014

Les inscrits et les votants

Personnels	Inscrits	Votants	Taux de participation
IEN	57	47	82,5%
Personnels de direction	372	330	88,7%
Agrégés	1 678	908	54,1%
Certifiés et AE	6 988	3 143	45,0%
PLP	1 575	938	59,6%
Professeur d'EPS /Chargé d'enseignement en EPS	854	514	60,2%
PEGC	46	26	56,5%
Professeur des écoles (06)	5 148	2 589	50,3%
Professeur des écoles (83)	4 940	2 112	42,8%
CPE	338	219	64,8%
Directeur CIO et COP	106	80	75,5%
AAE	233	170	73,0%
SAENES	494	362	73,3%
ADJAENES	748	493	65,9%
ASSAE	71	42	59,2%
Infirmiers	187	173	92,5%
ATRF	533	236	44,3%
ATEE	442	89	20,1%
Total	24 810	12 471	50,3%

Source : Service d'appui aux ressources humaines

Nombre de voix obtenus pour chaque liste

Personnels	FSU	UNSA	SGEN-CFDT	CGT	Action et démocratie CFE-CGC	FNEC FP FO	SNET AA FO	Sud Education	SNALC SNE	SNALC FGAF	SNLC	SNPTES	I.D	Bulletins blancs
IEN	15	29												3
Direction		244	24										51	11
Agrégés	472		77	37		72			222					28
Certifiés et AE	1 436	151	180	169		312		145	584	98				68
PLP	135	123	54	179	202		155		59	7				24
Professeur d'EPS /Chargé d'enseignement en EPS	430	57							16					11
PEGC	12										13			1
Professeur des écoles (06)	1 527	241	45	376		215			141					44
Professeur des écoles (83)	897	683	40	82		64		88	217					41
CPE	66	25	70			21				31				6
Directeur CIO et COP	58		19											3
AAE	21	128												21
SAENES	98	221				11			16					16
ADJAENES	120	292	9	11		14			26					21
ASSAE	27			15										0
Infirmiers	50	122												1
ATRF	32			57		10						118		19
ATEE				80										9

Source : Service d'appui aux ressources humaines

Répartition des sièges

Personnels	FSU	UNSA	SGEN-CFDT	CGT	Action et démocratie CFE-CGC	FO FNEC FP	SNET AA FO	Sud Education	SNALC SNE	SNALC FGAF	SNLC	SNPTES	I.D
IEN	1	3											
Direction		5											1
Agrégés	6		1							3			
Certifiés et AE	9	1	1	1		2		1		4			
PLP	2	1		2	3		2						
Professeur d'EPS /Chargé d'enseignement en EPS	8	1											
PEGC	1											1	
Professeur des écoles (06)	7	1		1		1							
Professeur des écoles (83)	5	4							1				
CPE	3	1	3							1			
Directeur CIO et COP	3		1										
AAE		6											
SAENES	2	4											
ADJAENES	2	6											
ASSAE	3			1									
Infirmiers	1	4											
ATRF	1			2									5
ATEE				7									

Source : Service d'appui aux ressources humaines

Les résultats des CCP au scrutin de décembre 2014

Les inscrits et les votants

Personnels	Inscrits	Votants	Taux de participation
Agents non titulaires ENS, EDU et ORI	738	226	30,6%
Agents non titulaires SURV et ACC	2 582	257	10,0%
Agents non titulaires ATSS	239	79	33,1%
Directeur adjoint de SEGPA	31	27	87,1%
Total	3 590	589	16,4%

Source : Service d'appui aux ressources humaines

Le nombre de voix obtenues pour chaque liste

Personnels	FSU	UNSA	SGEN CFTD	CGT	FNEC FP FO	SUD Educa-tion	SNLC affilié FAEN	SNALC FGAF	Action & démocratie	CCP non titulaires	SNPTES	Bulletins blancs
Agents non titulaires ENS, EDU et ORI	85	10	55	24	17	3	3	10	13			6
Agents non titulaires SURV et ACC	92	32	16	25	36	12	1	9	6			28
Agents non titulaires ATSS	26	20	9	5	1	1		3		4	4	
Directeur adjoint de SEGPA	12	15										

Source : Service d'appui aux ressources humaines

Répartition des sièges

Personnels	FSU	UNSA	SGEN CFTD	CGT	FNEC FP FO	SUD Educa-tion	SNLC affilié FAEN	SNALC FGAF	Action & démocratie	CCP non titulaires	SNPTES
Agents non titulaires ENS, EDU et ORI	2		1								
Agents non titulaires SURV et ACC	3	1			1						
Agents non titulaires ATSS	2	2	1								
Directeur adjoint de SEGPA	1	1									

Source : Service d'appui aux ressources humaines

CONTENTIEUX ET PROTECTION JURIDIQUE

Le contentieux

Catégorie	2013-2014	Part en %	Evolution	2014-2015	Part en %	Evolution
Recours pour excès de pouvoir	33	80,5%	-13,2%	26	83,9%	-21,2%
Recours de plein contentieux	5	12,2%	+0,0%	4	12,9%	-20,0%
Référés	3	7,3%	-72,7%	1	3,2%	-66,7%
Total	41	100,0%	-24,1%	31	100,0%	-24,4%

Source : Affaires juridiques et institutionnelles

Confirmant une tendance déjà observée les années précédentes, le nombre de requêtes enregistrées au titre de l'année scolaire 2014-2015 traduit une diminution de près d'un quart par rapport à l'exercice précédent. Cette diminution peut trouver son explication dans les éléments suivants :

- ✓ la volonté pour les services académiques et les établissements d'enseignement d'améliorer l'assise juridique des décisions administratives et la mise en place de dispositifs de prévention des litiges.
- ✓ le délai moyen de jugement devant les juridictions administratives s'élevant à près de deux ans, la perspective d'avoir à attendre plusieurs années une décision de justice peut constituer un frein.

La protection juridique des personnes

Catégorie	2013-2014			2014-2015		
	Demandes	Acceptées	Part en %	Demandes	Acceptées	Part en %
Atteintes aux personnes	49	41	83,7%	49	32	65,3%
Atteintes aux biens	26	18	69,2%	20	8	40,0%
Total	75	59	78,7%	69	40	58,0%

Source : Service d'appui aux ressources humaines

Le nombre de demandes concernant les atteintes aux personnes est constant par rapport à l'an passé. Certaines demandes ne relevaient pas du champ de la protection juridique, par exemple celles spécifiquement du ressort de la juridiction administrative, ou des atteintes sans lien avec les fonctions de l'agent.

A noter qu'au delà de la mise en œuvre du dispositif de prise en charge de la protection juridique, les actions menées ont été couplées avec des mesures globales de soutien aux personnels menées par les différents acteurs du pôle RH.

Les demandes au titre des dommages aux biens sont en diminution, constatation confirmée depuis quelques années. Pour certaines, le lien avec l'exercice des fonctions n'était pas établi.

7 Annexes

Détail de la typologie retenue	139
Sigles.....	141

DETAIL DE LA TYPOLOGIE RETENUE

Les enseignants du premier degré

	Effectifs
Instituteur	255
Instituteur suppléant	106
Professeur des écoles	10 449
Total	10 810

Source : Entrepôt de données BSA

Les enseignants du second degré

	Effectifs
Adjoint d'enseignement	33
Agrégé	1 574
Certifié	8 123
Chargé d'enseignement en éducation physique et sportive	51
Maître auxiliaire	409
Professeur de chaire supérieure	73
Professeur des lycées professionnels	1 765
Professeur d'enseignement général des collèges	41
Professeur d'éducation physique et sportive	919
Professeur contractuel	838
Vacataire	4
Total	13 830

Source : Entrepôt de données BSA

Les personnels d'assistance éducative et autres contractuels

	Effectifs
Assistant de langue vivante recruté localement	22
Assistant d'éducation	2 733
Assistant étranger	121
Contractuel bénéficiaire de l'obligation d'emploi	12
Total	2 888

Source : Entrepôt de données BSA

Les personnels de Direction, d'Inspection, d'Education et d'Orientation (DIEO) dont les personnels d'encadrement

Direction	Effectifs
Total	375

Source : Entrepôt de données BSA

Inspection	Effectifs
Inspecteur d'académie adjoint	2
Inspecteur d'académie - inspecteur pédagogique régional	29
Inspecteur de l'éducation nationale	57
Inspecteur d'académie - directeur des services départementaux de l'éducation nationale	2
Total	90

Source : Entrepôt de données BSA

Education et orientation	Effectifs
Conseiller principal d'éducation	341
Conseiller d'orientation intérimaire	1
Personnel d'orientation	103
Total	445

Source : Entrepôt de données BSA

Les personnels IATOSS

ITRF	Effectifs
Adjoint technique de recherche et de formation	179
Assistant ingénieur	11
Contractuels	39
Ingénieur de recherche	6
Ingénieur d'études	21
Technicien de recherche et de formation	45
Total	301

Source : Entrepôt de données BSA

ATSS	Effectifs
Conseiller technique de service social	9
Infirmiers de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur catégorie A	187
Médecin de l'éducation nationale - conseiller technique	2
Médecin de l'éducation nationale	30
Assistant service social des administrations de l'Etat	62
Assistante sociale contractuelle	9
Infirmière contractuelle	25
Médecin contractuel santé scolaire	17
Adjoint technique des établissements d'enseignement	22
Attaché d'administration de l'Etat	180
Administrateur de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche	12
Recteur	1
Secrétaire général d'académie	1
Secrétaire administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur	416
Adjoint administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur	580
Contractuels	122
Contractuels individuels	6
Total	1 681

Source : Entrepôt de données BSA

SIGLES

ADAENES	Attaché d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur	DSDEN	Direction des services départementaux de l'éducation nationale enseignement, education, orientation
ADJENES	Adjoint administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur	DUER	Document unique d'évaluation des risques professionnels
ADM	Administration	EEO	Enseignement, education, orientation
ADMENESR	Administrateur de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche	EEPU	Ecole élémentaire publique
AE	Adjoint d'enseignement	EMPU	Ecole maternelle publique
AED	Assistant d'éducation	EPL	Etablissement public local d'enseignement
AGREGE	Professeur agrégé	ENS	Enseignement
AESH	Personnel accompagnant des élèves en situation de handicap	ENS1D	Personnels enseignants du 1 ^{er} degré
AAE	Attaché d'administration de l'État	ENS2D	Personnels enseignants du 2 nd degré
AIS	Adaptation et intégration scolaire	ETP	Equivalent temps plein
APAE	Attaché principal d'administration de l'État	ETPA	Equivalent temps plein année
APSH	Accompagnant de personnel en situation de handicap	FIPHPF	Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique
ASH	Adaptation scolaire et scolarisation des élèves handicapés	I.A. ADJ	Inspecteur d'académie adjoint
ASI	Assistant ingénieur	IA/I.P.R.	Inspecteur d'académie - inspecteur pédagogique régional
ASIA	Aide sociale d'initiative académique	I.E.N	Inspecteur de l'éducation nationale
ASS	Assistant de service social	IA	Inspection académique et services
ATEC	Adjoint technique des établissements d'enseignement	IA-DSDEN	Inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'éducation nationale
ATOS	Personnels administratif, techniciens ouvrier et de service	IATSS	Ingénieurs, administratifs, techniciens, personnels sociaux et de santé
ATRF	Adjoint technique de recherche et de formation	IGE	Ingénieur d'études
ATSS	Personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé	IGR	Ingénieur de recherche
AVSi	Assistant d'éducation-auxiliaire de vie scolaire pour l'aide individuelle	ITRF	Ingénieur et personnels techniques de recherche et de formation
BOE	Bénéficiaire de l'obligation d'emploi	LP	Lycée professionnel
BOPA	Budget opérationnel de programme académique	LGT	Lycée général et technologique
BSA	Bilan social académique	M.A.	Maître auxiliaire
CAAS	Commission académique de l'action sociale	MDS	Médoco-social
CAPA	Commission administrative paritaire académique	MDPH	Maison départementale des personnes handicapées
CAPD	Commission administrative paritaire départementale	MGI	Mission générale d'insertion
CAPEPS	Certificat d'aptitude professionnelle à l'enseignement de l'éducation physique et sportive	ORI	Orientation
CAPES	Certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré	PACD	Poste adapté de courte durée
CAPET	Certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique	PAF	Plan académique de formation
CAPLP	Certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel	PALD	Poste adapté longue durée
CASU	Conseiller d'administration scolaire et universitaire	PLP	Professeur des lycées professionnels
CPA	Conseiller de prévention académique	PACTE	Parcours d'accès à l'emploi
CDI	Contrat à durée indéterminé	PEGC	Professeur d'enseignement général des collèges
CESU	Chèque emploi service universel	PEPS	Professeur d'éducation physique et sportive
CERTIFIE	Professeur certifié	PES	Professeur des écoles stagiaire
CFA	Centre de formation d'apprentis	PIM	Prestations interministérielles
CFC	Conseiller en formation continue	PNF	Plan national de formation
CHSCTA	Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail académique	PPMS	Plan particulier de mise en sûreté
CHSCTD	Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail départementaux	RH	Ressources humaines
CIGEM	Corps interministériel à gestion ministérielle	RPS	Risques psychosociaux
CLD	Congé de longue durée	RQTH	Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé
CLM	Congé de longue maladie	SAENES	Secrétaire administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur
CNE	Contrôle national des emplois	SEGPA	Section d'enseignement général et professionnel (anciennement SES)
CNED	Centre national d'enseignement à distance	SGA	Secrétaire général d'académie
COP	Conseiller d'orientation psychologue	SGT	Section générale et techno en lycée professionnel
CPE	Conseiller principal d'éducation	TSGE	Technicien supérieur grandes écoles
DAGB	Dispositif d'accompagnement à la gestion budgétaire	TZR	Titulaire sur zone de remplacement
DAN	Délégué académique au numérique	ZIL	Zone intervention localisée
DDCS	Direction départementale de la cohésion sociale	ZR	Zone de remplacement
DIOE	Personnels de direction, d'inspection, d'éducation et d'orientation	ZSA	Zone secteur ajustement
DOC	Documentation		

Directeur de la publication
Emmanuel ETHIS
Recteur de l'académie de Nice
Chancelier des universités

Responsable de la publication
Cécile BRIEAU
Secrétaire générale adjointe
Directrice des ressources humaines

Coordination
Département Prospective et Performance

Avec la contribution des services académiques :

Action sociale en faveur des personnels
Affaires juridiques et institutionnelles
Contrôle de gestion
Département de la gestion des personnels
Département des examens et concours
Département Prospective et Performance
Directions des services départementaux de l'éducation nationale
Sécurité, santé, conditions de travail
Service d'appui aux ressources humaines
Service de la formation tout au long de la vie
Service de la gestion des affaires sociales et transversales
Service de la gestion des affectations des personnels enseignants
Service de la gestion individuelle et collective des personnels d'encadrement et ATSS
Service de la gestion individuelle et collective des personnels enseignants

Ne laisser subsister aucune inégalité qui entraîne de dépendance - Keine Ungleichheit dulden, die Abhängigkeit nach sich zieht - No inequality which fosters dependence shall be allowed to remain - أي أكرتت ال - مودت ةي عبت ال! يدؤت ةاواس مال - 义务教育的宗旨是消除一切会造成依赖关系的不平等现象 - No dejar subsistir ninguna desigualdad que entrañe dependencia - Non lasciare permanere nessuna disuguaglianza che induca dipendenza - Non deixar existir minga desigualtat que mena una dependença - Não deixar subsistir nenhuma desigualdade que leve à dependência - Не допускать существования никакого неравенства, порождающего зависимость - Τὸ καθῆκον• πάντα τὰ ἄνισ' ἀφανίζεῖν τὰ δουλοῦντα - Ita ciui decet : ne sinat iuris ullam inaequalitatem manere quae seruitutem afferat - Ne laisser subsister aucune inégalité qui entraîne de dépendance - Keine Ungleichheit dulden, die Abhängigkeit nach sich zieht - No inequality which fosters dependence shall be allowed to remain - أي أكرتت ال! يدؤت ةاواس مال أي أكرتت ال - مودت ةي عبت ال! يدؤت ةاواس مال - 义务教育的宗旨是消除一切会造成依赖关系的不平等现象 - No dejar subsistir ninguna desigualdad que entrañe dependencia - Non lasciare permanere nessuna disuguaglianza che induca dipendenza - Non deixar existir minga desigualtat que mena una dependença - Não deixar subsistir nenhuma desigualdade que leve à dependência - Не допускать существования никакого неравенства, порождающего зависимость - Τὸ καθῆκον• πάντα τὰ ἄνισ' ἀφανίζεῖν τὰ δουλοῦντα - Ita ciui decet : ne sinat iuris ullam inaequalitatem manere quae seruitutem afferat - Ne laisser subsister aucune inégalité qui entraîne de dépendance - Keine Ungleichheit dulden, die Abhängigkeit nach sich zieht - No inequality which fosters dependence shall be allowed to remain - أي أكرتت ال! يدؤت ةاواس مال أي أكرتت ال - مودت ةي عبت ال! يدؤت ةاواس مال - 义务教育的宗旨是消除一切会造成依赖关系的不平等现象 - No dejar subsistir ninguna desigualdad que entrañe dependencia.



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



www.ac-nice.fr/bilan-social



www.ac-nice.fr
[@AcademieNice](https://twitter.com/AcademieNice)